

Comité syndical mercredi 2 juin 2021 à 10h45

Liste des délibérations

Désignations	Pièces jointes
1 Délégation de pouvoir du Comité syndical au Président	
2 Demandes d'adhésions au Conseil de Parc du Parc naturel régional de Camargue	
3 Constitution des commissions structurelles : modifications apportées à la délibération n°14 du 1 ^{er} décembre 2020	
4 Dématérialisation des dossiers présentés au Comité syndical et au Bureau syndical – Précisions apportées au règlement intérieur	
5 Adoption du Compte administratif 2020	Compte administratif 2020
6 Adoption du Compte de gestion 2020	Compte de gestion 2020
7 Affectation du résultat comptable 2020 : Budget supplémentaire 2021	
8 Adoption du Budget supplémentaire 2021	Budget supplémentaire 2021
9 Appel complémentaire pour la cotisation au Comité régional de l'action sociale (CNAS) pour l'année 2020	
10 Adhésion 2019 à l'association des Réserves de biosphère de France	
11 Subvention 2021 au Comité des œuvres sociales	
12 Intégration de nouveaux produits et sorties de stock dans la Régie du Domaine de la Palissade	
13 Modifications et nouveaux tarifs à inscrire à la Régie du Musée de la Camargue	
14 Associations d'élevage : annulation d'un titre émis à l'encontre du syndicat AOP Taureau de Camargue en 2020	
15 Création de deux emplois saisonniers pour le pôle « Gestion des terrains naturels » pour un accroissement saisonnier d'activité et ouverture de deux postes permanents d'Adjoint technique territorial à temps complet et recours à un contrat unique d'insertion pour l'accueil du Domaine de la Palissade dans le cadre d'un PEC	
16 Actualisation de la délibération n°7 du Comité syndical du 23 mars 2020 relative à la mise en place d'une équipe de Garde Régionale Forestière à cheval sur les espaces boisés des Saintes-Maries-de-la-Mer	
17 Création d'un emploi permanent à temps complet de Chargé(e) de mission Natura 2000 site Camargue	
18 Création d'emplois au Musée de la Camargue pour accroissement temporaire d'activité et remplacement d'un agent permanent	
19 Stage MAB France sur l'évaluation des engagements des éco-acteurs de la réserve de Biosphère de Camargue	
20 Régime indemnitaire des fonctionnaires techniciens et techniciens principaux : régularisation et mise en œuvre du RIFSEEP	
21 Projet « In Ovo » 2020-2021 Actualisation du plan de financement	
22 Convention cadre 2021-2026 de partenariat entre le Parc de Camargue et le GIS Posidonie/M.I.O pour la programmation scientifique et le suivi de la Réserve marine du golfe de Beauduc et de la zone de protection de la pointe de Beauduc (Renouvellement)	Convention cadre
23 Convention de partage des frais d'administration et de maintenance du système d'information territorial interparc Région Sud	
24 Convention de partenariats culturels Musée de la Camargue	4 Conventions de partenariats
25 Mission d'accompagnement et de concertation de préfiguration de création d'une Réserve naturelle régionale marine	
26 Procédure de mise à la réforme de véhicules du Parc de Camargue	
27 Soutien à la sélection des taureaux de race Camargue pas des concours tests en arènes Tau et vaches 2021	



Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 1

Délégation de pouvoir du Comité syndical au Président



L'an deux mille vingt et un, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 2 juin 2021 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teisserre
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Pas de représentant
- **Représentants des Communes :**
Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Chloé Mourisard, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerier-Raulet
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Jérôme Bernard
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Frédéric Gibert, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Manon Gibert
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan, Bertrand Mazel
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arzac, Bruno Blohorn

► **Avalent donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teisserre
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Jérôme Bernard, Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excuses :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Didier Reault, Patricia Saez, Corinne Chabaud
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembri
Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Antoine De la Roche Aymon

► **Le Conseil de Parc était représenté par 12 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Magali Touverey, Trésorière
François Letourneux, Président du Conseil scientifique du Parc naturel régional de Camargue
Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles
Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos, Faustine Limouzin, Stéphan Arnassant, Laëtitia Poulet

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	22	22

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	48

Date de convocation 10/05/2021 PDV-2021/129

Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 1

Délégation de pouvoir du Comité syndical au Président



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.5211-10, le Comité syndical peut accorder les délégations suivantes au Président dans un souci de bonne administration du syndicat mixte.

► Marchés publics

Vu le Code de la commande publique et notamment son article R-2122-8, fixant le seuil de passation des marchés et accords-cadres sans formalité préalable,

Par délégation du Comité syndical, il est proposé de charger le Président :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget. En cas d'empêchement du Président, cette délégation est attribuée aux vice-présidents dans l'ordre de leur nomination.
- De rendre compte à l'assemblée des marchés passés en application de l'article R-2122-8 du Code de la commande publique.

► Création et clôture des régies comptables

Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue est soumis aux règles de la comptabilité publique pour l'encaisse de recettes et l'octroi d'avances. À ce titre, il est proposé de charger le Président, pendant la durée de son mandat, par délégation du Comité syndical :

- de prendre toute décision concernant la création, la modification et la clôture des régies comptables de recettes et d'avance nécessaire au fonctionnement des services du Syndicat mixte.

► Gestion de la trésorerie

Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue contractualise, chaque année, une ligne de trésorerie auprès des établissements bancaires afin de lui permettre de faire face à ses besoins temporaires de trésorerie. Afin de garantir la trésorerie nécessaire au règlement des dépenses courantes, il est proposé de charger le Président, pendant la durée de son mandat, par délégation du Comité syndical :

- de réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 euros

► Conventions de formation

Les formations réalisées par les agents du Parc naturel régional de Camargue font l'objet d'un conventionnement avec les organismes de formation. Afin d'assurer la mise en œuvre du plan de formation, il est proposé de charger le Président, pendant la durée de son mandat, par délégation du Comité syndical :

- de signer toute convention relative à la formation professionnelle des agents.

► Délégation permanente pour ester en justice

Il est proposé de confier au Président du syndicat mixte, pour la durée du mandat, le pouvoir d'intenter au nom du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue les actions en justice ou de le défendre dans les actions intentées contre lui, ses élus ou tout membre du personnel, à tout stade de la procédure, et ce, pour tout litige et devant toute juridiction. Le Président rend compte à la plus proche réunion du Comité syndical de l'exercice de cette compétence.

► **Gestion patrimoniale**

Il est proposé de confier au Président du syndicat mixte, pour la durée du mandat, le pouvoir de décider l'aliénation, l'acquisition et l'échange ainsi que la désaffectation et la mise en réforme des biens meubles et immeubles, propriété du syndicat mixte, d'une valeur inférieure à 10 000€.

Il est également proposé de confier au Président du syndicat mixte, pour la durée du mandat, le pouvoir d'accepter le règlement des sinistres.

► **Frais d'actes et de contentieux**

Il est proposé de confier au Président, pour la durée de son mandat, le pouvoir de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

► **Avis en matière d'environnement**

Il est proposé de confier au Président, pour la durée de son mandat, le pouvoir de rendre les avis prévus au code de l'Environnement lorsque le Parc naturel régional de Camargue est :

- consulté lors de l'élaboration ou de la révision des documents figurant sur la liste fixée par l'article R 333-15 du code de l'environnement
- saisi de l'étude ou de la notice d'impact lorsque des aménagements, ouvrages ou travaux soumis à cette procédure en vertu des articles L 122-1 à L 122-3 et R 122-1 et R 122-16 du code de l'environnement sont envisagés sur le territoire du Parc.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée délibérante, accorde les délégations susdites au Président du Parc naturel régional de Camargue, Monsieur Patrick De Carolis, pour la durée de son mandat.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Le Président,

Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **14 JUIN 2021**
Et de l'affichage le **14 JUIN 2021**



Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 2

Demandes d'adhésions au Conseil de Parc du Parc naturel régional de Camargue



L'an deux mille vingt et un, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 2 juin 2021 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teisserre
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Pas de représentant
- **Représentants des Communes :**
Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Chloé Mourisard, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerrie-Raulet
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Jérôme Bernard
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Frédéric Gibert, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Manon Gibert
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan, Bertrand Mazel
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teisserre
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Jérôme Bernard, Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Didier Reault, Patricia Saez, Corinne Chabaud
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembi
Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Antoine De la Roche Aymon

► **Le Conseil de Parc était représenté par 12 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Magali Touverey, Trésorière
François Letourneux, Président du Conseil scientifique du Parc naturel régional de Camargue
Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles
Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos, Faustine Limouzin, Stéphan Arnassant, Laëtitia Poulet

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	22	22

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	48

Date de convocation 10/05/2021 PDV-2021/129

Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 2

Demandes d'adhésions au Conseil de Parc du Parc naturel régional de Camargue



Les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue ont instauré un Conseil de Parc. Composé des représentants des habitants, des structures professionnelles et associatives de Camargue, il a vocation à assister le Comité syndical, à animer le travail des commissions et à participer à la vie du Parc.

Le Conseil de Parc est à ce jour constitué de 65 structures membres. Il peut, selon le règlement intérieur, accueillir de nouveaux membres dans le respect des conditions suivantes :

- Formuler une demande officielle d'adhésion auprès du Président du Parc,
- Mener une action spécifique sur le territoire du Parc,
- Agir dans un des domaines d'intervention du Parc tels que définis par la charte, depuis au moins 3 ans.

Deux organismes répondant aux critères cités précédemment ont officiellement manifesté leur souhait d'intégrer le Conseil de Parc. Il s'agit de :

- L'association « Vivre en Camargue » basée à Albaron, dont la Présidente est Mme Isabelle HENault
- La Compagnie des Salins du Midi (CSME) basée à Salin-de-Giraud, dont le Président est Hubert FRANÇOIS

La commission « Administration générale, finances et Communication », réunie le 21 avril 2021 a émis un avis favorable aux adhésions de l'Association « Vivre en Camargue » et de la « Compagnie des Salins du Midi (CSME) » au Conseil de Parc.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée autorise l'association « Vivre en Camargue » et la « Compagnie des Salins du Midi (CSME) » à adhérer au Conseil de Parc.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Le Président,

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **14 JUIN 2021**
Et de l'affichage le **14 JUIN 2021**



Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 3

Constitution des commissions structurelles : modifications apportées à la délibération n°14 du 1^{er} décembre 2020



L'an deux mille vingt et un, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 2 juin 2021 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teisserre
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Pas de représentant
- **Représentants des Communes :**
Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Chloé Mourisard, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerier-Raulet
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Jérôme Bernard
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Frédéric Gibert, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Manon Gibert
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan, Bertrand Mazel
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn

► **Avaient donné pouvoir :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teisserre
- Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Jérôme Bernard, Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excuses :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Didier Reault, Patricia Saez, Corinne Chabaud
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembri
- Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Antoine De la Roche Aymon

► **Le Conseil de Parc était représenté par 12 membres**

► **Autres personnes présentes :**

- Magali Touverey, Trésorière
- François Letourneux, Président du Conseil scientifique du Parc naturel régional de Camargue
- Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles
- Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos, Faustine Limouzin, Stéphan Arnassant, Laëtitia Poulet

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	22	22

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	48

Date de convocation 10/05/2021 PDV-2021/129



Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 3

Constitution des commissions structurelles : modifications apportées à la délibération n°14 du 1^{er} décembre 2020



Lors de notre séance du 1^{er} décembre 2020, notre assemblée a approuvé la composition des commissions structurelles. Compte tenu des modifications intervenues pour ce qui concerne les représentants de la ville d'Arles et pour la Présidence de notre Comité syndical il vous est proposé d'adopter comme suit :

Intitulés	Président	Titulaires proposés	Suppléants proposés
« Appel d'offre et de la commande publique »	Patrick DE CAROLIS	Bernard ARSAC (Chambre d'agriculture) Jérôme BERNARD (Port-St-Louis-du-Rhône) Catherine BALGUERIE-RAULET (Arles) Patrick PAC (Saintes-Maries-la-Mer) Henri RIVAS (Chambre des métiers et de l'artisanat)	Marie-Christine CONTRERAS (Saintes-Maries-de-la-Mer) Cyril JUGLARET (Région) Bertrand MAZEL (Chambre d'agriculture) Manon GIBERT (CCI) Patricia BLANCHET (Chambre des métiers et de l'artisanat)
« Ressources Humaines »	Patrick DE CAROLIS	Jérôme BERNARD (Port-Saint-Louis-du-Rhône) Didier HONORE (CCI) Christelle AILLET (Saintes-Maries-de-la-Mer) Catherine BALGUERIE-RAULET (Arles) <i>En attente de désignation</i>	Chloé MOURISARD (Arles) Marie-Christine CONTRERAS (Saintes-Maries-de-la-Mer) Joan BERGENEAU (Port-Saint-Louis-du-Rhône) Henri RIVAS (Chambre des métiers et de l'artisanat) <i>En attente de désignation</i>
« Suivi évaluation de la charte »	Patrick DE CAROLIS	Co-présidents des commissions organiques désignés le 1/12/2020 : Patrick PAC (Saintes-Maries-de-la-Mer) Pierre RAVIOL (ACCM) Didier HONORE (CCI) Cyril JUGLARET (Région) Catherine BALGUERIE-RAULET (Arles)	Christelle AILLET (Saintes-Maries-de-la-Mer) Marie-Christine CONTRERAS (Saintes-Maries-de-la-Mer) Bernard ARSAC (ASA) Manon GIBERT (CCI)

A ce jour il demeure nécessaire de désigner :

Un titulaire supplémentaire et un suppléant pour la Commission « Ressources Humaines »

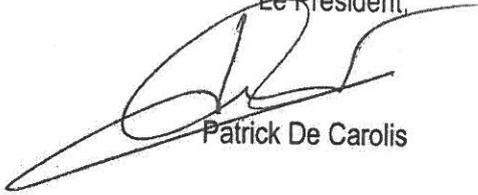
Un suppléant pour la commission « Suivi évaluation de la charte »

(Pour mémoire les Présidents et co-présidents des commissions organiques, conformément aux dispositions prévues au chapitre IV du règlement intérieur, participent également à la commission « Suivi et évaluation de la charte »).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée, dans l'attente des désignations supplémentaires à intervenir pour finaliser la constitution des trois commissions structurelles, valide la composition partielle telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Le Président,



Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **14 JUIN 2021**
Et de l'affichage le **14 JUIN 2021**



Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 4

Dématérialisation des dossiers présentés au Comité syndical et au Bureau syndical – Précisions apportées au Règlement intérieur



L'an deux mille vingt et un, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 2 juin 2021 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teisserre
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Pas de représentant
- **Représentants des Communes :**
Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Chloé Mourisard, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerie-Raulet
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Jérôme Bernard
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Frédéric Gibert, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Manon Gibert
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan, Bertrand Mazel
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teisserre
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Jérôme Bernard, Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excuses :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Didier Reault, Patricia Saez, Corinne Chabaud
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembi
Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Antoine De la Roche Aymon

► **Le Conseil de Parc était représenté par 12 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Magali Touverey, Trésorière
François Letourneux, Président du Conseil scientifique du Parc naturel régional de Camargue
Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles
Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos, Faustine Limouzin, Stéphan Arnassant, Laëtitia Poulet

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	22	22

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	48

Date de convocation
10/05/2021
PDV-2021/129



Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 4

Dématérialisation des dossiers présentés au Comité syndical et au Bureau syndical – Précisions apportées au Règlement intérieur



Le projet de délibération présenté à notre assemblée a pour objectif de mettre en œuvre la dématérialisation des dossiers adressés aux membres de nos instances, en préalable à la tenue de nos bureaux et comités syndicaux. Il s'inscrit dans une démarche générale de modernisation des procédures du Parc de Camargue, de réduction des coûts et de développement durable.

La solution technique qui sera proposée devra permettre de s'entourer des garanties juridiques nécessaires en cas de contentieux amenant la collectivité à justifier des dates d'envoi des convocations et pièces attachées. En synthèse le dispositif serait le suivant :

- mail de « convocation » avec une convocation générale et un lien permettant de diriger l' élu vers un espace extranet afin de consulter et télécharger le dossier de séance (ordre du jour, note explicative de synthèse, annexes et procès-verbal validé de la séance précédente) ;
- dans ce même mail, transmission d'un mot de passe d'identification aux élus fin qu'ils puissent entrer sur l'espace extranet dédié pour accéder de manière sécurisée aux pièces de la séance concernée.

Lors de la mise en œuvre il sera demandé à chaque élu de formaliser son accord en autorisant les services du Parc à utiliser l'adresse mail que chacun des membres de notre assemblée aura validée. Sous réserve de cet accord, le dispositif pourrait être mise en œuvre au second semestre 2021, sous la responsabilité du Directeur général du Parc, par la gestionnaire des instances et du secrétariat de direction, laquelle est recrutée à compter du 15 août. Le coût de la prestation correspondante pourrait alors être inscrit au budget dans le cadre d'une décision modificative. L'adoption de cette procédure, en tant notamment que les délais de convocation prévus à notre règlement intérieur demeurent inchangés, ne nécessite pas à proprement parler, de modifications de celui-ci. Dès lors notre règlement intérieur sera simplement complété par les dispositions décrites ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée adopte la délibération suivante :

Le Comité syndical,

- vu le rapport présentant le projet de dématérialisation des convocations et dossiers transmis aux membres du Bureau syndical et du Comité syndical
- considérant que ce projet s'inscrit dans une démarche générale de modernisation des procédures du Parc de Camargue, de réduction des coûts et de développement durable,

Autorise son Président :

- A recueillir l'accord formel de chacun de ses membres pour ce qui concerne l'utilisation d'une boîte mail de son choix aux fins de recevoir les dossiers concernés
- A mettre en œuvre la dématérialisation des convocations et dossiers des instances dès que la solution technique aura été retenue et le personnel du Parc formé à cette dernière.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **14 JUIN 2021**
Et de l'affichage le **14 JUIN 2021**

Le Président,



Comité syndical du 2 juin 2021
Délibération n°4
Page 2 sur 2



REPUBLIQUE FRANÇAISE

- SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25130229500018

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	19
D2 - Arrêté et signatures	20

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE	CA 2020
-------------------	---	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
		0	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 821 849,47	G	3 105 437,15
	Section d'investissement	B	194 012,33	H	292 882,46

		+	+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	54 017,38 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	418 335,83 (si excédent)

		=	=		
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	3 069 879,18	= G+H+I+J	3 816 655,44

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	13 999,68	K	0,00
	Section d'investissement	F	122 123,36	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	136 123,04	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	2 889 866,53	= G+I+K	3 105 437,15
	Section d'investissement	= B+D+F	316 135,69	= H+J+L	711 218,29
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	3 206 002,22	= G+H+I+J+K+L	3 816 655,44

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	13 999,68	K	0,00
011	Charges à caractère général	13 999,68			
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00			
014	Atténuations de produits	0,00			
65	Autres charges de gestion courante	0,00			
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00			
66	Charges financières	0,00			
67	Charges exceptionnelles	0,00			
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	122 123,36	L	0,00
010	Stocks (4)	0,00			0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00			0,00
13	Subventions d'investissement	0,00			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00			0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00			0,00
20	Immobilisations incorporelles	28 123,87			0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00			0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	28 546,50	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	65 452,99	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	927 230,20	581 260,61	0,00	13 999,68	331 969,91
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 160 010,88	2 054 131,99	0,00	0,00	105 878,89
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	49 039,41	35 489,90	0,00	0,00	13 549,51
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 136 280,49	2 670 882,50	0,00	13 999,68	451 398,31
66	Charges financières	18 673,00	8 197,02	0,00	0,00	10 475,98
67	Charges exceptionnelles	5 135,00	1 487,90	0,00	0,00	3 647,10
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 160 088,49	2 680 567,42	0,00	13 999,68	465 521,39
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	144 799,06	141 282,05			3 517,01
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		144 799,06	141 282,05			3 517,01
TOTAL		3 304 887,55	2 821 849,47	0,00	13 999,68	469 038,40
Pour information		(3) 54 017,38				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	51 200,00	57 977,39	0,00	0,00	-6 777,39
70	Produits services, domaine et ventes div	191 229,70	169 140,12	0,00	0,00	22 089,58
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 037 547,46	2 819 445,47	0,00	0,00	218 101,99
75	Autres produits de gestion courante	49 952,00	49 902,49	0,00	0,00	49,51
Total des recettes de gestion courante		3 329 929,16	3 096 465,47	0,00	0,00	233 463,69
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 564,00	1 893,11	0,00	0,00	670,89
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 332 493,16	3 098 358,58	0,00	0,00	234 134,58
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	26 411,77	7 078,57			19 333,20
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		26 411,77	7 078,57			19 333,20
TOTAL		3 358 904,93	3 105 437,15	0,00	0,00	253 467,78
Pour information		(3) 0,00				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	191 566,39	70 141,12	28 123,87	93 301,40
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	150 692,00	77 228,69	28 546,50	44 916,81
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	349 633,81	11 849,70	65 452,99	272 331,12
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	691 892,20	159 219,51	122 123,36	410 549,33
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	50 715,00	27 714,25	0,00	23 000,75
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	50 715,00	27 714,25	0,00	23 000,75
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	742 607,20	186 933,76	122 123,36	433 550,08
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	26 411,77	7 078,57		19 333,20
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	26 411,77	7 078,57		19 333,20
	TOTAL	769 018,97	194 012,33	122 123,36	452 883,28
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	205 884,08	151 600,41	0,00	54 283,67
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	205 884,08	151 600,41	0,00	54 283,67
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	205 884,08	151 600,41	0,00	54 283,67
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	144 799,06	141 282,05		3 517,01
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	144 799,06	141 282,05		3 517,01
	TOTAL	350 683,14	292 882,46	0,00	57 800,68

SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE - SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE - CA - 2020

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information				
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 418 335,83			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	581 260,61		581 260,61
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 054 131,99		2 054 131,99
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	35 489,90		35 489,90
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	8 197,02	0,00	8 197,02
67	Charges exceptionnelles	1 487,90	0,00	1 487,90
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	141 282,05	141 282,05
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 680 567,42	141 282,05	2 821 849,47
Pour information				54 017,38
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				54 017,38

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	7 078,57	7 078,57
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	27 714,25	0,00	27 714,25
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	70 141,12	0,00	70 141,12
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	77 228,69	0,00	77 228,69
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	11 849,70	0,00	11 849,70
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		186 933,76	7 078,57	194 012,33
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	57 977,39		57 977,39
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	169 140,12		169 140,12
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	2 819 445,47		2 819 445,47
75	Autres produits de gestion courante	49 902,49	0,00	49 902,49
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 893,11	7 078,57	8 971,68
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		3 098 358,58	7 078,57	3 105 437,15
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	151 600,41	0,00	151 600,41
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		141 282,05	141 282,05
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		151 600,41	141 282,05	292 882,46
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				418 335,83

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	927 230,20	581 260,61	0,00	13 999,68	331 969,91
60225	Livres, disques, cassettes (médiathèque)	16 600,00	3 852,14	0,00	0,00	12 747,86
60228	Autres fournitures consommables	15 536,00	20 449,81	0,00	0,00	-4 913,81
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	0,00	18 448,43	0,00	0,00	-18 448,43
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	21 000,00	4 293,20	0,00	0,00	16 706,80
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
60611	Eau et assainissement	4 138,00	2 822,51	0,00	0,00	1 315,49
60612	Energie - Electricité	20 000,00	32 128,62	0,00	0,00	-12 128,62
60621	Combustibles	20 000,00	25 924,98	0,00	0,00	-5 924,98
60622	Carburants	22 400,00	19 810,96	0,00	0,00	2 589,04
60623	Alimentation	3 370,00	1 204,55	0,00	0,00	2 165,45
60628	Autres fournitures non stockées	4 660,00	8 575,14	0,00	0,00	-3 915,14
60631	Fournitures d'entretien	3 700,00	4 571,39	0,00	0,00	-871,39
60632	Fournitures de petit équipement	18 563,20	24 470,63	0,00	0,00	-5 907,43
60636	Vêtements de travail	2 822,00	1 139,65	0,00	0,00	1 682,35
6064	Fournitures administratives	4 600,00	1 937,99	0,00	0,00	2 662,01
6068	Autres matières et fournitures	0,00	593,28	0,00	0,00	-593,28
611	Contrats de prestations de services	23 200,00	30 424,89	0,00	0,00	-7 224,89
6135	Locations mobilières	32 132,00	51 456,00	0,00	0,00	-19 324,00
61551	Entretien matériel roulant	13 787,00	11 086,19	0,00	0,00	2 700,81
61558	Entretien autres biens mobiliers	9 000,00	5 531,01	0,00	0,00	3 468,99
6156	Maintenance	19 500,00	27 009,03	0,00	0,00	-7 509,03
6161	Multirisques	23 100,00	14 386,86	0,00	0,00	8 713,14
617	Etudes et recherches	177 065,00	19 704,50	0,00	0,00	157 360,50
6182	Documentation générale et technique	1 500,00	7 196,07	0,00	0,00	-5 696,07
6184	Versements à des organismes de formation	5 410,00	4 588,00	0,00	0,00	822,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 500,00	850,84	0,00	0,00	649,16
6188	Autres frais divers	141 042,00	38 501,57	0,00	13 999,68	88 540,75
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
6226	Honoraires	1 000,00	1 235,50	0,00	0,00	-235,50
6227	Frais d'actes et de contentieux	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6228	Divers	10 770,00	11 593,82	0,00	0,00	-823,82
6231	Annonces et insertions	4 000,00	1 386,00	0,00	0,00	2 614,00
6232	Fêtes et cérémonies	15 776,00	8 097,36	0,00	0,00	7 678,64
6236	Catalogues et imprimés	32 963,00	28 348,84	0,00	0,00	4 614,16
6238	Divers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6241	Transports de biens	680,00	526,40	0,00	0,00	153,60
6247	Transports collectifs	15 400,00	570,00	0,00	0,00	14 830,00
6251	Voyages et déplacements	8 600,00	6 665,63	0,00	0,00	1 934,37
6256	Missions	13 600,00	5 959,73	0,00	0,00	7 640,27
6257	Réceptions	221,00	220,59	0,00	0,00	0,41
6261	Frais d'affranchissement	13 000,00	8 640,12	0,00	0,00	4 359,88
6262	Frais de télécommunications	17 215,00	30 212,91	0,00	0,00	-12 997,91
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00	1 810,29	0,00	0,00	1 189,71
6281	Concours divers (cotisations)	40 680,00	44 710,20	0,00	0,00	-4 030,20
6283	Frais de nettoyage des locaux	106 000,00	38 280,26	0,00	0,00	67 719,74
6284	Redevances pour services rendus	1 000,00	1 020,72	0,00	0,00	-20,72
6288	Autres services extérieurs	34 600,00	3 239,00	0,00	0,00	31 361,00
63512	Taxes foncières	0,00	7 785,00	0,00	0,00	-7 785,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 160 010,88	2 054 131,99	0,00	0,00	105 878,89
6331	Versement de transport	10 928,00	9 905,37	0,00	0,00	1 022,63
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 826,00	6 191,13	0,00	0,00	634,87
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	32 153,00	27 212,27	0,00	0,00	4 940,73
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 308,00	3 714,40	0,00	0,00	593,60
64111	Rémunération principale titulaires	685 894,00	620 927,11	0,00	0,00	64 966,89
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	23 761,00	24 474,55	0,00	0,00	-713,55
64118	Autres indemnités titulaires	193 969,00	210 490,97	0,00	0,00	-16 521,97
64131	Rémunérations non tit.	573 072,88	581 311,55	0,00	0,00	-8 238,67
64168	Autres emplois d'insertion	43 776,00	36 633,46	0,00	0,00	7 142,54
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	296 776,00	274 496,37	0,00	0,00	22 279,63
6453	Cotisations aux caisses de retraites	236 185,00	212 589,03	0,00	0,00	23 595,97
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	30 294,00	26 249,09	0,00	0,00	4 044,91
6455	Cotisations pour assurance du personnel	14 000,00	14 828,79	0,00	0,00	-828,79
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 000,00	645,00	0,00	0,00	355,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	2 768,00	2 269,15	0,00	0,00	498,85

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 300,00	2 193,75	0,00	0,00	2 106,25
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	49 039,41	35 489,90	0,00	0,00	13 549,51
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	800,00	1 968,60	0,00	0,00	-1 168,60
6542	Créances éteintes	9 168,67	0,00	0,00	0,00	9 168,67
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	11 488,00	6 988,00	0,00	0,00	4 500,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	27 532,74	26 531,74	0,00	0,00	1 001,00
65888	Autres	50,00	1,56	0,00	0,00	48,44
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		3 136 280,49	2 670 882,50	0,00	13 999,68	451 398,31
66	Charges financières (b)	18 673,00	8 197,02	0,00	0,00	10 475,98
66111	Intérêts réglés à l'échéance	18 673,00	7 944,24	0,00	0,00	10 728,76
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	252,78	0,00	0,00	-252,78
67	Charges exceptionnelles (c)	5 135,00	1 487,90	0,00	0,00	3 647,10
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 135,00	1 487,90	0,00	0,00	3 647,10
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		3 160 088,49	2 680 567,42	0,00	13 999,68	465 521,39
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	144 799,06	141 282,05			3 517,01
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	144 799,06	141 282,05			3 517,01
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		144 799,06	141 282,05			3 517,01
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		144 799,06	141 282,05			3 517,01
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 304 887,55	2 821 849,47	0,00	13 999,68	469 038,40
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		54 017,38				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	51 200,00	57 977,39	0,00	0,00	-6 777,39
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	0,00	18 503,00	0,00	0,00	-18 503,00
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	21 000,00	3 262,00	0,00	0,00	17 738,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	30 200,00	36 212,39	0,00	0,00	-6 012,39
70	Produits services, domaine et ventes div	191 229,70	169 140,12	0,00	0,00	22 089,58
70388	Autres redevances et recettes diverses	103 229,70	99 539,02	0,00	0,00	3 690,68
7062	Redevances services à caractère culturel	49 000,00	44 253,52	0,00	0,00	4 746,48
70688	Autres prestations de services	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	35 000,00	25 347,58	0,00	0,00	9 652,42
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 037 547,46	2 819 445,47	0,00	0,00	218 101,99
74718	Autres participations Etat	307 583,46	186 775,64	0,00	0,00	120 807,82
7472	Participat° Régions	1 060 314,00	1 065 664,80	0,00	0,00	-5 350,80
7473	Participat° Départements	741 653,00	736 653,00	0,00	0,00	5 000,00
74748	Participat° Autres communes	293 257,00	304 257,00	0,00	0,00	-11 000,00
74758	Participat° Autres groupements	159 481,00	159 481,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	370 962,00	341 844,03	0,00	0,00	29 117,97
7488	Autres attributions et participations	104 297,00	24 770,00	0,00	0,00	79 527,00
75	Autres produits de gestion courante	49 952,00	49 902,49	0,00	0,00	49,51
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	49 902,00	49 901,64	0,00	0,00	0,36
7588	Autres produits div. de gestion courante	50,00	0,85	0,00	0,00	49,15
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		3 329 929,16	3 096 465,47	0,00	0,00	233 463,69
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 564,00	1 893,11	0,00	0,00	670,89
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,02	0,00	0,00	-0,02
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	764,00	0,00	0,00	0,00	764,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 800,00	1 893,09	0,00	0,00	-93,09
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		3 332 493,16	3 098 358,58	0,00	0,00	234 134,58
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	26 411,77	7 078,57			19 333,20
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	26 411,77	7 078,57			19 333,20
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		26 411,77	7 078,57			19 333,20
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		3 358 904,93	3 105 437,15	0,00	0,00	253 467,78
Pour information		0,00				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	191 566,39	70 141,12	28 123,87	93 301,40
2031	Frais d'études	143 722,39	67 101,12	28 123,87	48 497,40
2051	Concessions, droits similaires	47 844,00	3 040,00	0,00	44 804,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	150 692,00	77 228,69	28 546,50	44 916,81
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
2161	Oeuvres et objets d'art	26 000,00	0,00	0,00	26 000,00
2181	Installat° générales, agencements	7 500,00	7 500,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	7 000,00	8 579,76	0,00	-1 579,76
2183	Matériel de bureau et informatique	9 250,00	14 623,84	0,00	-5 373,84
2184	Mobilier	11 183,00	1 144,98	0,00	10 038,02
2188	Autres immobilisations corporelles	87 759,00	45 380,11	28 546,50	13 832,39
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	349 633,81	11 849,70	65 452,99	272 331,12
2314	Constructions sur sol d'autrui	349 633,81	11 849,70	65 452,99	272 331,12
Total des dépenses d'équipement		691 892,20	159 219,51	122 123,36	410 549,33
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	50 715,00	27 714,25	0,00	23 000,75
1641	Emprunts en euros	50 715,00	27 714,25	0,00	23 000,75
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		50 715,00	27 714,25	0,00	23 000,75
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		742 607,20	186 933,76	122 123,36	433 550,08
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	26 411,77	7 078,57		19 333,20
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	26 411,77	7 078,57		19 333,20
13912	Sub. transf opte résult. Régions	19 333,20	0,00		19 333,20
13918	Autres subventions d'équipement	7 078,57	7 078,57		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		26 411,77	7 078,57		19 333,20
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		769 018,97	194 012,33	122 123,36	452 883,28
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	205 884,08	151 600,41	0,00	54 283,67
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	38 623,44	55 951,33	0,00	-17 327,89
1322	Subv. non transf. Régions	98 700,08	16 462,08	0,00	82 238,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	58 560,56	0,00	0,00	58 560,56
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	10 000,00	79 187,00	0,00	-69 187,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		205 884,08	151 600,41	0,00	54 283,67
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		205 884,08	151 600,41	0,00	54 283,67
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	144 799,06	141 282,05		3 517,01
28031	Frais d'études	25 231,10	25 231,10		0,00
28051	Concessions et droits similaires	14 729,20	15 104,20		-375,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 401,97	1 401,97		0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	3 513,56	3 513,56		0,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	19 715,01	19 715,01		0,00
28148	Construct° sol autrui - Autres construct	1 634,51	1 634,51		0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	805,20	0,00		805,20
28158	Autres installat°, matériel et outillage	3 149,56	3 149,56		0,00
281752	Installations de voirie (m. à dispo)	375,00	805,20		-430,20
28181	Installations générales, aménagt divers	748,08	0,00		748,08
28182	Matériel de transport	16 218,39	16 218,39		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	12 489,21	12 489,21		0,00
28184	Mobilier	1 222,88	0,00		1 222,88
28188	Autres immo. corporelles	43 565,39	42 019,34		1 546,05
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		144 799,06	141 282,05		3 517,01
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		144 799,06	141 282,05		3 517,01
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		350 683,14	292 882,46	0,00	57 800,68
Pour information		418 335,83			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 5

Adoption du Compte administratif 2020



L'an deux mille vingt et un, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 2 juin 2021 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teisserre
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Pas de représentant
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Chloé Mourisard, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerrie-Raulet
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Jérôme Bernard
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Frédéric Gibert, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Manon Gibert
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan, Bertrand Mazel
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teisserre
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Jérôme Bernard, Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Didier Reault, Patricia Saez, Corinne Chabaud
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembu
Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Antoine De la Roche Aymon

► **Le Conseil de Parc était représenté par 12 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Magali Touverey, Trésorière
François Letourneux, Président du Conseil scientifique du Parc naturel régional de Camargue
Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles
Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos, Faustine Limouzin, Stéphan Arnassant, Laëtitiia Poulet

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	22	22

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	48

Date de convocation
10/05/2021
PDV-2021/129

Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 5

Adoption du Compte administratif 2020



► Rappel

Le compte administratif 2019 a été adopté le 31 juillet 2020.

Le budget primitif 2020 a été adopté le 6 février 2020.

Le budget supplémentaire a été adopté le 1^{er} décembre 2020

Au total, les crédits ouverts sur l'exercice 2020 s'élèvent à 4 127 923.90 €, dont 3 358 904.93 € en section de fonctionnement et 769 018.97 € en section d'investissement.

► Résultats

Le compte administratif 2020 a été arrêté à la somme de 3 398 319.61 € en recettes et 3 015 861.80 € en dépenses, avant reprise des résultats reportés 2019 et des restes à réaliser.

Le résultat de clôture au 31 décembre 2020 se présente comme suit :

• Section de fonctionnement

Excédent de l'exercice 2020 : 283 587.68 €

Déficit reporté exercice 2019 : 54 017.38 €

Résultat de clôture 2020 (y compris déficit 2019) : 229 570.30 €

Restes à réaliser : 13 999.68 € en dépenses

Résultat cumulé de clôture 2020 (y compris restes à réaliser) : 215 570.62€

Chap,	Lib Chapitre	REALISE		RESTES A REALISER		
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
011	Charges à caractère général	581 260.61		13 999.68		
012	Frais de personnel et charges assimilées	2 054 131.99				
023	Virement à la section d'investissement					
63	Impôts, taxes et versements assimilés					
65	Autres charges de gestion courante	35 489.90				
66	Charges financières	8 197.02				
67	Charges exceptionnelles :	1 487.90				
O42	Op,r Ordre de transfert entre sections	141 282.05	7078.57			
002	Résultat de fonctionnement reporte		0			
013	Atténuation de charges		57 977.39			
70	Produits sces domaine et ventes diverses		169 140.12			
74	Dotations, subventions et participations		2 819 445.47			
75	Autres produits de gestion courante		49 902.49			
77	Produits exceptionnels		1 893.11			
78	Reprise sur provisions		0			
	Total Fonctionnement	2 821 849.47	3 105 437.15		13 999.68	
	SOLDE D'EXECUTION CUMULE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	283 587.68			-13 999.68	
	RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT	269 588.00 €				

• Section d'investissement

Excédent de l'exercice 2020 : 98 870.13 €

Excédent reporté exercice 2019 : 418 335,83 €

Résultat de clôture 2020 (y compris excédent 2019) : 517 205.96 €

Restes à réaliser : 122 123.36 € en dépenses

Résultat cumulé de clôture 2020 (y compris les restes à réaliser) : 395 082.60 €

Chap.	Lib Chapitre	REALISE		RESTES A REALISER	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
20	Immobilisations incorporelles	70 141.12		28 123.87	
21	Immobilisations corporelles	77 228.69		28546.50	
23	Immobilisations en cours	11 849.70		65 452.99	
040	Opération d'ordre de transfert entre section	7 078.57	141 282.05		
041	Opération patrimoniale	0	0		
001	Résultat d'investissement reporté		0		
16	Emprunts et dettes assimilées	27 714.25	0		
10	Dotations, fonds divers & réserves		0		
13	Subventions d'investissement		151 600.41		
024	Produits de cessions				
	Total Investissement	194 012.33	292 882.46	122 123.36	
	SOLDE D'EXECUTION CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		98 870.13		-122 123.36
	RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT				-23 253.23 €

Le compte administratif 2020 dégage, après reprise du résultat 2019 (364 318.45 €) et report des restes à réaliser (136 123.04 €), un résultat de clôture positif de 610 653.22 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel est résumé dans les éléments ci-dessus,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus,
- Approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à examen,
- Déclare que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2020 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2020 sont confirmés par la comptabilité de Mme la Trésorière de Saint Rémy de Provence.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Le Président,

Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **14 JUIN 2021**
Et de l'affichage le **14 JUIN 2021**



IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 78

Nombre de membres présents : 32

Nombre de suffrages exprimés : 48

VOTES :

Pour : 48

Contre :

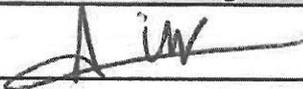
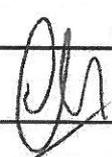
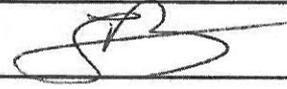
Abstentions :

Date de la convocation : 10/05/2021

Présenté par M. Le Président,
A Arles, le 02/06/2021Délibérée par l'Assemblée, réunie en session
à Arles

le 2 JUIN 2021

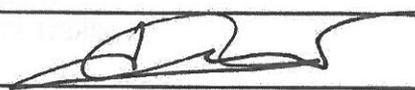
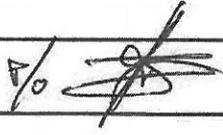
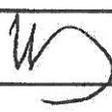
Les membres de l'assemblée délibérante

Nom-Prénom	Signatures
AILLET CHRISTELLE	
ALVAREZ MARTIAL	
ARSAC BERNARD	
BALGUERIE-RAULET CATHERINE	
BEDOT STEPHAN	
BERGENEAU JOAN	
BERNARD JEROME	
BLANCHET PATRICIA	
BLOHORN BRUNO	
BONNET PATRICK	
BOUYAC JACQUELINE	
CALLET MARIE PIERRE	
CASTEJON NIEVES	
CHABAUD CORINNE	

REÇU EN PREFECTURE

Le 14/06/2021

Application agréée E-legalite.com

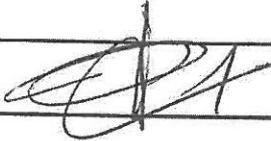
CIANFARANI ALINE	
CONTRERAS MARIE-CHRISTINE	
DE CAROLIS PATRICK	
DE LA ROCHE AYMONT ANTOINE	
DUGAS FABIEN	
ESTRIPEAU FLORENCE	
FAVIER FRANCOISE	
FELINE SYLVIE	
FORT-GUINTOLI CAROLE	
GARCIA AGNES	
GAY JEAN PAUL	
GIBERT FREDERIC	
GIBERT MANON	
GILLES CHRISTIAN	
GRAILLON MANDY	
HETSCH JEAN	
HONORE DIDIER	
ISNARD NICOLAS	
JALABERT JEAN-MICHEL	
JUGLARET CYRIL	
LEPRETRE ELEONORE	
LESCOT EMMANUEL	
LEVEQUE PATRICK	
LICARI PASCALE	
MAILHAN JACQUES	
MARTIN TEISSERE JEAN MARC	
MAZEL BERTRAND	

REÇU EN PREFECTURE

le 14/06/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-2513 02295-202106 02-D5_2JUN202

MEYSONNIER SERGE	
MAURIZOT PHILIPPE	
MOURISARD CHLOE	
NEMBI PHILIPPE	
PAC PATRICK	
PERNEY LUDOVIC	
PONS HENRI	
RAOUX AUREORE	
RAVIOL PIERRE	
REAULT DIDIER	
RIVAS HENRI	
ROSSIGNOL CLAUDE	
ROSSO MARIE HELENE	
SAEZ PATRICIA	
TONNEL STEPHANIE	
VIDAL YVES	

Certifié exécutoire par le Président, comte tenu de la transmission en préfecture le
et de la publication le **14 JUIN 2021**

SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2020

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme Magali TOUVEREY

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2020 AU 17/03/2021

013211 TRES. SAINT-REMY-DE-PROVENCE

Population 67026
Nomenclature M14 sup égal 3500h et inf 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE	: Situation patrimoniale	3
	1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
	2 Bilan	Etat I-2 5
	2.1 Bilan Actif	
	2.2 Bilan Passif	
	3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
	4 Compte de résultat	Etat I-4 14
	5 Annexe	18
	Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE	: Exécution budgétaire	21
	1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
	2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
	3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 24
	4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 28
3EME PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs	36
	1 Balance des comptes	Etat III-1 37
	2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 64
4EME PARTIE	: Page des signatures	65

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	704,16	Dotations	705,67
Terrains	218,44	Fonds Globalisés	176,47
Constructions	1 608,62	Réserves	1 342,36
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	118,76	Différences sur réalisations d'immobilisations	-162,63
Immobilisations corporelles en cours	3 067,29	Report à nouveau	-54,02
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	283,59
Autres immobilisations corporelles	629,57	Subventions transférables	32,85
Total immobilisations corporelles (nettes)	5 642,69	Subventions non transférables	4 387,64
Immobilisations financières	0,77	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermage et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 347,61	Autres fonds propres	
Stocks	21,77	TOTAL FONDS PROPRES	6 711,93
Créances	326,41	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4,53
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	382,46
Disponibilités	726,13	Fournisseurs ⁽²⁾	122,22
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	24,61
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 074,31	Total dettes à court terme	146,84
Comptes de régularisations	0,08	TOTAL DETTES	529,29
		Comptes de régularisations	176,23
TOTAL ACTIF	7 421,99	TOTAL PASSIF	7 421,99

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2021

BILAN (en Euros)

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

ACTIF		Exercice 2020			Exercice 2019
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles	651 599,10	134 514,22	517 084,88	487 279,06
	Immobilisations incorporelles en cours	187 076,81		187 076,81	187 076,81
	Terrains en toute propriété	241 726,77	23 281,94	218 444,83	219 846,80
	Constructions en toute propriété	124 113,36	29 390,62	94 722,74	98 236,30
	Construction sur sol autrui en tte prop	1 659 118,64	145 218,06	1 513 900,58	1 535 250,10
	Réseaux installations voirie rés divers	115 240,85	10 599,66	104 641,19	104 641,19
	Collections et oeuvres d'art	120 886,11		120 886,11	120 886,11
	Autres immobilisations corporelles	1 795 647,77	1 286 964,08	508 683,69	505 331,50
	Immobilisations corporelles en cours	3 067 287,42		3 067 287,42	3 055 437,72
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers	16 104,00	1 985,40	14 118,60	14 923,80
	Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles					
MONTANT A REPORTER	7 978 800,83	1 631 953,98	6 346 846,85	6 328 909,39	

BILAN (en Euros)

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

ACTIF		Exercice 2020			Exercice 2019
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT	7 978 800,83	1 631 953,98	6 346 846,85	6 328 909,39
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances	765,69		765,69	765,69
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	7 979 566,52	1 631 953,98	6 347 612,54	6 329 675,08	

BILAN (en Euros)

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

ACTIF		Exercice 2020			Exercice 2019
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks	21 765,00		21 765,00	22 741,63
	Redevables et comptes rattachés	47 800,17		47 800,17	46 890,30
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	319 255,00		319 255,00	19 400,00
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	29 397,03	70 042,79	-40 645,76	-46 849,28
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	726 130,93		726 130,93	512 825,52
	Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		1 144 348,13	70 042,79	1 074 305,34	555 008,17

BILAN (en Euros)

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

ACTIF		Exercice 2020			Exercice 2019
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser	75,86		75,86	2 179,88
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	75,86		75,86	2 179,88
TOTAL GENERAL (I + II + III)		9 123 990,51	1 701 996,77	7 421 993,74	6 886 863,13

BILAN (en Euros)

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

PASSIF		Exercice 2020	Exercice 2019
FONDS PROPRES	Dotations	705 667,50	705 667,50
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	1 342 363,98	1 342 363,98
	Neutra amort subv equip vers		
	Report à nouveau	-54 017,38	15 344,77
	Résultat de l'exercice	283 587,68	-69 362,15
	Subventions transférables	32 847,49	39 926,06
	Différences sur réalisations d'immob	-162 627,53	-162 627,53
	Fonds globalisés	176 471,72	176 471,72
	Subventions non transférables	4 387 638,69	4 236 038,28
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I	6 711 932,15	6 283 822,63	

BILAN (en Euros)

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

PASSIF		Exercice 2020	Exercice 2019
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	4 533,39	4 533,39
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II	4 533,39	4 533,39

BILAN (en Euros)

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

PASSIF		Exercice 2020	Exercice 2019
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	382 456,65	410 170,90
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	72 705,87	66 657,18
	Dettes fiscales et sociales		3 538,00
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		5 500,00
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	24 613,05	4 569,54
	Fournisseurs d'immobilisations	49 518,08	50 505,97
	Produits constatés d'avance		
DETTES TOTAL III	529 293,65	540 941,59	

BILAN (en Euros)

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

PASSIF		Exercice 2020	Exercice 2019
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	176 234,55	57 565,52
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	176 234,55	57 565,52
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	7 421 993,74	6 886 863,13

Compte de Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

POSTES	Exercice 2020	Exercice 2019
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	2 819,45	2 652,42
Produits des services	169,14	188,98
Autres produits	49,90	57,46
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	3 038,49	2 898,87
Traitements, salaires, charges sociales	1 970,90	2 079,93
Achats et charges externes	551,71	624,96
Participations et interventions	33,52	67,86
Dotations aux amortissements et provisions	141,28	148,19
Autres charges	56,78	54,48
Charges courantes non financières	2 754,19	2 975,42
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	284,30	-76,54
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	8,20	5,95
RESULTAT COURANT FINANCIER	-8,20	-5,95
RESULTAT COURANT	276,10	-82,49
Produits exceptionnels	8,97	13,13
Charges exceptionnelles	1,49	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	7,48	13,13
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	283,59	-69,36

COMPTE DE RESULTAT 2020

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

POSTES	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div	169 140,12	188 983,75
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	49 902,49	57 464,19
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations	2 794 675,47	2 524 950,21
Autres attributions (péréquat, compensa)	24 770,00	127 472,53
TOTAL I	3 038 488,08	2 898 870,68
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	1 437 625,25	1 500 385,10
Charges sociales	533 271,18	579 540,21
Achats et charges externes	551 710,61	624 963,93
Impôts et taxes	54 808,17	53 318,25
Dotations amortissements des immob	141 282,05	148 185,71
Dot amort sur charges à répartir		

COMPTE DE RESULTAT 2020

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

POSTES	Exercice 2020	Exercice 2019
Dotations aux provisions		
Autres charges	1 970,16	1 166,33
Contingents et participations		
Subventions	33 519,74	67 855,77
TOTAL II	2 754 187,16	2 975 415,30
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	284 300,92	-76 544,62
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	8 197,02	5 949,32
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	8 197,02	5 949,32

COMPTE DE RESULTAT 2020

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

POSTES	Exercice 2020	Exercice 2019
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-8 197,02	-5 949,32
A + B - RESULTAT COURANT	276 103,90	-82 493,94
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér	0,02	5,72
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	8 971,66	13 126,07
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	8 971,68	13 131,79
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations	1 487,90	
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	1 487,90	

COMPTE DE RESULTAT 2020

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

POSTES	Exercice 2020	Exercice 2019
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	7 483,78	13 131,79
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	3 047 459,76	2 912 002,47
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	2 763 872,08	2 981 364,62
RESULTAT DE L'EXERCICE	283 587,68	-69 362,15

Opérations Compte de Tiers

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2020

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2020

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Résultats budgétaires de l'exercice

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	769 018,97	3 358 904,93	4 127 923,90
Titres de recette émis (b)	295 285,54	3 478 023,15	3 773 308,69
Réductions de titres (c)	2 403,08	372 586,00	374 989,08
Recettes nettes (d = b - c)	292 882,46	3 105 437,15	3 398 319,61
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	769 018,97	3 358 904,93	4 127 923,90
Mandats émis (f)	194 012,33	2 832 211,22	3 026 223,55
Annulations de mandats (g)		10 361,75	10 361,75
Depenses nettes (h = f - g)	194 012,33	2 821 849,47	3 015 861,80
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	98 870,13	283 587,68	382 457,81
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	418 335,83		98 870,13		517 205,96
Fonctionnement	-54 017,38		283 587,68		229 570,30
TOTAL I	364 318,45		382 457,81		746 776,26
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	364 318,45		382 457,81		746 776,26

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	23 000,00	27 715,00	50 715,00	27 714,25		27 714,25	23 000,75
20	Immobilisations incorporelles	144 748,39	46 818,00	191 566,39	70 141,12		70 141,12	121 425,27
21	Immobilisations corporelles	87 950,00	62 742,00	150 692,00	77 228,69		77 228,69	73 463,31
23	Immobilisations en cours	141 507,18	208 126,63	349 633,81	11 849,70		11 849,70	337 784,11
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	397 205,57	345 401,63	742 607,20	186 933,76		186 933,76	555 673,44
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	397 205,57	345 401,63	742 607,20	186 933,76		186 933,76	555 673,44
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	7 078,57	19 333,20	26 411,77	7 078,57		7 078,57	19 333,20
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	7 078,57	19 333,20	26 411,77	7 078,57		7 078,57	19 333,20
TOTAL GENERAL		404 284,14	364 734,83	769 018,97	194 012,33		194 012,33	575 006,64

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
13	Subventions d'investissement	259 485,08	-53 601,00	205 884,08	151 600,41		151 600,41	54 283,67
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	259 485,08	-53 601,00	205 884,08	151 600,41		151 600,41	54 283,67
	Opérations d'ordre de transfert entre se							
SOUS-TOTAL								
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	259 485,08	-53 601,00	205 884,08	151 600,41		151 600,41	54 283,67
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	144 799,06		144 799,06	143 685,13	2 403,08	141 282,05	3 517,01
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	144 799,06		144 799,06	143 685,13	2 403,08	141 282,05	3 517,01
001	Solde d'exécution de la section d'invest		418 335,83	418 335,83				418 335,83
TOTAL GENERAL		404 284,14	364 734,83	769 018,97	295 285,54	2 403,08	292 882,46	476 136,51

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	762 443,00	164 787,20	927 230,20	581 260,61		581 260,61	345 969,59
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 215 746,00	-55 735,12	2 160 010,88	2 063 270,86	9 138,87	2 054 131,99	105 878,89
65	Autres charges de gestion courante	27 018,67	22 020,74	49 039,41	35 489,90		35 489,90	13 549,51
66	Charges financières	10 000,00	8 673,00	18 673,00	8 197,02		8 197,02	10 475,98
67	Charges exceptionnelles		5 135,00	5 135,00	1 487,90		1 487,90	3 647,10
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 015 207,67	144 880,82	3 160 088,49	2 689 706,29	9 138,87	2 680 567,42	479 521,07
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	144 799,06		144 799,06	142 504,93	1 222,88	141 282,05	3 517,01
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	144 799,06		144 799,06	142 504,93	1 222,88	141 282,05	3 517,01
002	Résultat de fonctionnement reporté		54 017,38	54 017,38				54 017,38
TOTAL GENERAL		3 160 006,73	198 898,20	3 358 904,93	2 832 211,22	10 361,75	2 821 849,47	537 055,46

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges	32 200,00	19 000,00	51 200,00	57 977,39		57 977,39	-6 777,39
70	Produits des services, du domaine et ven	173 589,70	17 640,00	191 229,70	169 140,12		169 140,12	22 089,58
74	Dotations et participations	2 903 088,46	134 459,00	3 037 547,46	3 192 031,47	372 586,00	2 819 445,47	218 101,99
75	Autres produits de gestion courante	44 050,00	5 902,00	49 952,00	49 902,49		49 902,49	49,51
77	Produits exceptionnels		2 564,00	2 564,00	1 893,11		1 893,11	670,89
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 152 928,16	179 565,00	3 332 493,16	3 470 944,58	372 586,00	3 098 358,58	234 134,58
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	7 078,57	19 333,20	26 411,77	7 078,57		7 078,57	19 333,20
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	7 078,57	19 333,20	26 411,77	7 078,57		7 078,57	19 333,20
TOTAL GENERAL		3 160 006,73	198 898,20	3 358 904,93	3 478 023,15	372 586,00	3 105 437,15	253 467,78

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	27 714,25		27 714,25
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	27 714,25		27 714,25
2031	Frais d'études	67 101,12		67 101,12
2051	Concessions et droits similaires	3 040,00		3 040,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	70 141,12		70 141,12
2181	Installations générales agencements et a	7 500,00		7 500,00
2182	Matériel de transport	8 579,76		8 579,76
2183	Matériel de bureau et matériel informati	14 623,84		14 623,84
2184	Mobilier	1 144,98		1 144,98
2188	Autres immobilisations corporelles	45 380,11		45 380,11
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	77 228,69		77 228,69
2314	Constructions sur sol d'autrui	11 849,70		11 849,70
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	11 849,70		11 849,70
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	186 933,76		186 933,76
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	186 933,76		186 933,76
13918	Subventions d'équipement transférées au	7 078,57		7 078,57
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	7 078,57		7 078,57
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	7 078,57		7 078,57
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	194 012,33		194 012,33

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1321	Etat et Etablissements Nationaux	55 951,33		55 951,33
1322	Région	16 462,08		16 462,08
1328	Autres	79 187,00		79 187,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	151 600,41		151 600,41
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	151 600,41		151 600,41
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	151 600,41		151 600,41
28031	Amortissements frais d'études	25 231,10		25 231,10
28051	Concessions et droits similaires	15 104,20		15 104,20
28121	Amortissements plantations d'arbres et d	1 401,97		1 401,97
28135	Amortissements installations générales a	3 513,56		3 513,56
28145	Amortissements installations générales a	19 715,01		19 715,01
28148	Amortissements autres constructions	1 634,51		1 634,51
281578	Amortissements autre matériel et outilla	805,20	805,20	
28158	Autres installations matériel et outilla	3 149,56		3 149,56
281752	Installations de voirie	1 180,20	375,00	805,20
28182	Matériel de transport	16 218,39		16 218,39
28183	Matériel de bureau et matériel informati	12 489,21		12 489,21
28184	Mobilier	1 222,88	1 222,88	
28188	Amortissements autres immobilisations co	42 019,34		42 019,34
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	143 685,13	2 403,08	141 282,05
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	143 685,13	2 403,08	141 282,05
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	295 285,54	2 403,08	292 882,46

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60225	Achats stockés de fournitures consommabl	3 852,14		3 852,14
60228	Achats stockés d'autres fournitures cons	20 449,81		20 449,81
6032	Variation stocks des autres approvisionn	18 448,43		18 448,43
6037	Variation des stocks de marchandises et	4 293,20		4 293,20
60611	Achats non stockés de fournitures non st	2 822,51		2 822,51
60612	Achats non stockés de fournitures non st	32 128,62		32 128,62
60621	Achats non stockés de combustibles	25 924,98		25 924,98
60622	Achats non stockés de carburants	19 810,96		19 810,96
60623	Achats non stockés d'alimentation	1 204,55		1 204,55
60628	Achats d'autres fournitures non stockées	8 575,14		8 575,14
60631	Achats non stockés de fournitures d'entr	4 571,39		4 571,39
60632	Achats non stockés de fournitures de pet	24 470,63		24 470,63
60636	Achats non stockés de vêtements de trava	1 139,65		1 139,65
6064	Achats non stockés de fournitures admini	1 937,99		1 937,99
6068	Achats non stockés d'autres matières et	593,28		593,28
611	Contrats prestations de services	30 424,89		30 424,89
6135	Services extérieurs - locations mobilièr	51 456,00		51 456,00
61551	Services extérieurs - entretien et répar	11 086,19		11 086,19
61558	Services extérieurs - entretien et répar	5 531,01		5 531,01
6156	Services extérieurs - maintenance	27 009,03		27 009,03
6161	Multirisques	14 386,86		14 386,86
617	Services extérieurs - études et recherch	19 704,50		19 704,50
6182	Services extérieurs - divers - documenta	7 196,07		7 196,07
6184	Services extérieurs - divers - versement	4 588,00		4 588,00

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6185	Services extérieurs - divers - frais de	850,84		850,84
6188	Services extérieurs - autres frais diver	38 501,57		38 501,57
6226	Rémunération d'intermédiaires et honorai	1 235,50		1 235,50
6228	Rémunération d'intermédiaires et honorai	11 593,82		11 593,82
6231	Publicité publications relations publicu	1 386,00		1 386,00
6232	Publicité publications relations publicu	8 097,36		8 097,36
6236	Publicité publications relations publicu	28 348,84		28 348,84
6241	Transports - transports de biens	526,40		526,40
6247	Transports - transports collectifs	570,00		570,00
6251	Déplacements missions et réceptions - vo	6 665,63		6 665,63
6256	Déplacements missions et réceptions - mi	5 959,73		5 959,73
6257	Déplacements missions et réceptions - ré	220,59		220,59
6261	Frais d'affranchissement	8 640,12		8 640,12
6262	Frais de télécommunications	30 212,91		30 212,91
627	Autres services extérieurs - services ba	1 810,29		1 810,29
6281	Autres services extérieurs - concours di	44 710,20		44 710,20
6283	Autres services extérieurs - frais de ne	38 280,26		38 280,26
6284	Divers - redevances pour services rendus	1 020,72		1 020,72
6288	Autres services extérieurs	3 239,00		3 239,00
63512	Impôts directs - taxes foncières	7 785,00		7 785,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	581 260,61		581 260,61
6331	Versement de transport	9 905,37		9 905,37
6332	Cotisations versées au FNAL	6 191,13		6 191,13
6336	Cotisation au centre national et au cent	27 212,27		27 212,27

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6338	Autres impôts taxes et versements assimi	3 714,40		3 714,40
64111	Personnel titulaire - rémunération princ	620 927,11		620 927,11
64112	Personnel titulaire - nbi supplément fam	24 474,55		24 474,55
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	219 625,71	9 134,74	210 490,97
64131	Personnel non titulaire - rémunération	581 315,68	4,13	581 311,55
64168	Autres emplois d'insertion	36 633,46		36 633,46
6451	Charges securite sociale et prévoyance c	274 496,37		274 496,37
6453	Cotisations aux caisses de retraites	212 589,03		212 589,03
6454	Charges securite sociale et prévoyance c	26 249,09		26 249,09
6455	Charges securite sociale & prevoyance-Co	14 828,79		14 828,79
6456	Charges securite sociale et prévoyance v	645,00		645,00
6458	Charges securite sociale et prévoyance c	2 269,15		2 269,15
6475	Autres charges sociales - médecine du tr	2 193,75		2 193,75
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	2 063 270,86	9 138,87	2 054 131,99
651	Redevances pour concessions brevets lice	1 968,60		1 968,60
65738	Subventions de fonctionnement aux organi	6 988,00		6 988,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associ	26 531,74		26 531,74
65888	Autres	1,56		1,56
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	35 489,90		35 489,90
66111	Intérêts réglés à l'écheance	7 944,24		7 944,24
6615	Charges d'intérêts des comptes courants	252,78		252,78
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	8 197,02		8 197,02
673	Charges exceptionnelles - titres annulés	1 487,90		1 487,90
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	1 487,90		1 487,90

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 689 706,29	9 138,87	2 680 567,42
6811	Dotations aux Amortissements immobilisat	142 504,93	1 222,88	141 282,05
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	142 504,93	1 222,88	141 282,05
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	142 504,93	1 222,88	141 282,05
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	2 832 211,22	10 361,75	2 821 849,47

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6032	Variation stocks des autres approvisionn	18 503,00		18 503,00
6037	Variation des stocks de marchandises et	3 262,00		3 262,00
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	36 212,39		36 212,39
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	57 977,39		57 977,39
70388	Autres redevances et recettes diverses	99 539,02		99 539,02
7062	Prestation services redevances et droits	44 253,52		44 253,52
7088	Autres produits d'activités annexes (abo	25 347,58		25 347,58
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ven	169 140,12		169 140,12
74718	Autres participations de l'Etat	186 775,64		186 775,64
7472	Participations - Régions	1 065 664,80		1 065 664,80
7473	Participations - Départements	1 109 239,00	372 586,00	736 653,00
74748	Participations des autres Communes	304 257,00		304 257,00
74758	Participation - Autres Groupements	159 481,00		159 481,00
7478	Participations - autres organismes	341 844,03		341 844,03
7488	Autres attributions et participations	24 770,00		24 770,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	3 192 031,47	372 586,00	2 819 445,47
751	Redevances pour concessions brevets lice	49 901,64		49 901,64
7588	Autres produits divers de gestion couran	0,85		0,85
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	49 902,49		49 902,49
7718	Autres produits exceptionnels sur opérat	0,02		0,02
7788	Produits exceptionnels divers	1 893,09		1 893,09
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	1 893,11		1 893,11
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 470 944,58	372 586,00	3 098 358,58
777	Quote-part des subventions d'investissem	7 078,57		7 078,57

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	7 078,57		7 078,57
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	7 078,57		7 078,57
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	3 478 023,15	372 586,00	3 105 437,15

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		625 667,50						625 667,50		625 667,50
10222	FCTVA		176 471,72						176 471,72		176 471,72
1022	Sous Total compte 1022		176 471,72						176 471,72		176 471,72
10251	Dons et legs en capital		80 000,00						80 000,00		80 000,00
1025	Sous Total compte 1025		80 000,00						80 000,00		80 000,00
102	Sous Total compte 102		882 139,22						882 139,22		882 139,22
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		1 342 363,98						1 342 363,98		1 342 363,98
106	Sous Total compte 106		1 342 363,98						1 342 363,98		1 342 363,98
10	Sous Total compte 10		2 224 503,20						2 224 503,20		2 224 503,20
110	Report à nouveau solde créditeur		15 344,77	15 344,77				15 344,77	15 344,77		0,00
119	Report à nouveau solde débiteur			54 017,38				54 017,38		54 017,38	
11	Sous Total compte 11		15 344,77	69 362,15				69 362,15	15 344,77	54 017,38	
12	Résultat exercice excéd déficit	69 362,15			69 362,15			69 362,15	69 362,15		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
12	Sous Total compte 12	69 362,15			69 362,15			69 362,15	69 362,15		0,00
1312	Subv équipt transf - Région		19 333,20						19 333,20		19 333,20
1318	Subv équipt transf - autres subv		100 750,00	20 000,00				20 000,00	100 750,00		80 750,00
131	Sous Total compte 131		120 083,20	20 000,00				20 000,00	120 083,20		100 083,20
1321	Etat et EPN		443 175,57				55 951,33		499 126,90		499 126,90
1322	Région		1 733 173,51				16 462,08		1 749 635,59		1 749 635,59
1323	Dépt		970 564,47						970 564,47		970 564,47
13248	Autres communes		13 000,00						13 000,00		13 000,00
1324	Sous Total compte 1324		13 000,00						13 000,00		13 000,00
13251	GFP de rattachement		30 000,00						30 000,00		30 000,00
1325	Sous Total compte 1325		30 000,00						30 000,00		30 000,00
1327	Budget communautaire fonds structurels		313 719,00						313 719,00		313 719,00
1328	Autres		713 090,23				79 187,00		792 277,23		792 277,23

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
132	Sous Total compte 132		4 216 722,78				151 600,41		4 368 323,19		4 368 323,19
1341	Dotation d'équipement territoires ruraux		13 171,50						13 171,50		13 171,50
134	Sous Total compte 134		13 171,50						13 171,50		13 171,50
1388	Autres subv invest non transf autres		6 144,00						6 144,00		6 144,00
138	Sous Total compte 138		6 144,00						6 144,00		6 144,00
13918	Subv équipt transf autres	80 157,14		20 000,00		7 078,57		87 235,71	20 000,00	67 235,71	
1391	Sous Total compte 1391	80 157,14		20 000,00		7 078,57		87 235,71	20 000,00	67 235,71	
139	Sous Total compte 139	80 157,14		20 000,00		7 078,57		87 235,71	20 000,00	67 235,71	
13	Sous Total compte 13	80 157,14	4 356 121,48	20 000,00	20 000,00	7 078,57	151 600,41	107 235,71	4 527 721,89		4 420 486,18
15181	Autres prov pour risques (nb)		4 533,39						4 533,39		4 533,39
1518	Sous Total compte 1518		4 533,39						4 533,39		4 533,39
151	Sous Total compte 151		4 533,39						4 533,39		4 533,39
15	Sous Total compte 15		4 533,39						4 533,39		4 533,39

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1641	Emprunts en euros		410 170,90			27 714,25		27 714,25	410 170,90		382 456,65
164	Sous Total compte 164		410 170,90			27 714,25		27 714,25	410 170,90		382 456,65
16	Sous Total compte 16		410 170,90			27 714,25		27 714,25	410 170,90		382 456,65
192	Plus ou moins-values cessions immo	26 277,71						26 277,71		26 277,71	
193	Autres neutralisations et régularisation	136 349,82						136 349,82		136 349,82	
19	Sous Total compte 19	162 627,53						162 627,53		162 627,53	
	Total classe 1	312 146,82	7 010 673,74	89 362,15	89 362,15	34 792,82	151 600,41	436 301,79	7 251 636,30	283 880,62	7 099 215,13
2031	Frais d'études	329 004,26				67 101,12		396 105,38		396 105,38	
203	Sous Total compte 203	329 004,26				67 101,12		396 105,38		396 105,38	
2051	Concessions et droits similaires	252 453,72				3 040,00		255 493,72		255 493,72	
205	Sous Total compte 205	252 453,72				3 040,00		255 493,72		255 493,72	
20	Sous Total compte 20	581 457,98				70 141,12		651 599,10		651 599,10	
2118	Autres terrains	23 142,00						23 142,00		23 142,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
211	Sous Total compte 211	23 142,00						23 142,00		23 142,00	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	31 934,82						31 934,82		31 934,82	
2128	Autres agencet et aménagt terrains	186 649,95						186 649,95		186 649,95	
212	Sous Total compte 212	218 584,77						218 584,77		218 584,77	
21318	Autres batiments publics	84 814,87						84 814,87		84 814,87	
2131	Sous Total compte 2131	84 814,87						84 814,87		84 814,87	
2135	Instal gales agencet amégts const	39 298,49						39 298,49		39 298,49	
213	Sous Total compte 213	124 113,36						124 113,36		124 113,36	
2141	Construct sur sol autrui bats publics	28 904,96						28 904,96		28 904,96	
2145	Const sol autrui instal agencet amégat	906 285,19						906 285,19		906 285,19	
2148	Construct sol autrui - autres constructs	723 928,49						723 928,49		723 928,49	
214	Sous Total compte 214	1 659 118,64						1 659 118,64		1 659 118,64	
21538	Autres réseaux	115 240,85						115 240,85		115 240,85	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2153	Sous Total compte 2153	115 240,85						115 240,85		115 240,85	
2158	Autres instal mat outil tech	98 773,05						98 773,05		98 773,05	
215	Sous Total compte 215	214 013,90						214 013,90		214 013,90	
2161	Oeuvres et objets d'art	120 886,11						120 886,11		120 886,11	
216	Sous Total compte 216	120 886,11						120 886,11		120 886,11	
21752	Installations de voirie	16 104,00						16 104,00		16 104,00	
2175	Sous Total compte 2175	16 104,00						16 104,00		16 104,00	
217	Sous Total compte 217	16 104,00						16 104,00		16 104,00	
2181	Instal gales agencé amngts divers	75 117,58				7 500,00		82 617,58		82 617,58	
2182	Mat de transport	286 246,02				8 579,76		294 825,78		294 825,78	
2183	Mat bureau mat informatique	432 852,54				14 623,84		447 476,38		447 476,38	
2184	Mobilier	153 392,60				1 144,98		154 537,58		154 537,58	
2188	Autres immobilisations corporelles	672 037,29				45 380,11		717 417,40		717 417,40	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
218	Sous Total compte 218	1 619 646,03				77 228,69		1 696 874,72		1 696 874,72	
21	Sous Total compte 21	3 995 608,81				77 228,69		4 072 837,50		4 072 837,50	
2312	Agencements et aménagements de terrains	697,27						697,27		697,27	
2314	Constructions sur sol autrui	2 865 340,84				11 849,70		2 877 190,54		2 877 190,54	
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	69 372,53						69 372,53		69 372,53	
2318	Autres immobilisat corporelles en cours	120 027,08						120 027,08		120 027,08	
231	Sous Total compte 231	3 055 437,72				11 849,70		3 067 287,42		3 067 287,42	
232	Immobilisations incorporelles en cours	187 076,81						187 076,81		187 076,81	
23	Sous Total compte 23	3 242 514,53				11 849,70		3 254 364,23		3 254 364,23	
275	Dépôts et cautionnements versés	765,69						765,69		765,69	
27	Sous Total compte 27	765,69						765,69		765,69	
28031	Amort frais études		21 776,66				25 231,10		47 007,76		47 007,76
2803	Sous Total compte 2803		21 776,66				25 231,10		47 007,76		47 007,76

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28051	Concessions et droits similaires		72 402,26				15 104,20		87 506,46		87 506,46
2805	Sous Total compte 2805		72 402,26				15 104,20		87 506,46		87 506,46
280	Sous Total compte 280		94 178,92				40 335,30		134 514,22		134 514,22
28121	Amort plantations d'arbres et d'arbustes		8 469,23				1 401,97		9 871,20		9 871,20
28128	Amort autres agencet amégat terr		13 410,74						13 410,74		13 410,74
2812	Sous Total compte 2812		21 879,97				1 401,97		23 281,94		23 281,94
281318	Amort autres bâtiments publics		7 476,68						7 476,68		7 476,68
28131	Sous Total compte 28131		7 476,68						7 476,68		7 476,68
28135	Amort instal gales agencet amégat constru		18 400,38				3 513,56		21 913,94		21 913,94
2813	Sous Total compte 2813		25 877,06				3 513,56		29 390,62		29 390,62
28145	Amort inst gen agct amgt construct		109 671,33				19 715,01		129 386,34		129 386,34
28148	Amort autres constructions		14 197,21				1 634,51		15 831,72		15 831,72
2814	Sous Total compte 2814		123 868,54				21 349,52		145 218,06		145 218,06

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281538	Autres réseaux		10 599,66						10 599,66		10 599,66
28153	Sous Total compte 28153		10 599,66						10 599,66		10 599,66
281578	Amort autre mat outillage de voirie		1 610,40			805,20	805,20	805,20	2 415,60		1 610,40
28157	Sous Total compte 28157		1 610,40			805,20	805,20	805,20	2 415,60		1 610,40
28158	Autres instal mat outil tech		55 398,30				3 149,56		58 547,86		58 547,86
2815	Sous Total compte 2815		67 608,36			805,20	3 954,76	805,20	71 563,12		70 757,92
281752	Installations de voirie		1 180,20			375,00	1 180,20	375,00	2 360,40		1 985,40
28175	Sous Total compte 28175		1 180,20			375,00	1 180,20	375,00	2 360,40		1 985,40
2817	Sous Total compte 2817		1 180,20			375,00	1 180,20	375,00	2 360,40		1 985,40
28181	Instal gales agencet amngts divers		54 238,93						54 238,93		54 238,93
28182	Mat de transport		154 121,57				16 218,39		170 339,96		170 339,96
28183	Mat bureau mat informatique		252 704,92				12 489,21		265 194,13		265 194,13
28184	Mobilier		155 170,26			1 222,88	1 222,88	1 222,88	156 393,14		155 170,26

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28188	Amort autres immobilisations corporelles		539 843,20				42 019,34		581 862,54		581 862,54
2818	Sous Total compte 2818		1 156 078,88			1 222,88	71 949,82	1 222,88	1 228 028,70		1 226 805,82
281	Sous Total compte 281		1 396 493,01			2 403,08	103 349,83	2 403,08	1 499 842,84		1 497 439,76
28	Sous Total compte 28		1 490 671,93			2 403,08	143 685,13	2 403,08	1 634 357,06		1 631 953,98
	Total classe 2	7 820 347,01	1 490 671,93			161 622,59	143 685,13	7 981 969,60	1 634 357,06	7 979 566,52	1 631 953,98
3225	Livres disques cassettes (biblio média)	18 429,23		18 503,00	18 429,23			36 932,23	18 429,23	18 503,00	
3228	Autres fournitures consommables	19,20			19,20			19,20	19,20		0,00
322	Sous Total compte 322	18 448,43		18 503,00	18 448,43			36 951,43	18 448,43	18 503,00	
32	Sous Total compte 32	18 448,43		18 503,00	18 448,43			36 951,43	18 448,43	18 503,00	
37	Stocks de marchandises et terrains nus	4 293,20		3 262,00	4 293,20			7 555,20	4 293,20	3 262,00	
37	Sous Total compte 37	4 293,20		3 262,00	4 293,20			7 555,20	4 293,20	3 262,00	
	Total classe 3	22 741,63		21 765,00	22 741,63			44 506,63	22 741,63	21 765,00	
4011	Fournisseurs		66 657,18	514 652,10	520 700,79			514 652,10	587 357,97		72 705,87

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
401	Sous Total compte 401		66 657,18	514 652,10	520 700,79			514 652,10	587 357,97		72 705,87
4041	Fournis immob		987,89	160 207,40	159 219,51			160 207,40	160 207,40		0,00
40471	Fournis immob - retenues de garantie		49 518,08						49 518,08		49 518,08
4047	Sous Total compte 4047		49 518,08						49 518,08		49 518,08
404	Sous Total compte 404		50 505,97	160 207,40	159 219,51			160 207,40	209 725,48		49 518,08
40	Sous Total compte 40		117 163,15	674 859,50	679 920,30			674 859,50	797 083,45		122 223,95
4111	Redevables - amiable	34 297,63		174 374,26	172 060,16			208 671,89	172 060,16	36 611,73	
4116	Redevables - contentieux	12 592,67		1 881,77	3 286,00			14 474,44	3 286,00	11 188,44	
411	Sous Total compte 411	46 890,30		176 256,03	175 346,16			223 146,33	175 346,16	47 800,17	
41	Sous Total compte 41	46 890,30		176 256,03	175 346,16			223 146,33	175 346,16	47 800,17	
421	Personnel - rémunérations dues			1 132 228,94	1 132 228,94			1 132 228,94	1 132 228,94		0,00
427	Personnel - oppositions			156,17	156,17			156,17	156,17		0,00
42	Sous Total compte 42			1 132 385,11	1 132 385,11			1 132 385,11	1 132 385,11		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
431	Sécurité sociale			516 654,10	516 654,10			516 654,10	516 654,10		0,00
437	Autres organismes sociaux			374 532,93	374 532,93			374 532,93	374 532,93		0,00
43	Sous Total compte 43			891 187,03	891 187,03			891 187,03	891 187,03		0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable	10 000,00		2 374 734,00	2 362 734,00			2 384 734,00	2 362 734,00	22 000,00	
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux	9 400,00		400 471,00	112 616,00			409 871,00	112 616,00	297 255,00	
441	Sous Total compte 441	19 400,00		2 775 205,00	2 475 350,00			2 794 605,00	2 475 350,00	319 255,00	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r		3 538,00	38 211,85	34 673,85			38 211,85	38 211,85		0,00
442	Sous Total compte 442		3 538,00	38 211,85	34 673,85			38 211,85	38 211,85		0,00
44381	Aut serv organ pub - dépenses		5 500,00	13 508,72	8 008,72			13 508,72	13 508,72		0,00
4438	Sous Total compte 4438		5 500,00	13 508,72	8 008,72			13 508,72	13 508,72		0,00
443	Sous Total compte 443		5 500,00	13 508,72	8 008,72			13 508,72	13 508,72		0,00
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			15 252,52	15 252,52			15 252,52	15 252,52		0,00
44	Sous Total compte 44	19 400,00	9 038,00	2 842 178,09	2 533 285,09			2 861 578,09	2 542 323,09	319 255,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
466	Excédit de verSEment		330,09	183,62				183,62	330,09		146,47
46711	Autres comptes créditeurs		4 239,45	35 208,38	55 435,51			35 208,38	59 674,96		24 466,58
4671	Sous Total compte 4671		4 239,45	35 208,38	55 435,51			35 208,38	59 674,96		24 466,58
46721	Débiteurs divers - amiable	7 645,69		17 976,22	9 931,91			25 621,91	9 931,91	15 690,00	
46726	Débiteurs divers - contentieux	15 547,82			1 840,79			15 547,82	1 840,79	13 707,03	
4672	Sous Total compte 4672	23 193,51		17 976,22	11 772,70			41 169,73	11 772,70	29 397,03	
467	Sous Total compte 467	23 193,51	4 239,45	53 184,60	67 208,21			76 378,11	71 447,66	4 930,45	
46	Sous Total compte 46	23 193,51	4 569,54	53 368,22	67 208,21			76 561,73	71 777,75	4 783,98	
4711	Verst des régisseurs		3 001,50	62 870,65	60 029,55			62 870,65	63 031,05		160,40
4712	Viremts réimputés		1 282,28	2 913,54	2 763,85			2 913,54	4 046,13		1 132,59
47134	Raet : subv		7 000,00	837 815,20	935 053,20			837 815,20	942 053,20		104 238,00
47138	Raet : autres		41 274,67	254 734,26	283 217,55			254 734,26	324 492,22		69 757,96
4713	Sous Total compte 4713		48 274,67	1 092 549,46	1 218 270,75			1 092 549,46	1 266 545,42		173 995,96

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
471411	Excédent à réimputer - pers physiques		4 541,47	4 541,47				4 541,47	4 541,47		0,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales				320,00				320,00		320,00
47141	Sous Total compte 47141		4 541,47	4 541,47	320,00			4 541,47	4 861,47		320,00
4714	Sous Total compte 4714		4 541,47	4 541,47	320,00			4 541,47	4 861,47		320,00
4718	Autres recettes à régulariser		465,60	55 414,94	55 574,94			55 414,94	56 040,54		625,60
471	Sous Total compte 471		57 565,52	1 218 290,06	1 336 959,09			1 218 290,06	1 394 524,61		176 234,55
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			28 332,80	28 332,80			28 332,80	28 332,80		0,00
47218	Autres dépenses	2 074,40		5 788,86	7 863,26			7 863,26	7 863,26		0,00
4721	Sous Total compte 4721	2 074,40		34 121,66	36 196,06			36 196,06	36 196,06		0,00
4722	Commissions bancaires en instance de mdt	105,48			29,62			105,48	29,62	75,86	
4728	Autres dépenses à régulariser			4 772,31	4 772,31			4 772,31	4 772,31		0,00
472	Sous Total compte 472	2 179,88		38 893,97	40 997,99			41 073,85	40 997,99	75,86	
47	Sous Total compte 47	2 179,88	57 565,52	1 257 184,03	1 377 957,08			1 259 363,91	1 435 522,60		176 158,69

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4961	Prov dépréciat cptes débiteurs div (nb)		70 042,79						70 042,79		70 042,79
496	Sous Total compte 496		70 042,79						70 042,79		70 042,79
49	Sous Total compte 49		70 042,79						70 042,79		70 042,79
	Total classe 4	91 663,69	258 379,00	7 027 418,01	6 857 288,98			7 119 081,70	7 115 667,98	396 528,06	393 114,34
515	Compte au trésor	512 563,52		3 283 542,72	3 070 237,31			3 796 106,24	3 070 237,31	725 868,93	
51931	Lignes de crédit de trésorerie			250 000,00	250 000,00			250 000,00	250 000,00		0,00
5193	Sous Total compte 5193			250 000,00	250 000,00			250 000,00	250 000,00		0,00
519	Sous Total compte 519			250 000,00	250 000,00			250 000,00	250 000,00		0,00
51	Sous Total compte 51	512 563,52		3 533 542,72	3 320 237,31			4 046 106,24	3 320 237,31	725 868,93	
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	262,00						262,00		262,00	
541	Sous Total compte 541	262,00						262,00		262,00	
54	Sous Total compte 54	262,00						262,00		262,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			151 986,58	151 986,58			151 986,58	151 986,58		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
584	Encaissements chèques par lecture opt			5 902,82	5 902,82			5 902,82	5 902,82		0,00
588	Autres virements internes			5 101,12	5 101,12			5 101,12	5 101,12		0,00
58	Sous Total compte 58			162 990,52	162 990,52			162 990,52	162 990,52		0,00
	Total classe 5	512 825,52		3 696 533,24	3 483 227,83			4 209 358,76	3 483 227,83	726 130,93	
60225	Achts stkés fournit livres disques cass					3 852,14		3 852,14		3 852,14	
60228	Achts stkés autres fournit cons					20 449,81		20 449,81		20 449,81	
6022	Sous Total compte 6022					24 301,95		24 301,95		24 301,95	
602	Sous Total compte 602					24 301,95		24 301,95		24 301,95	
6032	Variat stcks autres approvisionnement					18 448,43	18 503,00	18 448,43	18 503,00		54,57
6037	Variation stocks march terrains nus					4 293,20	3 262,00	4 293,20	3 262,00	1 031,20	
603	Sous Total compte 603					22 741,63	21 765,00	22 741,63	21 765,00	976,63	
60611	Achts non stkés fournit eau-assainist					2 822,51		2 822,51		2 822,51	
60612	Achts non stkés fournit énergie élect					32 128,62		32 128,62		32 128,62	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6061	Sous Total compte 6061					34 951,13		34 951,13		34 951,13	
60621	Achts non stkés combustibles					25 924,98		25 924,98		25 924,98	
60622	Achts non stkés carburants					19 810,96		19 810,96		19 810,96	
60623	Achts non stkés d'aliment					1 204,55		1 204,55		1 204,55	
60628	Achts autres fournit non stkées					8 575,14		8 575,14		8 575,14	
6062	Sous Total compte 6062					55 515,63		55 515,63		55 515,63	
60631	Achts non stkés fournit entretien					4 571,39		4 571,39		4 571,39	
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					24 470,63		24 470,63		24 470,63	
60636	Achts non stkés vêtements travail					1 139,65		1 139,65		1 139,65	
6063	Sous Total compte 6063					30 181,67		30 181,67		30 181,67	
6064	Achts non stkés fournit admin					1 937,99		1 937,99		1 937,99	
6068	Achts non stkés autres mat et fourn					593,28		593,28		593,28	
606	Sous Total compte 606					123 179,70		123 179,70		123 179,70	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60	Sous Total compte 60					170 223,28	21 765,00	170 223,28	21 765,00	148 458,28	
611	Contrats prestations de services					30 424,89		30 424,89		30 424,89	
6135	Locations mobilières					51 456,00		51 456,00		51 456,00	
613	Sous Total compte 613					51 456,00		51 456,00		51 456,00	
61551	Entretien réparations matériel roulant					11 086,19		11 086,19		11 086,19	
61558	Entretien réparations autres mobiliers					5 531,01		5 531,01		5 531,01	
6155	Sous Total compte 6155					16 617,20		16 617,20		16 617,20	
6156	Maintenance					27 009,03		27 009,03		27 009,03	
615	Sous Total compte 615					43 626,23		43 626,23		43 626,23	
6161	Multirisques					14 386,86		14 386,86		14 386,86	
616	Sous Total compte 616					14 386,86		14 386,86		14 386,86	
617	Etudes et recherches					19 704,50		19 704,50		19 704,50	
6182	Divers doc générale et technique					7 196,07		7 196,07		7 196,07	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6184	Divers verst à organismes formation					4 588,00		4 588,00		4 588,00	
6185	Divers - frais colloques et séminaires					850,84		850,84		850,84	
6188	Autres frais divers					38 501,57		38 501,57		38 501,57	
618	Sous Total compte 618					51 136,48		51 136,48		51 136,48	
61	Sous Total compte 61					210 734,96		210 734,96		210 734,96	
6226	Rému interméd honoraires					1 235,50		1 235,50		1 235,50	
6228	Rému interméd honoraires divers					11 593,82		11 593,82		11 593,82	
622	Sous Total compte 622					12 829,32		12 829,32		12 829,32	
6231	Pub public relat publ annonces insert					1 386,00		1 386,00		1 386,00	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies					8 097,36		8 097,36		8 097,36	
6236	Pub public relat publ catalog imprimés					28 348,84		28 348,84		28 348,84	
623	Sous Total compte 623					37 832,20		37 832,20		37 832,20	
6241	Transports de biens					526,40		526,40		526,40	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6247	Transports collectifs					570,00		570,00		570,00	
624	Sous Total compte 624					1 096,40		1 096,40		1 096,40	
6251	Déplacts missions récep - voyage déplcts					6 665,63		6 665,63		6 665,63	
6256	Déplacts missions récep - missions					5 959,73		5 959,73		5 959,73	
6257	Déplacts missions récep - réceptions					220,59		220,59		220,59	
625	Sous Total compte 625					12 845,95		12 845,95		12 845,95	
6261	Frais d'affranchissement					8 640,12		8 640,12		8 640,12	
6262	Frais de télécommunication					30 212,91		30 212,91		30 212,91	
626	Sous Total compte 626					38 853,03		38 853,03		38 853,03	
627	Aut serv extér servi bancaires assimil					1 810,29		1 810,29		1 810,29	
6281	Aut serv extér concours divers					44 710,20		44 710,20		44 710,20	
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux					38 280,26		38 280,26		38 280,26	
6284	Redevances pour services rendus					1 020,72		1 020,72		1 020,72	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6288	Autres serv extér					3 239,00		3 239,00		3 239,00	
628	Sous Total compte 628					87 250,18		87 250,18		87 250,18	
62	Sous Total compte 62					192 517,37		192 517,37		192 517,37	
6331	Verst de transport					9 905,37		9 905,37		9 905,37	
6332	Cotisations versées au FNAL					6 191,13		6 191,13		6 191,13	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					27 212,27		27 212,27		27 212,27	
6338	Autres impôts tax verst sur rému aut org					3 714,40		3 714,40		3 714,40	
633	Sous Total compte 633					47 023,17		47 023,17		47 023,17	
63512	Impôts directs - taxes foncières					7 785,00		7 785,00		7 785,00	
6351	Sous Total compte 6351					7 785,00		7 785,00		7 785,00	
635	Sous Total compte 635					7 785,00		7 785,00		7 785,00	
63	Sous Total compte 63					54 808,17		54 808,17		54 808,17	
64111	Persl titulaire_rémun principale					620 927,11		620 927,11		620 927,11	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64112	Persl titulair_NBI supplt fami indem rés					24 474,55		24 474,55		24 474,55	
64118	Personnel titulaire - autres indemnités					219 625,71	9 134,74	219 625,71	9 134,74	210 490,97	
6411	Sous Total compte 6411					865 027,37	9 134,74	865 027,37	9 134,74	855 892,63	
64131	Persel non titulaire - rémunération					581 315,68	4,13	581 315,68	4,13	581 311,55	
6413	Sous Total compte 6413					581 315,68	4,13	581 315,68	4,13	581 311,55	
64168	Autres emplois d'insertion					36 633,46		36 633,46		36 633,46	
6416	Sous Total compte 6416					36 633,46		36 633,46		36 633,46	
6419	Rembst rémunérations du persel						36 212,39		36 212,39		36 212,39
641	Sous Total compte 641					1 482 976,51	45 351,26	1 482 976,51	45 351,26	1 437 625,25	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					274 496,37		274 496,37		274 496,37	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					212 589,03		212 589,03		212 589,03	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					26 249,09		26 249,09		26 249,09	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					14 828,79		14 828,79		14 828,79	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6456	Charges sécu verst FNC et SF					645,00		645,00		645,00	
6458	Charges sécu prévoyance cotisations					2 269,15		2 269,15		2 269,15	
645	Sous Total compte 645					531 077,43		531 077,43		531 077,43	
6475	Autres charges sociales médecine travail					2 193,75		2 193,75		2 193,75	
647	Sous Total compte 647					2 193,75		2 193,75		2 193,75	
64	Sous Total compte 64					2 016 247,69	45 351,26	2 016 247,69	45 351,26	1 970 896,43	
651	Redev concessions brevets licences					1 968,60		1 968,60		1 968,60	
65738	Subv fonct autres orga publics					6 988,00		6 988,00		6 988,00	
6573	Sous Total compte 6573					6 988,00		6 988,00		6 988,00	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					26 531,74		26 531,74		26 531,74	
657	Sous Total compte 657					33 519,74		33 519,74		33 519,74	
65888	Autres					1,56		1,56		1,56	
6588	Sous Total compte 6588					1,56		1,56		1,56	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
658	Sous Total compte 658					1,56		1,56		1,56	
65	Sous Total compte 65					35 489,90		35 489,90		35 489,90	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					7 944,24		7 944,24		7 944,24	
6611	Sous Total compte 6611					7 944,24		7 944,24		7 944,24	
6615	Charges d'intérêts ctes courants dépôts					252,78		252,78		252,78	
661	Sous Total compte 661					8 197,02		8 197,02		8 197,02	
66	Sous Total compte 66					8 197,02		8 197,02		8 197,02	
673	Charges except titres annulés					1 487,90		1 487,90		1 487,90	
67	Sous Total compte 67					1 487,90		1 487,90		1 487,90	
6811	DA - immob					142 504,93	1 222,88	142 504,93	1 222,88	141 282,05	
681	Sous Total compte 681					142 504,93	1 222,88	142 504,93	1 222,88	141 282,05	
68	Sous Total compte 68					142 504,93	1 222,88	142 504,93	1 222,88	141 282,05	
	Total classe 6					2 832 211,22	68 339,14	2 832 211,22	68 339,14	2 800 139,04	36 266,96

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70388	Autres redevances et recettes diverses						99 539,02		99 539,02		99 539,02
7038	Sous Total compte 7038						99 539,02		99 539,02		99 539,02
703	Sous Total compte 703						99 539,02		99 539,02		99 539,02
7062	Prestation serv redev droits culturel						44 253,52		44 253,52		44 253,52
706	Sous Total compte 706						44 253,52		44 253,52		44 253,52
7088	Aut prod activ annex abonnt vente ouvr						25 347,58		25 347,58		25 347,58
708	Sous Total compte 708						25 347,58		25 347,58		25 347,58
70	Sous Total compte 70						169 140,12		169 140,12		169 140,12
74718	Autres participations Etat						186 775,64		186 775,64		186 775,64
7471	Sous Total compte 7471						186 775,64		186 775,64		186 775,64
7472	Participations - Région						1 065 664,80		1 065 664,80		1 065 664,80
7473	Participations - Dépt					372 586,00	1 109 239,00	372 586,00	1 109 239,00		736 653,00
74748	Participations des autres Cnes						304 257,00		304 257,00		304 257,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7474	Sous Total compte 7474						304 257,00		304 257,00		304 257,00
74758	Participation - autres groupements						159 481,00		159 481,00		159 481,00
7475	Sous Total compte 7475						159 481,00		159 481,00		159 481,00
7478	Participations - autres organismes						341 844,03		341 844,03		341 844,03
747	Sous Total compte 747					372 586,00	3 167 261,47	372 586,00	3 167 261,47		2 794 675,47
7488	Autres attributions - participations						24 770,00		24 770,00		24 770,00
748	Sous Total compte 748						24 770,00		24 770,00		24 770,00
74	Sous Total compte 74					372 586,00	3 192 031,47	372 586,00	3 192 031,47		2 819 445,47
751	Redev concessions brevets licences						49 901,64		49 901,64		49 901,64
7588	Autres produits divers de gestion couran						0,85		0,85		0,85
758	Sous Total compte 758						0,85		0,85		0,85
75	Sous Total compte 75						49 902,49		49 902,49		49 902,49
7718	Autres prod except sur opé gestion						0,02		0,02		0,02

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2020

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
771	Sous Total compte 771						0,02		0,02		0,02
777	Quote-part des subv d'invest transférée						7 078,57		7 078,57		7 078,57
7788	Produits exceptionnels divers						1 893,09		1 893,09		1 893,09
778	Sous Total compte 778						1 893,09		1 893,09		1 893,09
77	Sous Total compte 77						8 971,68		8 971,68		8 971,68
	Total classe 7					372 586,00	3 420 045,76	372 586,00	3 420 045,76		3 047 459,76
	Total général	8 759 724,67	8 759 724,67	10 835 078,40	10 452 620,59	3 401 212,63	3 783 670,44	22 996 015,70	22 996 015,70	12 208 010,17	12 208 010,17

Balance des valeurs inactives

Arrêté à la date du 2020-12-31

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861							0,00	0,00
Portefeuille								
"NEANT"	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 861	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
862							0,00	0,00
Correspondant								
"NEANT"	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 862	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
863							0,00	0,00
Prise en charge titre et valeur								
"NEANT"	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 863	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Exercice 2020

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations : Carences récurrentes dans le suivi de l'amortissement obligatoire (dotation omise, sur amortissements non régularisés). Anomalie dans la reprise de subventions d'équipements reçues.

ORACZ Thierry (1013008018-0), Inspecteur div. FiP hors classe Fin Carriere

A DRFiP DE PACA ET DES BOUCHES..., le 19/03/2021

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE** pendant l'année 2020 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

TOUVEREY Magali (1017899192-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale

A SAINT-REMY-DE-PROVENCE, le 23/03/2021

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 6

Adoption du Compte de gestion 2020



L'an deux mille vingt et un, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 2 juin 2021 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teisserre
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Pas de représentant
- **Représentants des Communes :**
Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Chloé Mourisard, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerrie-Raulet
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Jérôme Bernard
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Frédéric Gibert, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Manon Gibert
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan, Bertrand Mazel
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arzac, Bruno Blohorn

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teisserre
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Jérôme Bernard, Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Didier Reault, Patricia Saez, Corinne Chabaud
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nemb
Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Antoine De la Roche Aymon

► **Le Conseil de Parc était représenté par 12 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Magali Touverey, Trésorière
François Letourneux, Président du Conseil scientifique du Parc naturel régional de Camargue
Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles
Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos, Faustine Limouzin, Stéphan Arnassant, Laëtitia Poulet

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	22	22

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	48

Date de convocation 10/05/2021 PDV-2021/129

Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 6

Adoption du Compte de gestion 2020



Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Madame la Trésorière présente le budget primitif 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats émis, le compte de gestion adressé accompagné des états de développement de comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer. Le document figure en annexe de la présente délibération.

Considérant que Madame la Trésorière a bien repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée délibérante de constate la conformité du compte de gestion présenté et de donne quitus à Madame la Trésorière de Saint Rémy de Provence pour l'exercice 2020.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Le Président,

Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **14 JUIN 2021**
Et de l'affichage le **14 JUIN 2021**



Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES
Tél. 04 90 97 10 40
Fax 04 90 97 12 07

Page des signatures

41800 - SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats. Observations : Carences récurrentes dans le suivi de l'amortissement obligatoire (dotation omise, sur amortissements non régularisés). Anomalie dans la reprise de subventions d'équipements reçues.

ORACZ Thierry (1013008018-0), Inspecteur div. Fip hors classe Fin Carrière

Le comptable sousigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites le service de SM GESTION P.N.R. DE CAMARGUE pendant l'année 2020 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

TOUVEREY Magali (1017899192-0), Inspecteur divisionnaire Fip classe normale

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

Exercice

A DRFIP DE PACA ET DES BOUCHES..., le 19/0

A SAINT-REMY-DE-PROVENCE, le 23/0

A, 1e

4 ARRES, le 2/06/2024

Mas du Fond de Camargue
 13200 A...
 04 90 97 10 40
 04 90 97 12 07

Le Président

de Camargue

REÇU EN PREFECTURE
 le 14/06/2021
 Application agréée E-qualite.com

Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 7

Affectation du résultat comptable de l'exercice 2020 : Budget supplémentaire 2021



L'an deux mille vingt et un, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 2 juin 2021 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teisserre
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Pas de représentant
- **Représentants des Communes :**
Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Chloé Mourisard, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerrie-Raulet
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Jérôme Bernard
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Frédéric Gibert, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Manon Gibert
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan, Bertrand Mazel
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn

► **Avaient donné pouvoir :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teisserre
- Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Jérôme Bernard, Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excuses :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Didier Reault, Patricia Saez, Corinne Chabaud
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembri
- Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Antoine De la Roche Aymon

► **Le Conseil de Parc était représenté par 12 membres**

► **Autres personnes présentes :**

- Magali Touverey, Trésorière
- François Letourneux, Président du Conseil scientifique du Parc naturel régional de Camargue
- Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles
- Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos, Faustine Limouzin, Stéphan Arnassant, Laëtitia Poulet

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	22	22

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	48

Date de convocation 10/05/2021 PDV-2021/129



Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 7

Affectation du résultat comptable de l'exercice 2020 : Budget supplémentaire 2021



Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat comptable de l'exercice 2020 du Budget Principal.

▶ Section de fonctionnement :
Excédent de fonctionnement 2020 : 229 570.30 €

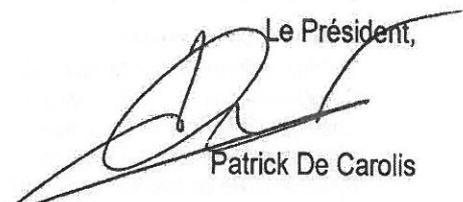
▶ Section d'investissement :
Excédent d'investissement 2020 : 517 205.96 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée autorise le Président :

- A affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement, soit 229 570.30 € en recette au compte 002,
- A affecter la totalité du résultat de la section d'investissement, soit 517 205.96 € en recette au compte 001,
- A indiquer que ces sommes seront reprises au budget supplémentaire 2021.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Le Président,


Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **14 JUIN 2021**
Et de l'affichage le **14 JUIN 2021**



REPUBLIQUE FRANÇAISE

- SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE (1)
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25130229500018

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M. 14

Budget supplémentaire (3)
Voté par nature

BUDGET : SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE (4)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	21

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	22

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE	BS 2021
-------------------	---	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
		0	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	774 677,22	545 106,92

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 229 570,30

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	774 677,22	774 677,22
--	-------------------	-------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	582 005,96	64 800,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 517 205,96

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	582 005,96	582 005,96
---	-------------------	-------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 356 683,18	1 356 683,18
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	420 350,32	0,00	690 124,54	690 124,54	1 110 474,86
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 105 757,70	0,00	81 470,91	81 470,91	2 187 228,61
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	19 818,67	0,00	1 200,00	1 200,00	21 018,67
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 545 926,69	0,00	772 795,45	772 795,45	3 318 722,14
66	Charges financières	10 300,00	0,00	0,00	0,00	10 300,00
67	Charges exceptionnelles	19 102,00	0,00	1 881,77	1 881,77	20 983,77
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 575 328,69	0,00	774 677,22	774 677,22	3 350 005,91
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	212 901,16		0,00	0,00	212 901,16
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		212 901,16		0,00	0,00	212 901,16
TOTAL		2 788 229,85	0,00	774 677,22	774 677,22	3 562 907,07

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 562 907,07
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	53 364,00	0,00	0,00	0,00	53 364,00
70	Produits services, domaine et ventes div	94 881,00	0,00	23 000,00	23 000,00	117 881,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	2 625 855,96	0,00	522 106,92	522 106,92	3 147 962,88
75	Autres produits de gestion courante	21 050,00	0,00	0,00	0,00	21 050,00
Total des recettes de gestion courante		2 795 150,96	0,00	545 106,92	545 106,92	3 340 257,88
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 795 150,96	0,00	545 106,92	545 106,92	3 340 257,88
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	7 078,57		0,00	0,00	7 078,57
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		7 078,57		0,00	0,00	7 078,57
TOTAL		2 802 229,53	0,00	545 106,92	545 106,92	3 347 336,45

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	229 570,30
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 576 906,75
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	205 822,59
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	67 584,13	0,00	0,00	0,00	67 584,13
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	54 453,50	0,00	50 500,00	50 500,00	104 953,50
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	155 026,05	0,00	531 505,96	531 505,96	686 532,01
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	277 063,68	0,00	582 005,96	582 005,96	859 069,64
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	22 171,40	0,00	0,00	0,00	22 171,40
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	22 171,40	0,00	0,00	0,00	22 171,40
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	299 235,08	0,00	582 005,96	582 005,96	881 241,04
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	7 078,57		0,00	0,00	7 078,57
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	7 078,57		0,00	0,00	7 078,57
	TOTAL	306 313,65	0,00	582 005,96	582 005,96	888 319,61

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	888 319,61
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	215 535,85	0,00	64 800,00	64 800,00	280 335,85
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	215 535,85	0,00	64 800,00	64 800,00	280 335,85
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	215 535,85	0,00	64 800,00	64 800,00	280 335,85
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	212 901,16		0,00	0,00	212 901,16

SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE - SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE - BS - 2021

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		212 901,16		0,00	0,00	212 901,16
TOTAL		428 437,01	0,00	64 800,00	64 800,00	493 237,01

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	517 205,96
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 010 442,97
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

205 822,59

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	690 124,54		690 124,54
012	Charges de personnel, frais assimilés	81 470,91		81 470,91
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 200,00		1 200,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 881,77	0,00	1 881,77
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		774 677,22	0,00	774 677,22

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	774 677,22
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	50 500,00	0,00	50 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	531 505,96	0,00	531 505,96
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		582 005,96	0,00	582 005,96

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	582 005,96
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	23 000,00		23 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	522 106,92		522 106,92
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		545 106,92	0,00	545 106,92

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	229 570,30
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	774 677,22
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	64 800,00	0,00	64 800,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		64 800,00	0,00	64 800,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	517 205,96
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	582 005,96
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	420 350,32	690 124,54	690 124,54
60225	Livres, disques, cassettes (médiathèque)	6 100,00	0,00	0,00
60228	Autres fournitures consommables	10 500,00	0,00	0,00
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	19 000,00	0,00	0,00
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	5 000,00	0,00	0,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	500,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	2 000,00	1 500,00	1 500,00
60612	Energie - Electricité	24 200,00	1 500,00	1 500,00
60621	Combustibles	22 000,00	0,00	0,00
60622	Carburants	13 000,00	8 120,00	8 120,00
60623	Alimentation	2 300,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	6 100,00	19 510,00	19 510,00
60631	Fournitures d'entretien	4 800,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	19 000,00	17 571,00	17 571,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6064	Fournitures administratives	3 550,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	36 000,00	56 998,00	56 998,00
6135	Locations mobilières	19 000,00	12 378,00	12 378,00
61551	Entretien matériel roulant	5 000,00	8 000,00	8 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	6 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	27 000,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	27 400,00	752,08	752,08
617	Etudes et recherches	0,00	259 244,00	259 244,00
6182	Documentation générale et technique	4 000,00	500,00	500,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 000,00	2 750,00	2 750,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	600,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	8 000,00	106 182,66	106 182,66
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	100,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	1 500,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	5 500,00	22 700,00	22 700,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 700,00	17 000,00	17 000,00
6236	Catalogues et imprimés	3 600,00	31 209,80	31 209,80
6238	Divers	100,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	1 000,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	16 555,00	16 555,00
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	2 776,00	2 776,00
6256	Missions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6257	Réceptions	100,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	9 100,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	17 000,00	3 000,00	3 000,00
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	32 000,32	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	47 000,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	1 000,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	3 600,00	95 378,00	95 378,00
63512	Taxes foncières	3 000,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	500,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 105 757,70	81 470,91	81 470,91
6331	Versement mobilité	9 357,70	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 300,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	32 400,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	3 900,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	640 000,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	25 000,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	215 000,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	590 000,00	81 470,91	81 470,91
64168	Autres emplois d'insertion	40 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	280 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	215 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	28 000,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	15 000,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	800,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	2 500,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 500,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
65	Autres charges de gestion courante	19 818,67	1 200,00	1 200,00
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	0,00	0,00	0,00
6518	Autres	1 100,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	9 168,67	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	5 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	4 500,00	1 200,00	1 200,00
65888	Autres	50,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		2 545 926,69	772 795,45	772 795,45
66	Charges financières (b)	10 300,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 000,00	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	300,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	19 102,00	1 881,77	1 881,77
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	19 102,00	1 881,77	1 881,77
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		2 575 328,69	774 677,22	774 677,22
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	212 901,16	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	212 901,16	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		212 901,16	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		212 901,16	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 788 229,85	774 677,22	774 677,22

+

RESTES A REALISER N-1 (11)		0,00
-----------------------------------	--	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		774 677,22
--	--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	53 364,00	0,00	0,00
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	18 503,00	0,00	0,00
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	3 262,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	31 599,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	94 881,00	23 000,00	23 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	59 881,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	30 000,00	23 000,00	23 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	5 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	2 625 855,96	522 106,92	522 106,92
74718	Autres participations Etat	345 900,00	66 249,00	66 249,00
7472	Participat° Régions	983 505,00	65 413,03	65 413,03
7473	Participat° Départements	734 153,00	23 700,00	23 700,00
74748	Participat° Autres communes	292 413,00	15 000,00	15 000,00
74758	Participat° Autres groupements	159 481,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	90 762,13	272 215,09	272 215,09
7488	Autres attributions et participations	19 641,83	79 529,80	79 529,80
75	Autres produits de gestion courante	21 050,00	0,00	0,00
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	21 000,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	50,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		2 795 150,96	545 106,92	545 106,92
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		2 795 150,96	545 106,92	545 106,92
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	7 078,57	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	7 078,57	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		7 078,57	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 802 229,53	545 106,92	545 106,92

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	229 570,30
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	774 677,22
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	67 584,13	0,00	0,00
2031	Frais d'études	62 584,13	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	5 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	54 453,50	50 500,00	50 500,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	13 000,00	18 500,00	18 500,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	9 453,50	20 000,00	20 000,00
2184	Mobilier	5 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	27 000,00	12 000,00	12 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	155 026,05	531 505,96	531 505,96
2314	Constructions sur sol d'autrui	155 026,05	531 505,96	531 505,96
Total des dépenses d'équipement		277 063,68	582 005,96	582 005,96
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	22 171,40	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	22 171,40	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		22 171,40	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		299 235,08	582 005,96	582 005,96
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	7 078,57	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	7 078,57	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	7 078,57	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		7 078,57	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		306 313,65	582 005,96	582 005,96

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	582 005,96
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	215 535,85	64 800,00	64 800,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	42 800,00	50 000,00	50 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	82 238,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	90 497,85	14 800,00	14 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		215 535,85	64 800,00	64 800,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		215 535,85	64 800,00	64 800,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	212 901,16	0,00	0,00
28031	Frais d'études	30 510,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	20 442,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	909,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	13 897,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	5 472,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	3 512,00	0,00	0,00
28141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	252,00	0,00	0,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	37 640,80	0,00	0,00
28148	Construct° sol autrui - Autres construct	1 476,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	588,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	899,00	0,00	0,00
281752	Installations de voirie (m. à dispo)	805,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	2 180,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	22 623,77	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	7 763,77	0,00	0,00
28184	Mobilier	1 737,32	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	62 193,50	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		212 901,16	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		212 901,16	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		428 437,01	64 800,00	64 800,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	517 205,96
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	582 005,96
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 8

Adoption du Budget supplémentaire 2021



L'an deux mille vingt et un, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 2 juin 2021 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teisserre
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Pas de représentant
- **Représentants des Communes :**
Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Chloé Mourisard, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerrie-Raulet
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Jérôme Bernard
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Frédéric Gibert, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Manon Gibert
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan, Bertrand Mazel
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teisserre
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Jérôme Bernard, Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Didier Reault, Patricia Saez, Corinne Chabaud
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nemi
Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Antoine De la Roche Aymon

► **Le Conseil de Parc était représenté par 12 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Magali Touverey, Trésorière
François Letourneux, Président du Conseil scientifique du Parc naturel régional de Camargue
Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles
Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos, Faustine Limouzin, Stéphan Arnassant, Laëtitia Poulet

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	22	22

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	48

Date de convocation
10/05/2021
PDV-2021/129

Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 8

Adoption du Budget supplémentaire 2021



► Préambule

En préalable à l'examen de la proposition de budget supplémentaire 2021 il convient, pour mémoire, de noter que le budget primitif présenté en mars dernier n'intégrait pas le résultat de l'exercice 2020.

En revanche les restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement ont été votés au BP.

Les résultats d'exploitation des deux sections, ont depuis été identifiés précisément et une délibération portant affectation de ces résultats 2020 a été soumise à votre approbation.

I Origine des restes à réaliser enregistrés au du BP 2021 :

Pour mémoire en dépenses d'investissement, les montants à pris en compte se décomposent comme suit :

Article 2031 (études) : Etude programmation Rousty : 1 542 € / Travaux extension Musée 26 581.87 €.

Article 2188 (autres immobilisations corporelles) : Fonctionnement Rousty 28 546.50 €.

Article 2314 (travaux) : Extension Musée 60 451.69 € / Accueil Palissade 3 921,30 € / Conformité Rousty 1 080 €.

En dépenses de fonctionnement les montants pris en compte à l'article 6188 (prestations) concernent les analyses de suivi de la qualité de l'eau (pour 12 799.68 €) et l'animation scolaire (pour 1 200 €).

II Affectation des excédents 2020 :

D'une part, il vous a été proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement 2020, soit 229 570.30 € à la section de fonctionnement du budget supplémentaire 2021 et d'autre part d'affecter l'excédent d'investissement 2020, soit 517 205.96 € au budget supplémentaire 2021.

III Equilibre du budget :

Après vote du BP (dont restes à réaliser) intégration des résultats et vote du BS le budget s'équilibrera globalement en recettes et en dépenses à hauteur de 4 587 349.72 €.

En fonctionnement, les nouvelles ouvertures de crédits sont sollicitées à hauteur de **774 677.22 € en dépenses** et à hauteur de **545 106.92 € en recettes**. Le montant total de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses est de **3 576 906.75 €**.

FONCTIONNEMENT	Budget primitif	Solde positif 2020	Budget supplémentaire	Total
Recettes	2 802 229.53	229 570.30	545 106.92	3 576 906.75
Dépenses	2 802 229.53		774 677.22	3 576 906.75

En investissement les mesures nouvelles sont sollicitées à hauteur de 582 005.96 € en dépenses et de 64 800 € en recettes. Le montant total de la section s'élève à 1 010 442.97 €.

INVESTISSEMENT	Budget primitif	Solde positif 2020	Budget supplémentaire	Total
Recettes	428 437.01	517 205.96	64 800	1 010 442.97
Dépenses	428 437.01		582 005.96	1 010 442.97

IV Mesures nouvelles :

Pour rappel, comme le budget primitif, le présent budget supplémentaire est voté au chapitre

A) En section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011 Charges à caractère généra <i>Actions :</i> Contrat de delta 20 000 /Analyse qualité de l'eau 37 000 /Courses de Tau 5000 /Tourisme ornitho 7 872 / Communication marque PARC 2300 /Camargue Provençale 6 919.20 + 15 000 /Haies en système rizicole 73 736 /Communication Sentier Clos d'argent 8000 /Gestion des terrains 42 000 / Equipements écogardes 10 500 /Programme culturel musée 2021 25 000 /Programme culturel musée 2020 11 376 /Plan paysage 16640 /Fiches habitat 10 000 /Edition Paradisiaque 20 000 /Trame verte 4 000 /Education territoire 2019 : 12 000 /Education territoire 2020 20 000 /Plan climat 2019 5 555 /Plan climat 2020 11 000 /Impression révision Charte 5 000 /Natura 105 346.60 /Life Mahra 106 342.08 /Convention AFB 13 680 /Etude REEFS 7600 /IN OVO 5200/Macrodéchets Brasinvert 1 175 /Pescatourisme 45 000 /Etude filière roseau 28 000 /Danube 5 000 /Ecogardes cheval 1700	690 124.54	Chapitre 70 Produits services, domaine et ventes <i>(sites : musée Plaissade)</i>	23 000
Chapitre 12 Charges de personnel Ecogardes à cheval 37 200 /Ecogardes pédestres 37 500 Rémunérations personnels non titulaires 43 970.91	81 470.91	Chapitre 74 Dotations et participations * Contrat de delta 5 000 /Qualité eau 20 400 /Haies systèmes rizicoles 44 000 / CCommunication sentier 10 000 / Ecogardes 36 600 / Programmation culturelle 2021 15 586 /Programmation musée 2020 15 000 /Plan paysage 15 000 / Fiches habitat 10 000 / Paradisiaque 17 000 / Trame verte 4 000 / Edication 2019 9 250 / Plan climat 2019 5555 / Natura 41 249 / Reefs 8400 / IJN OVO 3820 /Brasinvert 9879.01 /Filière roseaux 87 105.14 / Danube 5000 / agence eau ingenierie 77 603.50 / Convention riz 2 000 / remboursement ADEME 2014 4 406.45 / CEDRE 2879 / Bacs sableux 8400 /Life 38 065.79 / Ecogardes cheval 25 908.03	522 106.92
Chapitre 65 Reversement pêcheurs	1200		
Chapitre 67 Annulation titre AOP	1 881.77	R 002 Résultat reporté	229 570.30
TOTAL	774 677.22		774 667.22

Nb : pour ce qui concerne le chapitre 74 il peut être difficile d'identifier avec certitude la période où les recettes seront effectivement perçues ; même si elles concernent l'exercice 2021 ; si certaines d'entre elles devaient être versées après décembre 2021 il en serait rendu compte au titre des restes à réaliser.

B) En section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 21 Immobilisations corporelles <i>(18 500 œuvres d'art / Matériels 20 000 / Equipements sentier clos argent 10 000 / Appareil photo 2000)</i>	50 500	Chapitre 13 Subventions d'investissement <i>Muséographie Palissade 26 000 Acquisition œuvre 14 800 culturelle Vidéosurveillance 24 000</i>	64 800
Chapitre 23 Immobilisations en cours <i>maîtrise d'œuvre Rousty 100 000 / Travaux Rousty 326 755.96; /Travaux clos argent 36 750 /Travaux muséo Palissade 33 000 /Aménagement entrée Palissade 35 000</i>	531 505.96		
		Excédent 2020	517 205.96
Total	582 005.96		582 005.96

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- Adopte le budget supplémentaire de l'exercice 2021, dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires,
- Décide des montants par chapitre des ouvertures de crédits en recettes et en dépenses conformément au tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Le Président,

Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **14 JUIN 2021**
Et de l'affichage le **14 JUIN 2021**



IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 78
 Nombre de membres présents : 29
 Nombre de suffrages exprimés : 48

VOTES :

Pour : 48

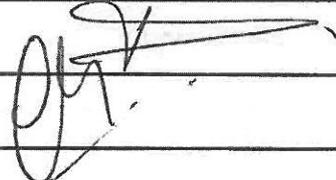
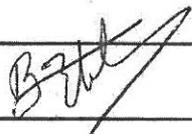
Contre :

Abstentions :

Date de la convocation : 10/05/2021

Présenté par M. Le Président,
A Arles, le 02/06/2021Délibérée par l'Assemblée, réunie en session
à Arles le 2 JUIN 2021

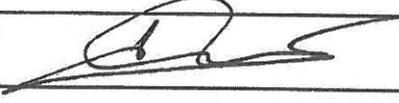
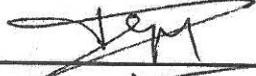
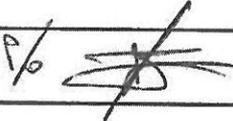
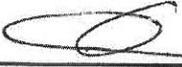
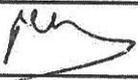
Les membres de l'assemblée délibérante

Nom-Prénom	Signatures
AILLET CHRISTELLE	
ALVAREZ MARTIAL	
ARSAC BERNARD	
BALGUERIE-RAULET CATHERINE	
BEDOT STEPHAN	
BERGENEAU JOAN	
BERNARD JEROME	
BLANCHET PATRICIA	
BLOHORN BRUNO	
BONNET PATRICK	
BOUYAC JACQUELINE	
CALLET MARIE PIERRE	
CASTEJON NIEVES	
CHABAUD CORINNE	

REÇU EN PREFECTURE

Le 14/06/2021

Application agréée E-legalite.com

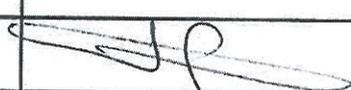
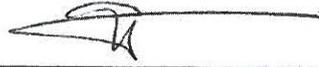
CIANFARANI ALINE	
CONTRERAS MARIE-CHRISTINE	
DE CAROLIS PATRICK	
DE LA ROCHE AYMON ANTOINE	
DUGAS FABIEN	
ESTRIPEAU FLORENCE	
FAVIER FRANCOISE	
FELINE SYLVIE	
FORT-GUINTOLI CAROLE	
GARCIA AGNES	
GAY JEAN PAUL	
GIBERT FREDERIC	
GIBERT MANON	
GILLES CHRISTIAN	
GRAILLON MANDY	
HETSCH JEAN	
HONORE DIDIER	
ISNARD NICOLAS	
JALABERT JEAN-MICHEL	
JUGLARET CYRIL	
LEPRETRE ELEONORE	
LESCOT EMMANUEL	
LEVEQUE PATRICK	
LICARI PASCALE	
MAILHAN JACQUES	
MARTIN TEISSERE JEAN MARC	
MAZEL BERTRAND	

REÇU EN PREFECTURE

le 14/06/2021

Application agréée E-Inqalit@2om

99_DE-013-251302295-202106 02-D8_2JUN202

MEYSONNIER SERGE	
MAURIZOT PHILIPPE	
MOURISARD CHLOE	
NEMBI PHILIPPE	
PAC PATRICK	
PERNEY LUDOVIC	
PONS HENRI	
RAOUX AURORE	
RAVIOL PIERRE	
REALT DIDIER	
RIVAS HENRI	
ROSSIGNOL CLAUDE	
ROSSO MARIE HELENE	
SAEZ PATRICIA	
TONNEL STEPHANIE	
VIDAL YVES	

Certifié exécutoire par le Président, comte tenu de la transmission en préfecture le
et de la publication le **14 JUIN 2021**

Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 9

Appel complémentaire pour la cotisation au Comité régional de l'action sociale (CNAS) pour l'année 2020



L'an deux mille vingt et un, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 2 juin 2021 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teisserre
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Pas de représentant
- **Représentants des Communes :**
Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Chloé Mourisard, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerier-Raulet
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Jérôme Bernard
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Frédéric Gibert, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Manon Gibert
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan, Bertrand Mazel
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn

► **Avaient donné pouvoir :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teisserre
- Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Jérôme Bernard, Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excuses :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Didier Reault, Patricia Saez, Corinne Chabaud
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembu
- Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Antoine De la Roche Aymon

► **Le Conseil de Parc était représenté par 12 membres**

► **Autres personnes présentes :**

- Magali Touverey, Trésorière
- François Letourneux, Président du Conseil scientifique du Parc naturel régional de Camargue
- Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles
- Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos, Faustine Limouzin, Stéphan Arnassant, Laëtitia Poulet

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	22	22

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	48

Date de convocation 10/05/2021 PDV-2021/129



Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 9

Appel complémentaire pour la cotisation au Comité régional de l'action sociale (CNAS) pour l'année 2020



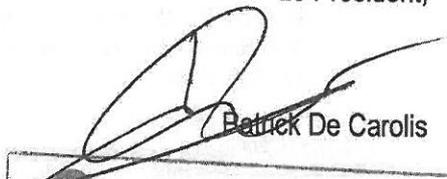
En 2016, le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue a mis en place une action sociale en faveur du personnel.

Il est nécessaire à ce jour et suite aux récentes modifications de la liste des bénéficiaires de notre structure, de délibérer concernant la somme de 706.67 € qui est due au CNAS suite à l'adhésion d'agents recrutés en cours d'année en complément de la somme de 9 752 € versée au titre de la cotisation 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée autorise le Président à régler la somme de 706.67 € au titre du complément de la cotisation 2020 au Comité national d'action sociale.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Le Président,


Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **14 JUIN 2021**
Et de l'affichage le **14 JUIN 2021**



Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 10

Adhésion 2019 à l'Association des Réserves de biosphère de France



L'an deux mille vingt et un, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 2 juin 2021 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teisserre
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Pas de représentant
- **Représentants des Communes :**
 Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Chloé Mourisard, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerrie-Raulet
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Jérôme Bernard
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Frédéric Gibert, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
 Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Manon Gibert
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan, Bertrand Mazel
 Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn

► **Avaient donné pouvoir :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teisserre
- Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Jérôme Bernard, Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excusés :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Didier Reault, Patricia Saez, Corinne Chabaud
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembu
- Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Antoine De la Roche Aymon

► **Le Conseil de Parc était représenté par 12 membres**

► **Autres personnes présentes :**

- Magali Touverey, Trésorière
- François Letourneux, Président du Conseil scientifique du Parc naturel régional de Camargue
- Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles
- Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos, Faustine Limouzin, Stéphan Amassant, Laëtitia Poulet

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	22	22

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	48

Date de convocation 10/05/2021 PDV-2021/129



Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 10

Adhésion 2019 à l'Association des Réserves de biosphère de France



► Contexte

La Camargue-Delta du Rhône est reconnue Réserve de Biosphère de l'UNESCO depuis 1977 dans le cadre du programme MAB (l'Homme et la Biosphère) pour la Réserve naturelle nationale de Camargue. Dès 2006 le territoire classé s'agrandit et couvre la totalité du delta biogéographique. Ce classement est renouvelé tous les 10 ans, c'est pourquoi en 2016 le Parc naturel régional de Camargue et le Syndicat mixte de gestion de la Camargue gardoise, co-animateurs de la Réserve de Biosphère, ont d'ores et déjà engagé le processus de révision.

► Objet de l'Association des Réserves de Biosphère de France

L'objet de l'Association des Réserves de Biosphère de France, nommée ci-après « MAB France » est de promouvoir en France le programme scientifique intergouvernemental sur « L'Homme et la Biosphère » MAB de l'UNESCO et le réseau mondial des Réserves de Biosphère.

• Membres de l'Association des Réserves de Biosphère de France

L'Association regroupe des personnes physiques et des personnes morales réparties dans trois collèges : membres actifs, membres associés et membres d'honneur. Parmi les membres actifs, sont concernées les structures de coordination et de gestion des Réserves de Biosphère de France, dont la Réserve de Biosphère de Camargue, qui sera représentée à la fois par le Parc naturel régional de Camargue et le Syndicat mixte de gestion de la Camargue gardoise.

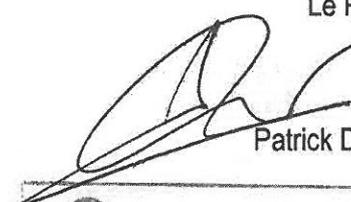
• Mise en œuvre

Les statuts de l'association prévoient que chaque gestionnaire soit représenté par son Président et par le coordinateur de la Réserve de Biosphère concernée. Ainsi, pour la Réserve de Biosphère de Camargue, les représentants sont les Présidents des deux organismes qui assurent conjointement l'animation, à savoir le Syndicat mixte de gestion de la Camargue gardoise et le Parc naturel régional de Camargue, ainsi que les deux coordinateurs respectifs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée autorise le Président à inscrire au budget 2021 la somme de 1 000 € au titre de la cotisation annuelle 2019 de participation aux activités de l'Association.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Le Président,


Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **14 JUIN 2021**
Et de l'affichage le **14 JUIN 2021**



Comité syndical du 2 juin 2021
Délibération n°10
Page 2 sur 2



REÇU EN PREFECTURE

le 14/06/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20210602-D10_2JUN20

Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 11

Subvention 2021 au Comité des œuvres sociales



L'an deux mille vingt et un, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 2 juin 2021 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teisserre
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Pas de représentant
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Chloé Mourisard, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerrie-Raulet
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Jérôme Bernard
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Frédéric Gibert, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Manon Gibert
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan, Bertrand Mazel
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teisserre
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Jérôme Bernard, Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excuses :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Didier Reault, Patricia Saez, Corinne Chabaud
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nemb
Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Antoine De la Roche Aymon

► **Le Conseil de Parc était représenté par 12 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Magali Touverey, Trésorière
François Letourneux, Président du Conseil scientifique du Parc naturel régional de Camargue
Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles
Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos, Faustine Limouzin, Stéphan Amassant, Laëtitia Poulet

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	22	22

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	48

Date de convocation 10/05/2021 PDV-2021/129

Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 11

Subvention 2021 au Comité des œuvres sociales



Le Comité des œuvres sociales (COS) du Parc naturel régional de Camargue a été créé en 2003.

Ses objectifs sont d'une part de favoriser les activités sportives, culturelles et de loisirs des agents du Parc et de leurs familles, et d'autre part de renforcer la cohésion de l'équipe par l'organisation de manifestations et évènements divers. Depuis sa création, cette association bénéficie pour son fonctionnement d'une subvention accordée annuellement par le Syndicat mixte du Parc.

Suite à l'adhésion du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue au CNAS au 1^{er} janvier 2016, la subvention annuelle de la structure au COS est passée de 4 000 € en 2016 (8000 € en 2014 et 2015). Cette subvention a été renouvelée en 2017, 2018, 2019 et 2020 à hauteur de 4 000 €.

Le Bureau du COS sollicite pour 2021 une aide de 4 000 € afin de maintenir les prestations et activités existantes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée attribue une subvention de 4 000 € au Comité des Œuvres Sociales du Parc naturel régional de Camargue pour l'année 2021.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Le Président,



Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **14 JUIN 2021**
Et de l'affichage le **14 JUIN 2021**



Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 12

Intégration de nouveaux produits et sorties de stock dans la Régie du Domaine de la Palissade



L'an deux mille vingt et un, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 2 juin 2021 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teisserre
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Pas de représentant
- **Représentants des Communes :**
Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Chloé Mourisard, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerrie-Raulet
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Jérôme Bernard
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Frédéric Gibert, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Manon Gibert
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan, Bertrand Mazel
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teisserre
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Jérôme Bernard, Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Didier Reault, Patricia Saez, Corinne Chabaud
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembu
Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Antoine De la Roche Aymon

► **Le Conseil de Parc était représenté par 12 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Magali Touverey, Trésorière
François Letourneux, Président du Conseil scientifique du Parc naturel régional de Camargue
Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles
Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos, Faustine Limouzin, Stéphan Arnassant, Laëtitia Poulet

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	22	22

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	48

Date de convocation 10/05/2021 PDV-2021/129

Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 12

Intégration de nouveaux produits et sorties de stock dans la Régie du Domaine de la Palissade



La boutique de la Palissade propose aux visiteurs des ouvrages en lien avec le site naturel, la faune et la flore de Camargue. Afin de répondre à sa mission d'information, le domaine de la Palissade actualise la liste de ses ouvrages en fonction des parutions ou des attentes formulées par les visiteurs.

Des boissons fraîches sont également proposées à la vente ; ce service est fortement apprécié par les visiteurs, surtout en période estivale.

Toutefois, afin de répondre à une toute nouvelle demande, il serait souhaitable d'intégrer la vente de cafés, régulièrement sollicités par le public.

Son tarif sera fixé à 1,50 €.

Pour justifier de ce prix, rappelons que le site de la Palissade est un site isolé, non raccordé à l'eau potable et non connecté au réseau électrique ; sa mise en oeuvre sera plus contraignante et demandera de respecter un stock de fournitures important et régulier ; ce café perçu comme une « aubaine » sur le site, sera le « café du bout du monde » !

Afin d'élargir la boutique, un nouvel ouvrage, aux Editions Sansouire, sur le thème des oiseaux, et destiné aux enfants, mérite d'être intégré dans la régie.

Il est proposé d'intégrer les produits ci-dessous dans la régie de recette :

Fournisseur	Catégorie	Libellé	Prix de vente (TTC)	Codification
Domaine de la Palissade	Boutique	Café de la Palissade	1,50€	BBPL-DOM-DO-4

Fournisseur	Catégorie	Libellé	Prix d'achat	Prix de vente (TTC)	Codification
Editions Sansouire	Divers	TINOU et le secret des oiseaux	8,40€	12,00€	BBDV-ED13-ED3-14

Les confinements des mois d'octobre 2020 et avril 2021 n'ont pas permis d'écouler le stock de sodas ; à ce jour, les sodas restants affichent une date limite de consommation dépassée.

Il serait souhaitable de sortir du stock les quantités restantes.

Fournisseur	Catégorie	Libellé	Prix de vente (TTC)	Quantités à sortir du stock	Codification
Domaine de la Palissade	Boissons	Sodas	1,00€	-70	BBDV-ED13-ED3-14



Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée adopte l'intégration de ces nouveaux produits et accepte la sortie de stock des sodas dans la régie de recette du domaine de la Palissade.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Le Président,


Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **14 JUIN 2021**
Et de l'affichage le **14 JUIN 2021**



Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 13

Modification et nouveaux tarifs à inscrire à la Régie du Musée de la Camargue



L'an deux mille vingt et un, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 2 juin 2021 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teisserre
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Pas de représentant
- **Représentants des Communes :**
Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Chloé Mourisard, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerie-Raulet
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Jérôme Bernard
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Frédéric Gibert, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Manon Gibert
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan, Bertrand Mazel
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teisserre
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Jérôme Bernard, Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excuses :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Didier Reault, Patricia Saez, Corinne Chabaud
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembri
Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Antoine De la Roche Aymon

► **Le Conseil de Parc était représenté par 12 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Magali Touverey, Trésorière
François Letourneux, Président du Conseil scientifique du Parc naturel régional de Camargue
Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles
Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos, Faustine Limouzin, Stéphan Arnassant, Laëtitia Poulet

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	22	22

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	48

Date de convocation
10/05/2021
PDV-2021/129



Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 13

Modification et nouveaux tarifs à inscrire à la Régie du Musée de la Camargue



► La librairie-boutique

Située dans le nouvel accueil du Musée de la Camargue « La librairie boutique » propose aux visiteurs de valoriser le travail des artisans locaux par une sélection d'articles créés et fabriqués en Camargue à la marque du musée et du Parc ainsi qu'un catalogue d'ouvrages de référence en lien avec le territoire, son histoire, sa nature, les activités humaines qui y sont pratiquées ou son actualité. Afin de répondre à sa mission d'information, la librairie du musée actualise son catalogue en fonction des parutions ou des attentes formulées par les visiteurs. La gamme s'est élargie à quelques produits d'épicerie fine 100% Camargue.

NOUVEAUX ARTICLES LIBRAIRIE

code article	Libellé	Fournisseur	Prix de vente proposé (TTC)	prix d'achat ou % de remise	Quantité commandé pour la 1ere commande
4LIALIV570	Bergers et moutons de la Crau à l'alpe. Pastoralisme ovin et transhumance de la Préhistoire à nos jours, Sandrine KRIKORIAN Préface de Régis Bertrand, Paris, BoD, 2021, 450 pages.	Books on Demand	38€	20%	2
4LIALIV571	La Camargue, en lettre et en images. Bénédicte de la Guérvrière	Christine Boneton	12€	30%	3
4LIELIV	Crin blanc (poche)	Hachette édition	4,95€	30 %	10

NOUVEAUX ARTICLES DE L'ARTISANAT LOCAL

4ALCOB353					
4af0	Photo couleur 30x30.	Thierry Vezon	25€	20€	10
	Photo couleur 14x30	Thierry Vezon	20€	15€	10
	Photo couleur 30x40	Thierry Vezon	35€	30€	10
	Sac totebag broderie	Lydia Pensotti, L'atelier des créateurs, Arles	59€	45€	1
	Trousse simple broderie	Lydia Pensotti, L'atelier des créateurs, Arles	22€	18€	3
	Trousse tissu broderie complexe	Lydia Pensotti, L'atelier des créateurs, Arles	27€	22€	2
	Sac cuir homme	Lydia Pensotti, L'atelier des créateurs, Arles	80€	75€	1
	Sac bandoulière petit	Lydia Pensotti, L'atelier des créateurs, Arles	45€	39€	1



Porte clé	Lydia Pensotti, L'atelier des créateurs, Arles	12€	10€	5
Etole en indienne	Sabine Laugier, L'atelier des créateurs, Arles	50€	45€	1
carte maison papier recyclé affiches et dépliants musée	L'atelier des créateurs, Arles	5€	4€	5
Carnet petit	L'atelier des créateurs, Arles	10€	8€	3
Carte pop up	L'atelier des créateurs, Arles	16€	14€	3
Carnet recyclé affiches	L'atelier des créateurs, Arles	20€	16€	2
Grand carnet recyclé	L'atelier des créateurs, Arles	25€	22€	2

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- Accepte les nouveaux articles en vente à la librairie boutique du musée ;
- Accepte l'annexe et ses mises à jour de prix des articles en vente au Musée de la Camargue.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Le Président,

Patrick De Carolis
Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **14 JUIN 2021**
Et de l'affichage le **14 JUIN 2021**



Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 14

Associations d'élevage : annulation d'un titre émis à l'encontre du syndicat AOP Taureau de Camargue 2020



L'an deux mille vingt et un, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 2 juin 2021 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teisserre
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Pas de représentant
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Chloé Mourisard, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerie-Raulet
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Jérôme Bernard
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Frédéric Gibert, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Manon Gibert
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan, Bertrand Mazel
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arzac, Bruno Blohorn

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teisserre
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Jérôme Bernard, Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excuses :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Didier Reault, Patricia Saez, Corinne Chabaud
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembri
Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Antoine De la Roche Aymon

► **Le Conseil de Parc était représenté par 12 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Magali Touverey, Trésorière
François Letourneux, Président du Conseil scientifique du Parc naturel régional de Camargue
Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles
Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos, Faustine Limouzin, Stéphan Arnassant, Laëtitia Poulet

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	22	22

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	48

Date de convocation 10/05/2021 PDV-2021/129

Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 14

Associations d'élevage : annulation d'un titre émis à l'encontre du syndicat AOP Taureau de Camargue 2020



Pour mémoire, en 2019, l'AOP Taureau de Camargue a choisi d'embaucher un personnel auparavant employé par le Parc dans le cadre du soutien aux activités d'élevage. Depuis, cette personne n'est plus géographiquement située dans nos locaux et il n'y avait pas lieu de facturer des frais de structure à l'AOP, en 2020.

Il vous est demandé d'autoriser le Président à procéder à l'annulation du titre de 1881.77 € correspondant et émis à tort.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

- vu le rapport présenté
- considérant que le *titre 87 bordereau 32 exercice 2020* d'un montant de 1881.77 € a été émis à tort

Autorise son Président :

- à procéder à l'annulation du titre visé ci-dessus ;
- à inscrire la dépense correspondante au budget supplémentaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Le Président,

Patrick De Carolis



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **14 JUIN 2021**
Et de l'affichage le **14 JUIN 2021**



Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 15

Création de deux emplois saisonniers pour le pôle « Gestion des terrains naturels » pour un accroissement saisonnier d'activité et ouverture de deux postes permanents d'Adjoint technique territorial à temps complet et recours à un contrat unique d'insertion pour l'accueil du Domaine de la Palissade dans le cadre d'un PEC



L'an deux mille vingt et un, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 2 juin 2021 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► Étaient présents :

- Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teisserre
- Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Pas de représentant
- Représentants des Communes :
Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Chloé Mourisard, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerie-Raulet
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Jérôme Bernard
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Frédéric Gibert, Stéphanie Tonnel
- Représentants des établissements publics :
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Manon Gibert
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan, Bertrand Mazel
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn

► Avaient donné pouvoir :

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teisserre
- Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Jérôme Bernard, Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► Étaient absents-excuses :

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Didier Reault, Patricia Saez, Corinne Chabaud
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembri
- Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Antoine De la Roche Aymon

► Le Conseil de Parc était représenté par 12 membres

► Autres personnes présentes :

- Magali Touverey, Trésorière
- François Letourneux, Président du Conseil scientifique du Parc naturel régional de Camargue
- Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles
- Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos, Faustine Limouzin, Stéphan Arnassant, Laëtitia Poulet

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	22	22

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	48

Date de convocation 10/05/2021 PDV-2021/129



Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 15

Création de deux emplois saisonniers pour le pôle « Gestion des terrains naturels » pour un accroissement saisonnier d'activité et ouverture de deux postes permanents d'Adjoint technique territorial à temps complet et recours à un contrat unique d'insertion pour l'accueil du Domaine de la Palissade dans le cadre d'un PEC



► Rappel du contexte

Le Parc naturel régional de Camargue a mis en place une stratégie de préservation et de développement durable de la zone humide deltaïque entre le petit et le grand Rhône. A partir de 2008, cette stratégie s'est concrétisée par la prise en gestion de nombreux espaces naturels et agricoles, propriétés du Conservatoire du Littoral. Les objectifs de ces missions de gestion des zones humides sont formalisés dans des plans de gestion qui visent à la fois la préservation des espaces et des espèces, mais également la valorisation et le maintien des activités traditionnelles compatibles.

Avec 9000 ha aujourd'hui gérés par le Parc naturel régional de Camargue, le pôle Gestion des Terrains Naturels s'organise pour assurer la gestion d'espaces naturels très éloignés les uns des autres et ayant des enjeux différenciés. Afin d'être le plus opérationnel possible, le fonctionnement de ce pôle s'est organisé sous la forme de 3 unités géographiques :

- L'unité Nord-Ouest de 1400 ha : Domaine de Rousty, Mas Neuf du Vaccarès, Domaine de Ste Cécile, Domaine de Maguelonne, Mas de Taxil, Rives du Petit Rhône, Brasinvert ;
- L'unité Embouchure du Grand Rhône de 1200 ha : Domaine de la Palissade et Theys de l'embouchure du Rhône ;
- L'unité des étangs et Marais des Salins de Camargue de 6500ha.

Par ailleurs, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit la possibilité pour un établissement public de recruter des agents non titulaires pour, d'une part dans son alinéa 1, assurer le remplacement momentané de fonctionnaire autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel en raison d'un congé parental et, d'autre part dans son alinéa 2, pour besoin occasionnel pour une durée de 3 mois, renouvelable à titre exceptionnel une fois.

Ainsi, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, autorisant l'organe délibérant de chaque collectivité ou établissements publics à créer des emplois, il est proposé au Comité syndical :

- 1- De créer deux emplois saisonniers pour le pôle « Gestion des terrains naturels » pour un accroissement saisonnier d'activité

Les enjeux sont multiples et la saison estivale est la plus exigeante en termes d'investissement humain, notamment du fait de l'augmentation importante de la fréquentation sur le littoral Camarguais. De plus, 2021 est une année conséquente pour le Pôle Gestion des Terrains Naturels avec le renouvellement de trois plans de gestion, alors que l'équipe voit ses effectifs diminuer avec le départ récent de 2 agents : le chef de pôle et un garde du littoral commissionné et assermenté.



Afin de pouvoir assurer les missions fondamentales du Pôle durant cette période d'accroissement saisonnière d'activité, il est proposé de recruter dans l'attente du renouvellement des agents permanents :

- Deux agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, conformément à la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3 2°.
Pour assurer la prise en charge de ces emplois contractuels, le Parc pourra compter sur les deux postes budgétés sur l'année 2021 qui ne sont plus pourvus.

Grade	Durée du contrat	Nature des fonctions	Temps de travail
Agent contractuel sur un emploi non permanent lié à un accroissement saisonnier d'activité (catégorie C)	4 à 6 mois	Missions de suivis des usages, techniques et scientifiques	Temps complet

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales, des agents qui seront nommés, seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

2- De créer deux emplois permanents d'Adjoint technique territorial à temps complet :

- Un poste d'adjoint technique territorial permanent au sein du pôle « gestion des terrains naturels », sur l'unité Nord-Ouest où des terrains ont été nouvellement pris en gestion, conformément à la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.
Cet emploi est financé à moyens constants dans le cadre de la réorganisation proposée suite au départ du chef de pôle, en s'appuyant sur les techniciens en poste comme chef d'unité. Pour assurer la prise en charge des coûts inhérents à ces missions, le Parc s'appuiera donc sur des financements consolidés dans le cadre de la convention tripartite Région-Département-Conservatoire du Littoral et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse déjà acquis.
- Un poste d'adjoint technique territorial permanent au sein du pôle « gestion des terrains naturels », sur l'unité embouchure du Grand Rhône. Le poste existe déjà mais le turn-over nuit grandement à l'efficacité des missions.
En 2021, les sites de l'embouchure du Rhône font l'objet d'un diagnostic dans le cadre du renouvellement du plan de gestion. Afin de consolider les missions et de permettre un investissement proportionnel aux enjeux sur ces territoires, il est proposé de créer un emploi de titulaire au sein du pôle « gestion des terrains naturels » conformément à la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.
Pour assurer la prise en charge des coûts inhérents à ces missions, le Parc s'appuiera sur des financements consolidés dans le cadre de la convention tripartite Région-Département-Conservatoire du Littoral et sollicitera le complément auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse qui participe déjà au financement de ce poste en contractuel depuis 2014.

Grade	Dates	Nature des fonctions	Temps de travail
Adjoint technique territorial (Catégorie C)	A partir du 1 ^{er} novembre 2021	Garde du littoral avec des missions de suivis des usages, techniques et scientifiques	Temps complet

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales, des agents qui seront nommés, seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

3. De Créer un PEC pour renforcer la mission de surveillance du site et la gestion de la circulation

Le Parc naturel régional de Camargue souhaite recourir à ce type d'emplois non permanents, notamment pour anticiper le besoin de personnel saisonnier pour la gestion des flux touristiques, et du stationnement, et pour un soutien technique sur le Domaine de la Palissade.

Un ou plusieurs tuteurs identifiés doivent être désignés au sein du personnel pour accompagner au quotidien et inculquer son savoir et organiser la formation.

Grade	Durée du contrat	Nature des fonctions	Temps de travail
Contrat unique d'insertion dans le cadre des Parcours Emplois Compétences (PEC)	Du 1 ^{er} juillet 2021 au 31 mars 2022	Gestion des flux touristiques, Accueil du public, soutien dans les missions techniques de suivis et de petits travaux	Temps complet

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

- Valide la création de deux emplois non permanents liés à un accroissement saisonnier d'activité (catégorie C)
- Autorise l'inscription des crédits correspondant au budget 2021
- Valide la création de deux emplois permanents d'adjoint technique territorial à temps complet
- Autorise l'inscription des crédits correspondant au budget 2021
- Valide le recours du Parc naturel régional de Camargue aux emplois aidés dans le cadre du PEC afin de faciliter le retour à l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail, notamment en exerçant des missions d'agent d'accueil, de surveillance et d'entretien au Domaine de la Palissade,
- Valide l'inscription des crédits correspondant à ce poste d'emploi PEC au budget 2021
- Autorise le Président à signer tous documents afférents à ces recrutements

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Le Président,

Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **14 JUIN 2021**
Et de l'affichage le **14 JUIN 2021**



Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 16

Actualisation de la délibération n°7 du 23 mars 2021 relative à la mise en place d'une équipe de Garde régionaux forestiers à cheval sur les espaces boisés des Saintes-Maries-de-la-Mer



L'an deux mille vingt et un, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 2 juin 2021 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teisserre
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Pas de représentant
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Chloé Mourisard, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerier-Raulet
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Jérôme Bernard
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Frédéric Gibert, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Manon Gibert
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan, Bertrand Mazel
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teisserre
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Jérôme Bernard, Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Didier Reault, Patricia Saez, Corinne Chabaud
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nemb
Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Antoine De la Roche Ayron

► **Le Conseil de Parc était représenté par 12 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Magali Touverey, Trésorière
François Letourneux, Président du Conseil scientifique du Parc naturel régional de Camargue
Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles
Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos, Faustine Limouzin, Stéphan Arnassant, Laëtitia Poulet

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	22	22

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	48

Date de convocation 10/05/2021 PDV-2021/129

Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 16

Actualisation de la délibération n°7 du 23 mars 2021 relative à la mise en place d'une équipe de Garde régionaux forestiers à cheval sur les espaces boisés des Saintes-Maries-de-la-Mer



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 2 ;

Considérant les critères du programme d'aide à la mise en place de la « garde régionale forestière » de la Région Provence Alpes Côte d'Azur ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, a validé à l'unanimité la mise en œuvre du dispositif « Garde Régionale Forestière » pour un montant de 38 900 Euros comprenant le recrutement de 4 jeunes, de leur équipement et des outils d'information et de sensibilisation pour la saison estivale 2021 ;

Le plan de financement arrêté à 38 900 Euros pour la période estivale 2021 est modifié comme suit :

Dépenses		Recettes	
Masse salariale de 4 eco-gardes sur 3 mois : (dédommagement utilisation des chevaux inclus)	37 200 €	Région Sud :	30 000 €
Fournitures de foin et de petits matériels :	700 €	Département 13 :	6 900 €
		Conservatoire du Littoral :	2 000 €
	38 900 €		38 900 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, à l'Assemblée :

- Valide la modification du plan de financement relative à la ventilation des postes de dépenses
- Autorise le recrutement des emplois saisonniers correspondant à inscrire au budget 2021, à temps complet, dans le grade d'adjoint technique principal territorial de 2° classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer la fonction de garde forestier, avec une rémunération fixée au maximum sur l'échelon terminal du grade ;

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget supplémentaire 2021.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Certifié exécutoire compte tenu

de la transmission en préfecture le **14 JUIN 2021**

Et de l'affichage le **14 JUIN 2021**

Le Président,



Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 17

Création d'un emploi permanent à temps complet de chargé(e) de mission Natura 2000 site Camargue



L'an deux mille vingt et un, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 2 juin 2021 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teisserre
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Pas de représentant
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Chloé Mourisard, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerrie-Raulet
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Jérôme Bernard
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Frédéric Gibert, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Manon Gibert
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan, Bertrand Mazel
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arzac, Bruno Blohorn

► **Avalent donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teisserre
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Jérôme Bernard, Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Didier Reault, Patricia Saez, Corinne Chabaud
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembri
Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Antoine De la Roche Aymon

► **Le Conseil de Parc était représenté par 12 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Magali Touverey, Trésorière
François Letourneux, Président du Conseil scientifique du Parc naturel régional de Camargue
Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles
Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos, Faustine Limouzin, Stéphan Amassant, Laëtitia Poulet

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	22	22

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	48

Date de convocation
10/05/2021
PDV-2021/129

Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 17

Création d'un emploi permanent à temps complet de chargé(e) de mission Natura 2000 site Camargue



Le Parc naturel régional de Camargue est structure animatrice de 8 sites Natura 2000 terrestres et marins en Camargue et au-delà en lien avec les ZPS (Directive Oiseaux - DO) et ZSC (Directive Habitats - DH) du réseau Natura 2000.

La mission d'animation des sites Natura 2000 est incluse dans la Charte du Parc en lien avec l'Ambition 2 visant à orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle (conserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaires, restaurer les continuités écologiques, pérenniser les activités humaines contribuant au maintien et à la valorisation du patrimoine biologique).

L'animation Natura 2000 constitue ainsi un des volets principaux des actions pour la biodiversité portée par le Parc.

Les sites Natura 2000 en question sont :

- Camargue (DO et DH)
- Marais d'Arles entre Crau et Grand Rhône dits des 3 Marais (DO et DH)
- Petit Rhône (DH)
- Rhône aval (DH)
- Marais de l'Île Vieille (DO)
- Bords sableux de l'Espiguette (DH)

Trois ETP sont financés à 100% par l'Etat et l'Europe pour la mise en œuvre des documents d'objectifs et l'animation Natura 2000 sur la base de conventions d'animation de 3 ans renouvelables.

A ce jour, les postes sont non permanents et un très important turn over rend difficile la mise en œuvre et le suivi des actions pourtant essentielles (contractualisation Natura 2000 et Mesures agro-environnementales, suivis de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, suivi des projets européens LIFE, évaluation des incidences des projets et planifications, suivi des comités de pilotage locaux et actions de sensibilisation, etc...).

Suite au non-renouvellement du contrat de Cécile Moncourtois, chargée de mission Natura 2000 du site Camargue et à la nécessité de procéder à un nouveau recrutement, il apparaît nécessaire de transformer ce poste non permanent en poste permanent.

La mission d'animation Natura 2000 est financée sans discontinuité par l'Etat et l'Europe depuis son lancement en France et les collectivités locales sont les acteurs identifiés dans les décrets pour sa mise en œuvre, ce qui rend pérenne la mission et ses financements.

Il vous est proposé d'ouvrir un poste permanent de catégorie A pour permettre la continuité d'animation de la mise en œuvre du document d'objectifs sur le site Camargue.

Grade	Dates	Nature des fonctions	Temps de travail
Ingénieur FPT ou attaché FTP (Catégorie A)	A partir du 1 ^{er} Juillet 2021	Chargé de mission animation des sites Natura 2000 Camargue	Temps complet

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.



Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

- Valide le principe de transformer les postes d'animation Natura 2000 progressivement de postes non permanents en postes permanents
- Valide la création d'un emploi permanent d'ingénieur territorial à temps complet pour l'animation du site Natura 2000 Camargue
- Autorise l'inscription des crédits correspondant au budget 2021
- Autorise le Président à signer tout acte y afférant

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Le Président,

Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **14 JUIN 2021**
Et de l'affichage le **14 JUIN 2021**



Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 18

Création d'emplois au Musée de la Camargue pour accroissement saisonnier d'activité et remplacement d'un agent permanent



L'an deux mille vingt et un, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 2 juin 2021 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teisserre
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Pas de représentant
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Chloé Mourisard, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerier-Raulet
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Jérôme Bernard
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Frédéric Gibert, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Manon Gibert
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan, Bertrand Mazel
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teisserre
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Jérôme Bernard, Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excuses :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Didier Reault, Patricia Saez, Corinne Chabaud
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembi
Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Antoine De la Roche Aymon

► **Le Conseil de Parc était représenté par 12 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Magali Touverey, Trésorière
François Letourneux, Président du Conseil scientifique du Parc naturel régional de Camargue
Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles
Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos, Faustine Limouzin, Stéphan Amassant, Laëtitia Poulet

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	22	22

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	48

Date de convocation 10/05/2021 PDV-2021/129



Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 18

Création d'emplois au Musée de la Camargue pour accroissement saisonnier d'activité et remplacement d'un agent permanent



► Rappel du contexte

En raison du départ à la retraite d'un agent permanent de la fonction publique territoriale en poste au Musée de la Camargue et pour assurer la continuité du service, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoyant la possibilité pour un établissement public de recruter des agents non titulaires pour, d'une part dans son alinéa 1, assurer le remplacement momentané de fonctionnaires pour besoin occasionnel pour une durée de 3 mois, renouvelable à titre exceptionnel une fois.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, autorisant l'organe délibérant de chaque collectivité ou établissements publics à créer des emplois, il est proposé au Comité syndical :

1- De créer un emploi de saisonnier pour le Musée de la Camargue

Afin d'assurer la continuité de la mission d'accueil au Musée de la Camargue durant la saison estivale, il est proposé de créer un emploi contractuel de droit public à durée déterminée de 6 mois maximum lequel sera rémunéré par référence au grade d'adjoint du patrimoine échelon 1.

2- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine au Musée de la Camargue

Afin de répondre à l'article 7 de la Loi 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France qui prévoit que « chaque musée de France dispose d'un service ayant en charge les actions d'accueil des publics, de diffusion, d'animation et de médiation culturelle et que ces actions sont assurées par des personnels qualifiés » ; le Musée de la Camargue disposant de trois postes qualifiés alors que son fonctionnement en nécessite quatre, il est proposé de créer un poste d'Adjoint territorial du patrimoine relevant de la filière culturelle de la fonction publique territoriale (catégorie C), d'ouvrir le recrutement, de modifier le tableau des effectifs en conséquence et d'inscrire les crédits au budget primitif de 2022. Cette création de poste précédant la suppression d'un poste relevant de la filière animation elle n'affecte pas la masse salariale du Parc.

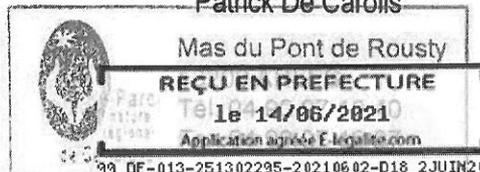
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée autorise :

- La création d'un emploi saisonnier à durée déterminée relevant du grade des Adjoints du patrimoine de la filière culturelle (catégorie C)
- La création d'un emploi à temps complet relevant du grade d'Adjoint territorial du patrimoine (catégorie C)
- La présentation au CT la suppression du poste d'Animateur territorial principal 2ème classe (catégorie B) et son remplacement par le poste d'Adjoint territorial du patrimoine (catégorie C)
- D'inscrire les crédits correspondant au BS 2021 et BP 2022
- Le Président à signer tous documents afférents à ces recrutements

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **14 JUIN 2021**
Et de l'affichage le **14 JUIN 2021**


Le Président,



Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 19

Stage MAB France sur l'évaluation des engagements des éco-acteurs de la Réserve de biosphère Camargue



L'an deux mille vingt et un, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 2 juin 2021 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teisserre
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Pas de représentant
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Chloé Mourisard, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerier-Raulet
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Jérôme Bernard
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Frédéric Gibert, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Manon Gibert
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan, Bertrand Mazel
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arzac, Bruno Blohorn

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teisserre
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Jérôme Bernard, Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Didier Reault, Patricia Saez, Corinne Chabaud
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembu
Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Antoine De la Roche Aymon

► **Le Conseil de Parc était représenté par 12 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Magali Touverey, Trésorière
François Letourneux, Président du Conseil scientifique du Parc naturel régional de Camargue
Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles
Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos, Faustine Limouzin, Stéphan Amassant, Laëtitia Poulet

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	22	22

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	48

Date de convocation 10/05/2021 PDV-2021/129

Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 19

Stage MAB France sur l'évaluation des engagements des éco-acteurs de la Réserve de biosphère Camargue



Le Parc naturel régional de Camargue est co-gestionnaire de la Réserve de Biosphère de Camargue depuis 2005 avec le Syndicat mixte de la Camargue gardoise (SMCG).

Depuis 2014, des éco-acteurs s'engagent à promouvoir des pratiques respectueuses des engagements de la RB et des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies sur notre territoire. Ils sont au nombre de 32 à ce jour et l'animation de ce réseau diversifié et complémentaire aux Marqués Parc est portée par le Parc et le SMCG.

Plusieurs Réserves de Biosphère françaises ont développé ou développent ce type de réseau d'éco-acteurs sur leur territoire.

Le MAB France engage en 2021 un travail d'expertise et d'évaluation de ce dispositif par le travail d'une stagiaire Julie Lescouplé sur les territoires des RB de Camargue et des Gorges du Gardon.

Sa mission financée par le MAB France est l'évaluation des engagements des éco-acteurs et leur impact économique, social et environnemental dans les deux Réserves de Biosphère.

Le Parc naturel régional de Camargue accueille Julie Lescouplé dans ses locaux pour l'exécution de sa mission.

Les frais d'indemnisation de stage d'un montant de 4000 euros TTC sont pris en charge par le MAB France.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée autorise le Président à signer la convention de partenariat entre le Parc, le Syndicat mixte de la Camargue gardoise, le Syndicat mixte des Gorges du Gardon et l'association MAB France.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Le Président,

Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **14 JUN 2021**
Et de l'affichage le **14 JUN 2021**



Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 20

Régime indemnitaire des fonctionnaires techniciens et techniciens principaux : régularisations et mise en œuvre du RIFSEEP



L'an deux mille vingt et un, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 2 juin 2021 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teisserre
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Pas de représentant
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Chloé Mourisard, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerrie-Raulet
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Jérôme Bernard
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Frédéric Gibert, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Manon Gibert
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan, Bertrand Mazel
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn

► **Avaient donné pouvoir :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teisserre
- Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Jérôme Bernard, Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excuses :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Didier Reault, Patricia Saez, Corinne Chabaud
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembí
- Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Antoine De la Roche Aymon

► **Le Conseil de Parc était représenté par 12 membres**

► **Autres personnes présentes :**

- Magali Touverey, Trésorière
- François Letourneux, Président du Conseil scientifique du Parc naturel régional de Camargue
- Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles
- Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos, Faustine Limouzin, Stéphan Arnassant, Laëtizia Poulet

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	22	22

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	48

Date de convocation 10/05/2021 PDV-2021/129

Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 20

Régime indemnitaire des fonctionnaires techniciens et techniciens principaux : régularisations et mise en œuvre du RIFSEEP



Suite à contrôle de la trésorerie sur les éléments de paye du mois d'avril 2021 il s'avère que les arrêtés portant attribution de l'Indemnité Spécifique de Services (ISS) à un technicien principal et un technicien du pôle Gestion des terrains n'ont pas été rédigés de manière conforme aux dispositions légales prévues en la matière. En conséquence ces agents n'ont pu bénéficier, depuis avril, des versements correspondants.

Pour mémoire, il appartient aux assemblées délibérantes de se prononcer sur les modalités d'attribution des primes et à l'exécutif d'en assurer la mise en œuvre, au moyen d'arrêtés à caractère individuel, conformément aux délibérations correspondantes.

Or, pour un agent, technicien principal, l'arrêté d'attribution de l'ISS a été pris en vertu d'une part de la délibération N°12 du 2 décembre 2004, laquelle s'applique aux ingénieurs et d'autre part en vertu d'une délibération du 28 septembre 2007, délibération qui ne figure pas à la liste des projets validés par le Comité syndical ce même 28 septembre 2007

Pour ce qui concerne le technicien, son arrêté d'attribution de l'ISS a été pris au regard de la délibération du 21 septembre 2006 laquelle, après vérification, concerne d'autres primes ;

Enfin, l'examen attentif des deux arrêtés concernés permet en outre de relever que, pour la Prime de Service et Rendement (PSR) non plus, les règles d'attribution et n'ont pas été respectées.

Or les sommes concernées ne peuvent être regardées comme indues même si leur versement a fait l'objet d'arrêtés erronés. En effet ces primes et indemnités sont prévues aux décrets 2003-799 du 25 août 2003 et 2012-1494 du 27 décembre 2012. De plus, lesdits arrêtés, en tant qu'actes administratifs créateurs de droit, ne peuvent plus à ce jour être retirés. Dès lors, l'interruption non régularisée des versements pourrait légitimement motiver une action contentieuse de la part des deux agents aujourd'hui lésés en raison des erreurs de l'employeur. Ces sommes correspondent aux montants suivants :

Technicien : PSR 107.42 € brut mensuel / ISS 265.39 € brut mensuel ;

Technicien principal : PSR 214.83 € brut mensuel / ISS 386.03 brut mensuel.

Pour tenter de régler ses difficultés il conviendrait de prévoir une délibération approuvant le versement de ces primes ou indemnités à compter du 1^{er} mars 2019 pour ce qui concerne Monsieur Rigaud et à compter du 1^{er} janvier 2018 pour ce qui concerne Madame Poulet. S'agissant de rémunérations il est nécessaire de saisir le Comité technique au préalable, dans le cadre de sa prochaine réunion, à savoir le 1^{er} juillet.

En outre, si le Comité syndical l'approuve, le comité technique du 1^{er} juillet sera également saisi d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), pour ce qui concerne la filière technique, régime dans le cadre duquel les anciennes primes seront fondues. En effet, depuis la parution du décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif, notamment à l'applicabilité, à la filière technique, du RIFSEEP, il n'est plus légalement possible de prendre une délibération instituant l'ISS et la PSR désormais intégrées au sein du régime indemnitaire unique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret 91-875 du 6 septembre 1991,

Vu le décret 2003-799 du 25 août 2003

Vu le décret 2003-1013 du 23 octobre 2003,

Vu le décret 2009-1558 du 15 décembre 2009,

Vu le décret 2011-540 du 17 mai 2011,

Vu le Décret n° 2012-1494 du 27 décembre 2012

Vu l'arrêté du 30 août 2018 fixant les montants de la prime de service et de rendement

Vu les arrêtés erronés 2018-01-02 et 2019-02-29 relatifs à la PSR et à l'ISS de Madame Poulet et de Monsieur Rigaud pris par le Président du Parc naturel régional de Camargue

Considérant que les sommes visées aux arrêtés 2018-01-02 et 2019-02-29 soit
pour Madame Poulet : PSR 214.83 € brut mensuel / ISS 386.03 brut mensuel ;

Pour Monsieur Rigaud : PSR 107.42 € brut mensuel / ISS 265.39 € brut mensuel,

ne peuvent être considérées comme indues au regard des décrets régissant les deux primes concernées et compte tenu des fonctions des deux agents intéressés et ce, même si une erreur de procédure est intervenue dans la rédaction des arrêtés 2018-01-02 et 2019-02-29 pris par le Président du Parc naturel régional de Camargue,

Considérant qu'il convient de rétablir dans leurs droits les deux agents concernés, dans l'attente de la délibération du Comité syndical instituant le RIFSEEP pour la filière technique,

Considérant également le risque contentieux associé à une interruption non régularisée des versements prévus aux arrêtés 2018-01-02 et 2019-02-29, lesquels, en tant qu'actes créateurs de droit, ne sont plus à ce stade retirables,

Prend acte de la nécessité de régulariser les paiements des primes et indemnités dues à Monsieur Rigaud et à Madame Poulet de sorte qu'ils bénéficient des deux primes ISS et PSR à compter du 1^{er} mars 2019 pour ce qui concerne Monsieur Rigaud et à compter du 1/01/2018 pour ce qui concerne Madame Poulet.

Prend acte de la saisine à intervenir du Comité technique du Centre de gestion 13 :

- aux fins d'obtenir un avis sur le versement de l'ISS et de la PSR, à compter du 1^{er} mars 2019 pour ce qui concerne Monsieur Rigaud et à compter du 1^{er} janvier 2018 pour ce qui concerne Madame Poulet, sur la base des montants ci-dessus,
- aux fins d'obtenir l'avis du Comité technique sur le projet de mise en œuvre du RIFSEEP pour la filière technique.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Le Président,

Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **14 JUIN 2021**
Et de l'affichage le **14 JUIN 2021**



Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 21

Projet « In Ovo » 2020-2021 Actualisation du plan de financement



L'an deux mille vingt et un, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 2 juin 2021 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teisserre
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Pas de représentant
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Chloé Mourisard, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerrie-Raulet
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Jérôme Bernard
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Frédéric Gibert, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Manon Gibert
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan, Bertrand Mazel
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teisserre
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Jérôme Bernard, Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excuses :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Didier Reault, Patricia Saez, Corinne Chabaud
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nemi
Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Antoine De la Roche Aymon

► **Le Conseil de Parc était représenté par 12 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Magali Touverey, Trésorière
François Letourneux, Président du Conseil scientifique du Parc naturel régional de Camargue
Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles
Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos, Faustine Limouzin, Stéphan Arnassant, Laëtitia Poulet

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	22	22

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	48

Date de convocation 10/05/2021 PDV-2021/129

Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 21

Projet « In Ovo » 2020-2021 Actualisation du plan de financement



Plusieurs modifications ont été faites dans le plan de financement initial de cette action portée par le CEPRALMAR et pour laquelle nous sommes partenaire technique :

- La crise sanitaire a modifié certains aspects de l'expérimentation : ainsi seul le travail sur les œufs de calmar a pu être réalisé en 2020 (modification des plannings) et donc une seule phase d'immersion / retrait des structures,
- La météo et le fonctionnement de l'expérimentation ont entraîné un nombre de sorties de suivi plus réduit que prévu en 2020,
- La délibération n'est passée en comité syndical qu'en fin d'année alors que le projet était déjà engagé ;
- La phase 2 a été étoffée pour 2021 avec une expérimentation sur une filière sur chaque site et pour les deux espèces.

Le plan de financement a donc été actualisé avec le CEPRALMAR, maître d'ouvrage.

► Plan de financement initial (délibération du 22.10.2020)

Dépenses

Actions	Montant
Mobilisation des moyens humains du Parc	3 840
Carburant pour suivi du chantier	400
Indemnisation des pêcheurs professionnels pour l'installation /désinstallation des structures (4 journées)	800
Total - Partenariat du Parc / Ceparlmar pour IN OVO	5 040

Recettes

Financier	Nom	Montant
CEPRALMAR	CEPRALMAR (FEAMP- CR Occitanie)	4 500
PNRC autofinancement	Participation du Parc à deux sorties de suivi	540
Total - Partenariat du Parc / Ceparlmar pour IN OVO		5 040

► Dépenses/recettes actualisées pour la phase 1

Dépenses

Actions	Montant
Mobilisation des moyens humains du Parc	2 330
Carburant pour suivi du chantier	160
Indemnisation des pêcheurs professionnels pour l'installation /désinstallation des structures (2 journées)	600
Total - Partenariat du Parc / Ceparlmar pour IN OVO	3 090



Recettes

Financier	Nom	Montant
CEPRALMAR	CEPRALMAR (FEAMP- CR Occitanie)	3 090
PNRC autofinancement	Interviendra en phase 2	-
Total - Partenariat du Parc / Ceparlmar pour IN OVO		3 090

► Dépenses/recettes actualisées prévisionnelles pour la phase 2

Dépenses

Actions	Montant
Mobilisation des moyens humains du Parc	2 980
Carburant pour suivi du chantier	360
Indemnisation des pêcheurs professionnels pour l'installation /désinstallation des structures (4 journées)	1 000
Total - Partenariat du Parc / Ceparlmar pour IN OVO	4 340

Recettes

Financier	Nom	Montant
CEPRALMAR	CEPRALMAR (FEAMP- CR Occitanie)	3 800
PNRC autofinancement	Participation du Parc à deux sorties de suivi	540
Total - Partenariat du Parc / Ceparlmar pour IN OVO		4 340

La météo ou les aléas de l'expérimentation peuvent entraîner des modifications à la marge sans coût supplémentaire pour le Parc. L'autofinancement reste le même (ingénierie).

Le plan de financement de la phase 1 + de la phase 2 donnerait :

► Dépenses/recettes actualisées prévisionnelles pour le projet

Dépenses/recettes

Action	Montant	Recettes	MontantT
Mobilisation des moyens humains du Parc	5 310	CEPRALMAR	6 890
Carburant pour suivi du chantier	520	AUTOFINANCEMENT	540
Indemnisation des pêcheurs professionnels pour l'installation /désinstallation des structures (6 journées)	1 600		
Total - Partenariat du Parc / Ceparlmar pour IN OVO	7 430	Total - Partenariat du Parc / Ceparlmar pour IN OVO	7 430

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée valide le plan de financement actualisé et autorise le Président à signer tous documents permettant la réalisation des opérations nécessaires à l'action.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Le Président,

Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **14 JUIN 2021**
Et affichage le **14 JUIN 2021**



Comité syndical du 2 juin 2021
Délibération n°21
Page 3 sur 4



REÇU EN PRÉFECTURE
le 14/06/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-2513-02295-202106 02-D21_2JUIN20

Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 22

Convention cadre 2021-2026 de partenariat entre le GIS Posidonie/M.I.O pour la programmation scientifique et le suivi de la Réserve marine du Golfe de Beauduc et de la zone de protection de la pointe de Beauduc (Renouvellement)



L'an deux mille vingt et un, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 2 juin 2021 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teisserre
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Pas de représentant
- **Représentants des Communes :**
Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Chloé Mourisard, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerrie-Raulet
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Jérôme Bernard
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Frédéric Gibert, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Manon Gibert
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan, Bertrand Mazel
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn

► **Avaient donné pouvoir :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teisserre
- Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Jérôme Bernard, Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excuses :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Didier Reault, Patricia Saez, Corinne Chabaud
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembri
- Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Antoine De la Roche Aymon

► **Le Conseil de Parc était représenté par 12 membres**

► **Autres personnes présentes :**

- Magali Touverey, Trésorière
- François Letourneux, Président du Conseil scientifique du Parc naturel régional de Camargue
- Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles
- Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos, Faustine Limouzin, Stéphan Arnassant, Laëtitia Poulet

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	22	22

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	48

Date de convocation 10/05/2021 PDV-2021/129



Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 22

Convention cadre 2021-2026 de partenariat entre le GIS Posidonie/M.I.O pour la programmation scientifique et le suivi de la Réserve marine du Golfe de Beauduc et de la zone de protection de la pointe de Beauduc (Renouvellement)



► Contexte

Le Parc est chargé de la gestion et du suivi du cantonnement de pêche et de la zone de protection de biotope du golfe de Beauduc. Dans la continuité de la première convention signée en 2013, le GIS-Posidonie et le M.I.O sont chargés de poursuivre l'accompagnement scientifique du Parc dans cette démarche.

► Champ d'intervention

Le Partenariat scientifique entre le Parc, le GIS-Posidonie et le M.I.O portera principalement sur les thèmes suivants :

1. la mise en œuvre de la programmation et de la notice de gestion de la réserve marine :

- animation du conseil scientifique de la Réserve marine
- objectifs scientifiques de la notice de gestion et de la programmation scientifique
- élaboration des protocoles de suivi
- poursuite du suivi de l'efficacité de la réserve marine
- proposition de programmes de recherche
- montage commun de programmes de recherches et réponse à appels à projet.

2. suivi des poissons adultes et juvéniles de la réserve marine

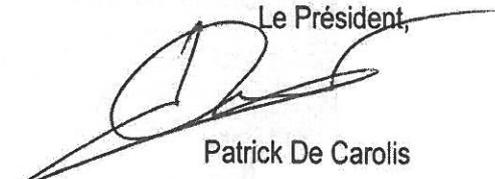
- Participation aux suivis des adultes et juvéniles de poisson : échantillonnage, plongées, traitement des données
- formation du personnel du Parc au suivi (pour ceux n'ayant pas participé en 2014 et 2018)
- mise à disposition des moyens de chaque partie pour la réalisation de ces missions

3. Accompagnement voire participation à d'autres suivis sur des thématiques sur lesquelles le GIS Posidonie et le M.I.O ont l'expertise et dont la nécessité aura été mise en avant lors de la programmation scientifique notamment (ex : suivi des herbiers, caractérisation de la pêche professionnelles, suivi des grandes nacres).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée délibérante autorise le Président à signer la convention cadre et les documents en découlant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Le Président,


Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **14 JUIN 2021**
Et de l'affichage le **14 JUIN 2021**



Comité syndical du 2 juin 2021
Délibération n°22
Page 2 sur 2



REÇU EN PREFECTURE

le 14/06/2021

Application agréée E-legalite.com



CONVENTION CADRE 2021-2026

De partenariat pour la programmation scientifique et le suivi de la réserve marine du golfe de Beauduc et de la zone de protection de biotope de la pointe de Beauduc (renouvellement)

- N° 08 _2021_05
- Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue /GIS-Posidonie/ Institut Méditerranéen d'Océanologie (MIO)

Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue situé au Mas du Pont de Rousty
13200 Arles, représenté par son Président, Patrick De Carolis,

Ci-après désigné par « le Parc »

et

Le Groupement d'Intérêt Scientifique pour l'environnement marin, GIS Posidonie, ayant son siège social domicilié
Campus universitaire de Luminy,
M.I.O - OCEANOMED, bât IOA - case 901 – 13288 Marseille cedex 09
représenté par son Président Charles - François Boudouresque,

Ci-après désigné par le « GIS Posidonie »

et

L'Institut Méditerranéen d'Océanologie, Unité Mixte de Recherche CNRS-IRD-AMU-USTV, situé dans les locaux de l'Institut Pythéas, mis à disposition par Aix-Marseille-Université sur le Campus de Luminy - Case 901,
163 Avenue de Luminy
13288 Marseille Cedex 09
représenté par son Directeur Richard Sempéré,

Ci-après désigné par le « M.I.O »

d'autre part,

Vu,

- Les articles L 333.1 et suivants du Code de l'environnement définissant les PNR et leurs champs d'application.
- La loi du 17 décembre 2007 (n° 2007-1773) relative au Parc naturel régional de Camargue
- Décret n° 2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue
- L'arrêté préfectoral du 3 mars 2011 portant modification des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
- La convention cadre Etat/Parc relative aux priorités d'action pour l'espace maritime au droit du littoral du Parc naturel régional de Camargue (15 mai 2011)
- La convention d'application : programme d'actions 2011-2013 pour l'espace maritime au droit du littoral du Parc naturel régional de Camargue (15 mai 2011)
- La première convention cadre PNRC- GIS posidonie-M.I.O (2013-2018)

Considérant,

- La vocation du Syndicat mixte d'assurer la gestion du Parc naturel régional de Camargue et de mettre en œuvre les orientations de la Charte du Parc, et des conventions Etat/Parc pour les actions au droit du littoral du Parc,
- Les domaines de compétence du GIS-Posidonie :
 - la recherche fondamentale et appliquée en écologie marine et lagunaire,
 - l'expertise et conseil en environnement littoral,
 - la coordination de programmes scientifiques nationaux et internationaux,
 - l'édition d'ouvrages scientifiques et grand public sur le milieu marin.
- Les domaines de compétence du M.I.O :
 - l'écologie et le fonctionnement des écosystèmes en milieu marin,
 - la réponse du système océanique au changement global (en termes de climat et d'apports de contaminants...),
 - la modélisation de la circulation océanique,

- les interfaces avec le sédiment, le continent et l'atmosphère en Méditerranée mais aussi dans l'océan Pacifique, l'Arctique et l'Antarctique.

C'est donc naturellement que le Parc, le GIS-Posidonie et le M.I.O conviennent de renouveler leur convention de partenariat afin de coordonner les actions et les moyens qu'ils mettent en œuvre sur le territoire du Parc naturel régional.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Le Parc est chargé de la gestion et du suivi du cantonnement de pêche du golfe de Beauduc. Le GIS-Posidonie et le M.I.O seront chargés d'accompagner scientifiquement le Parc dans cette démarche pour la programmation scientifique et les suivis.

Article 2 : CHAMP D'INTERVENTION

Le Partenariat entre le Parc, le GIS-Posidonie et le M.I.O portera principalement sur les thèmes suivants :

1. La mise en œuvre de la programmation scientifique et du plan de gestion de la réserve marine
 - **animation du conseil scientifique de la réserve marine**
 - **les objectifs scientifiques du plan de gestion et de la programmation**
 - **l'élaboration des protocoles de suivi**
 - **la poursuite des suivis de l'efficacité de la réserve marine**
 - **la proposition de programmes de recherche**
 - **le montage commun de programme de recherche et de réponse à appels à projet.**
2. Le suivi des poissons adultes et juvéniles de la réserve marine
 - **la participation aux suivis des adultes et juvéniles de poissons : échantillonnage, plongées, traitement des données**
 - **la formation du personnel du Parc au suivi**
 - **la mise à disposition des moyens de chaque partie pour la réalisation de ces missions.**
3. L'accompagnement voire la Participation à d'autres suivis sur des thématiques sur lesquelles le GIS Posidonie et le M.I.O ont l'expertise dont la nécessité aura été mise en avant lors de la programmation scientifique (ex : suivi des herbiers, caractérisation de la pêche professionnelle, suivi des grandes nacres...).

Article 3 : MODALITES DE COLLABORATION

Le parc s'engage à :

- animer le conseil scientifique de la réserve marine
- fournir l'ensemble de la documentation nécessaire sur le site
- mettre à disposition des partenaires ses moyens nautiques
- organiser le partenariat avec les pêcheurs professionnels pour les pêches scientifiques, gérer les demandes d'autorisation.
- participer aux suivis
- organiser les réunions techniques
- financer le coût de ces travaux conformément aux propositions techniques et financières des partenaires.
- valoriser les résultats du partenariat.

Le GIS-Posidonie s'engage à :

- participer au conseil scientifique de la réserve marine
- assurer une expertise scientifique de la globalité du projet
- assurer le suivi pendant la durée de la convention
- mettre à disposition du Parc ses moyens de suivi
- former le personnel du Parc au suivi
- répondre aux interrogations scientifiques du Parc
- assurer la coordination des projets et l'interface avec le MIO, notamment en ce qui concerne les opérations de terrain.

Le M.I.O s'engage à :

- participer au conseil scientifique de la réserve marine
- accompagner scientifiquement le projet
- participer occasionnellement aux suivis
- mettre à disposition les données concernant le site

Article 4 : APPLICATION DE LA CONVENTION

La convention-cadre donne lieu à des conventions d'application limitées dans le temps et permettant de couvrir les différentes étapes dans le suivi scientifique de la réserve marine du golfe de Beauduc.

Article 5 : SUIVI DE LA CONVENTION ET VALORISATION

Les activités de partenariat seront présentées dans les différentes instances du parc en lien avec la réserve marine du golfe de Beauduc (comité de pilotage Natura 2000, comité de pilotage de l'action notamment).

Le partenariat sera valorisé par différents moyens de communication : Lettre Natura 2000 du Parc, Pages Facebook, site internet, colloques...

Article 6 : DURÉE DE LA CONVENTION – RECONDUCTION

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature. Le souhait exprimé est d'inscrire ce partenariat dans la durée. Pour ce faire, la présente convention est conclue pour 5 ans à compter de sa signature (2021-2026). Cette convention se déclinera en conventions d'application détaillant les prestations et les conditions financières de chaque nouvelle action à entreprendre.

Article 7 : PROPRIETE INTELLECTUELLE – CONFIDENTIALITE

Les résultats acquis dans le cadre de la collaboration mise en place par la présente convention-cadre sont la propriété des deux parties. Les travaux réalisés en coopération sont de préférence valorisés en commun, mais le Parc de Camargue, le GIS Posidonie et le M.I.O peuvent, avec l'accord préalable de l'autre partie, en assurer la valorisation à leur initiative dans le cadre de thèses et de publications dans des revues scientifiques, d'image et de communication, d'enseignements et de réponses à des demandes d'acteurs locaux.

Dans tous les cas, il sera fait mention de la participation des deux parties. Les règles de propriété et de valorisation pourront être définies au cas par cas dans les conventions particulières sur des actions précises en fonction de la contribution de chacun.

Article 8 : RENONCIATION

En cas d'inexécution de ses obligations contractuelles par l'une des parties, l'autre partie peut résilier de plein droit la présente convention après un délai de 15 jours suivant la mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet.

Article 9 : LITIGES

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leurs différends à l'amiable. En cas de désaccord persistant, les tribunaux seront seuls compétents.

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leurs sièges respectifs.

Fait à Arles, le

en triple exemplaire.

Le Président du GIS-Posidonie	Le Président de L'Institut méditerranéen d'Océanologie	Le Président du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
Thomas Changeux	Richard Sempéré	Patrick de Carolis

Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 23

Convention de partage des frais d'administration et de maintenance du système d'information territorial interparc région Sud



L'an deux mille vingt et un, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 2 juin 2021 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teisserre
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Pas de représentant
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Chloé Mourisard, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerrie-Raulet
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Jérôme Bernard
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Frédéric Gibert, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Manon Gibert
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan, Bertrand Mazel
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teisserre
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Jérôme Bernard, Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excuses :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Didier Reault, Patricia Saez, Corinne Chabaud
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nemi
Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Antoine De la Roche Aymon

► **Le Conseil de Parc était représenté par 12 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Magali Touverey, Trésorière
François Letourneux, Président du Conseil scientifique du Parc naturel régional de Camargue
Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles
Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos, Faustine Limouzin, Stéphan Arnassant, Laëtitia Poulet

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	22	22

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	48

Date de convocation 10/05/2021 PDV-2021/129

Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 23

Convention de partage des frais d'administration et de maintenance du système d'information territorial interparc région Sud



► Rappel

Depuis 2010, 4 parcs de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur travaillent ensemble à la mise en place d'un système d'information territorial (SIT) interparc et d'une plateforme internet qui permet de consulter, extraire, analyser de nombreuses données patrimoniales, économiques ou géographiques géolocalisées et illustrant les champs de compétence des parcs naturels régionaux.

Les outils qui ont été construits ont été conçus pour être évolutifs et ouverts à tous les Parcs de la Région Sud. Jusqu'à présent, les frais de fonctionnement ont été partagés entre les parcs créateurs, dont le Parc naturel régional de Camargue, et pris en partie en charge par l'Association du réseau des Parcs de PACA en 2017 via des financements régionaux du programme d'action interparc.

En 2018, une convention cadre pour le système d'information territorial interparc a été validée par l'Association du réseau des Parcs de la Région Sud. Elle prévoit la mise en place de conventions d'application annuelles pour partager à 7 les frais d'hébergement des outils informatiques et d'administration qui permettent au SIT de fonctionner.

► Engagements

La convention d'application annuelle évoquée ci-dessus et jointe à la présente doit être signée entre les 7 parcs impliqués dans le SIT. Elle a donc pour objectif de répartir les frais de l'administration et de la maintenance de la plateforme commune pour l'année 2020, étant entendu que le contrat avec le prestataire hébergement/maintenance est porté par le Parc du Luberon.

Ainsi, pour l'année 2020, les charges d'administration et de maintenance des outils informatiques qui permettent le fonctionnement du S.I.T comprennent :

- La location et l'administration du serveur ;
- La sauvegarde journalière de l'ensemble des données ;
- La maintenance des outils cartographique web (carto DYNMAP, carto GEO, module observatoire, application mobile, module intervention)
- Support hotline pour 4 utilisateurs

Chacun des sept Parcs naturels régionaux s'engage :

- d'une part, à accompagner ce projet en participant aux réunions du comité technique et aux différentes phases de test et de validation du projet ;
- d'autre part, à verser au Parc naturel régional du Luberon un 1/7^{ème} de la dépense qu'il a mise en œuvre dans le cadre de cette convention, soit, pour l'année 2020, **4 755 €** pour chacun des Parcs (Camargue, Luberon, Queyras, Verdon, Alpilles, Sainte-Baume et Préalpes d'azur). Les parcs signataires verseront leur participation financière en contrepartie d'un titre de recette émis par le Parc du Luberon.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée : :

- Valide ce projet de convention d'application annuelle du SIT entre les 7 parcs de la Région Sud ;
- Autorise le Président à signer cette convention et tout document y afférent ;
- Valide le versement de 4 755 € au titre de la cotisation annuelle 2020.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Le Président



Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **14 JUIN 2021**
Et de l'affichage le **14 JUIN 2021**



Convention de partenariat LUMA Arles / Parc naturel régional de
Camargue

pour la coopération des deux structures sur le territoire d'Arles et de
la Camargue

N° 08-2021-05

ENTRE :

Le Parc naturel régional de Camargue, domicilié Mas du Pont de Rousty, 13200 Arles représenté par son Président, Monsieur Patrick DE CAROLIS
Et ci-après dénommé le PNR DE CAMARGUE
d'une part,

ET :

LUMA Arles, domiciliée 7-9 Rue de la République 13200 Arles représentée par Mustapha Bouhayati
Et ci-après dénommée LUMA,
d'autre part,

Toutes deux ci-après dénommées les PARTIES

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La mission des Parcs naturels régionaux est définie autour de 5 axes :

1. la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel,
2. l'aménagement du territoire,
3. le développement économique et social
4. l'accueil, l'éducation et l'information du public,
5. la réalisation d'actions expérimentales ou exemplaires.

Le PNR DE CAMARGUE agit sur son territoire et dans le cadre de ses missions sur la gestion et la conservation de la nature, la pédagogie, l'information et la communication sur la biodiversité, l'expérimentation et l'innovation. Le PNR DE CAMARGUE soutient avec les associations, les habitants et les usagers, la mobilisation du public pour la sensibilisation à la protection de la nature et à la valorisation de la culture.

LUMA Arles a été créée en 2013 par Maja Hoffmann pour concevoir, développer et gérer le Parc des Ateliers à Arles un ancien site industriel arlésien. Le Parc des Ateliers est un centre culturel expérimental qui interroge les relations qu'entretiennent art, culture, environnement, éducation et recherche.

LUMA Arles comprend un centre ressource conçu par l'architecte Frank Gehry ; plusieurs bâtiments industriels réhabilités par Selldorf Architects ; et un parc public dessiné par l'architecte paysagiste Bas Smets.

Cette **convention-cadre** constitue le socle général du partenariat à partir duquel peuvent s'inscrire des actions précises, qui feront l'objet, le cas échéant, de **conventions particulières entre le PNR DE CAMARGUE et LUMA Arles.**

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de déterminer les modes de dialogue, de collaboration et de coopération entre leurs structures.

Les PARTIES s'engagent ainsi à renforcer leur coopération afin de contribuer au développement durable d'Arles et de son territoire de la Camargue et de consolider leur ancrage local.

Le partenariat entre le PNR DE CAMARGUE et LUMA Arles est basé sur la reconnaissance et le respect de l'identité, de la légitimité et du rôle de chacun des deux partenaires, dans leurs champs de compétences respectifs.

Les PARTIES reconnaissent le territoire du Parc de Camargue comme un espace privilégié pour la recherche, l'expérimentation, l'innovation à l'intérieur duquel des actions exemplaires peuvent être mises en place.

ARTICLE 2 : MODALITES DE COOPERATION ET D'ORGANISATION

La réalisation de cet objectif passe par une meilleure connaissance et reconnaissance réciproques des missions des deux organismes par leur propre structures et une participation conjointe à des réflexions, projets et actions pouvant intéresser leurs missions respectives.

Les PARTIES s'engagent ainsi à :

- Accueillir sur leurs sites respectifs et informer leurs personnels opérant sur le territoire partagé pour faciliter la compréhension de leurs enjeux.
- Programmer et organiser des opérations qui rendent possible la participation conjointe des personnels des deux organismes pour des échanges libres.
- Echanger des conseils, expertises, études, informations, outils, méthodes (par exemple via des formations),
- S'informer mutuellement des activités de chacune des PARTIES (par exemple via la participation à des instances du PNR DE CAMARGUE comme la commission culture) et relais (par ex via internet),
- Être convié et intervenir dans des manifestations avec leurs sujets de préoccupations communs (séminaires, colloques, débats, visites, etc.) organisées par l'autre partie,
- Contribuer à faciliter la mise en œuvre de projets portés par l'autre partie en lien avec leurs sujets de préoccupations communs ;
- Faciliter une participation croisée, sur invitation autant que nécessaire aux évènements des deux organismes en fonction des sujets de préoccupations communs ;

- Travailler en complémentarité pour la coproduction de projets communs
- Faire connaître, via leurs outils de communication interne et externe les actions portées dans le cadre de ce partenariat ;

ARTICLE 3 : ACTIONS DE COOPERATION ENVISAGEES

Des réunions régulières permettront à chacun de présenter les projets en cours et à venir et ainsi définir conjointement les sujets et projets de collaboration.

Ces collaborations se dérouleront dans le cadre de sujets d'intérêts communs pour valoriser, promouvoir et développer les actions qui favorisent une meilleure prise en compte de la nature à travers l'usage de la connaissance collective pour une meilleure valorisation du territoire.

En fonction du type de collaboration des conventions particulières pourront être établies si besoin.

Pour 2021 les projets de collaboration déjà identifiés sont les suivants :

- Schéma d'interprétation du patrimoine porté par le Parc de Camargue
- Anniversaire des 50 ans du Parc de Camargue reporté à 2021
- Les Luma days et Luma eco days
- Chantiers natures portés par le parc
- Projet des plantes invasives porté par Atelier Luma
- Projet d'observatoire des paysages porté par LUMA

La liste pourra être étendue en fonction de l'évolution des projets respectifs de chacune des structures.

ARTICLE 4 : SUIVI ET EVALUATION DE LA CONVENTION

Un minimum de trois réunions communes seront programmées au cours de l'année civile :

- La première, en début d'année pour échanger sur les calendriers respectifs, étudier les actions de coopération et préciser les modalités d'intervention des PARTIES notamment pour celles devant faire l'objet d'une convention particulière.
- La deuxième en milieu d'année pour suivre l'état d'avancement de la coopération pour chacune des actions listées
- La troisième en fin d'année pour :
 - Évaluer la coopération pour chacune des actions mises en œuvre,
 - Identifier les difficultés rencontrées, et proposer des pistes d'amélioration,
 - Lister les actions à venir pour l'année suivante.

Les personnes suivantes sont les référents de la convention dans chacun des deux organismes :

- Pour le PNR DE CAMARGUE : le Directeur et ses adjoint-e-s
- Pour LUMA Arles : le Directeur et ses adjoint-e-s

ARTICLE 5 – CONFIDENTIALITE

Les PARTIES conviennent du caractère confidentiel de l'ensemble des informations et/ou documents échangées par elles dans le cadre de la présente Convention.

Ainsi, les PARTIES s'engagent à ne divulguer les informations qu'elles auront reçues de l'autre partie que pour les besoins décrits aux présentes, quelle que soit la nature de ces informations, et s'engagent à prendre toutes les dispositions nécessaires pour protéger au mieux les informations reçues de l'autre partie

Les PARTIES s'engagent à faire preuve de loyauté et de coopération l'une à l'égard de l'autre.

ARTICLE 6 – COMMUNICATION

Aucune communication et/ou publicité écrite en lien la présente convention ne pourra être effectuée par le PNR DE CAMARGUE sans l'accord préalable et écrit de Luma Arles et inversement. Il devra être préalablement soumis pour validation tout projet de publication ou communication avant diffusion.

ARTICLE 7 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date de sa signature. Elle pourra être dénoncée à tout moment, par chacune des PARTIES, dans le respect d'un préavis d'un mois.

ARTICLE 10 : PORTE A CONNAISSANCE

La présente convention pourra être portée à connaissance des principaux partenaires du PNR DE CAMARGUE et de LUMA Arles.

Fait à Arles

en deux exemplaires le ,

Pour le PNR DE CAMARGUE

Pour LUMA Arles

Le Président

Le Président du Directoire,

Patrick De Carolis

Mustapha Bouhayati

ARLES

LES RENCONTRES DE LA PHOTOGRAPHIE

CONVENTION DE PARTENARIAT « ARLES ASSOCIÉ »

PARC NATUREL REGIONAL/MUSEE DE LA CAMARGUE – RENCONTRES D'ARLES 2021 – 52^{ème} ÉDITION

N° 09_2021_05

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

PARC NATUREL REGIONAL/MUSEE DE LA CAMARGUE

Syndicat mixte dont le siège social est fixé mas du Pont de Rousty
Représenté par Patrick de Carolis, Président,

ci-après dénommée « le Musée de la Camargue »,

ET

LES RENCONTRES INTERNATIONALES DE LA PHOTOGRAPHIE

Association dont le siège social est fixé 34, rue du Docteur Fanton - BP 30096 - 13632 Arles
Représentée par Hubert Védrine, Président,
ayant tous pouvoirs à effet de la présente,

ci-après dénommée « l'Association ».

Préambule

Lancées en 1970, les Rencontres photographiques d'Arles, festival sans pareil du monde photographique, présenteront en 2021 leur 52^{ème} édition. Plus de trente expositions y sont présentées chaque année durant la période estivale dans des lieux historiques de la ville d'Arles. Pendant la semaine d'inauguration, des soirées de projections sont proposées au Théâtre Antique. Un colloque, des débats et conférences, des lectures de portfolios permettent de confronter les divers courants de la photographie. Sont également organisés des actions pédagogiques en milieu scolaire et des stages photographiques dispensés par des photographes de renom à destination d'un public amateur ou professionnel de l'image.

Le Musée de la Camargue, ci-après dénommé « le Musée », est installé dans l'ancienne bergerie du mas du Pont de Rousty, le musée met en œuvre l'action culturelle du Parc naturel régional de Camargue. Entièrement rénovée, son exposition permanente présente le rapport entre l'homme et la nature en Camargue à travers des pièces historiques, installations interactives, ludiques, sonores, vidéos et œuvres d'art contemporaines. En 2019, le musée s'est agrandi pour offrir un accueil plus vaste à ses visiteurs et des expositions temporaires toute l'année.

Les Rencontres d'Arles, ci-après nommé « le Festival », ont invité le Musée de la Camargue à intégrer la section « Arles associé » de l'édition 2021 du Festival (du 4 juillet au 26 septembre 2021), afin de faire profiter au plus grand nombre la découverte des expositions. Le Musée de la Camargue présentera, dans le cadre de ce partenariat, l'exposition « Cecil Ka – *Flamenca !* », ci-après nommée « l'Exposition ».

ARLES

LES RENCONTRES DE LA PHOTOGRAPHIE

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

L'objet de la présente convention est de préciser les modalités du partenariat concernant l'Exposition située au Musée de la Camargue qui sera ouverte au public selon le calendrier ci-dessous :

- Du 4 juillet au 26 septembre 2021 de 9h à 18h

Article 2 : Production de l'Exposition

Le Musée prend en charge en termes financiers et organisationnels la totalité des frais de production, d'aménagements, de gardiennage, de contrôle, d'assurance, de communication et les frais techniques relatifs à l'Exposition.

L'Association prend en charge dans le cadre de la section « Arles associé », l'intégration de cette exposition dans l'ensemble de sa communication et de ses différents supports réalisés à l'occasion de l'édition 2021 du Festival comprenant notamment le catalogue des expositions.

Article 3 : Communication

3.1 Visibilité du Musée dans le cadre du Festival

L'Association s'engage à assurer la visibilité du Musée sous la forme d'une mention sur l'ensemble des supports de communication définis ci-dessous.

3.1.1. Modalités de présentation de l'Exposition¹

La mention employée pour citer l'Exposition dans les supports de communication du Festival sera la suivante : « *Cecil Ka – Flamenca !* ».

3.1.2. Communication générique de l'édition 2021 du Festival :

L'Association s'engage à faire connaître sa collaboration avec le Musée sous la forme d'une mention en tant que « collaboration active » sur l'ensemble des supports de communication générique où figurent les institutions partenaires du Festival, soit :

- les dossiers de presse (versions française et anglaise) numériques, disponibles sur le site internet de l'Association (www.rencontres-arles.com),
- le catalogue de l'édition 2021 du Festival (versions française et anglaise) coédité avec Actes Sud (4 800 exemplaires),
- le site internet de l'Association (www.rencontres-arles.com) : 500 000 visiteurs uniques par an,
- les newsletters de l'Association : 40 newsletters adressées à un fichier de 50 000 contacts,
- le mini-dépliant programme (80 000 exemplaires),
- le grand dépliant programme (85 000 exemplaires),
- la signalétique des partenaires sur site (bâche),
- le carton d'invitation au vernissage du Festival (5 000 exemplaires).

¹ La liste des supports de communication ainsi que le nombre de publications mentionnés dans les articles 3.1.2. et 3.1.3. sont susceptibles d'évoluer.

ARLES

LES RENCONTRES DE LA PHOTOGRAPHIE

3.1.3. Communication spécifique à l'Exposition

L'Association s'engage à assurer la visibilité de l'Exposition et du Musée sous la forme de la mention sur l'ensemble des supports de communication spécifique à l'Exposition, soit :

- l'espace dédié à l'Exposition du dossier de presse, section « Arles associé », (versions française et anglaise),
- la ou les page(s) dédiée(s) à l'Exposition du catalogue de l'édition 2021 du Festival, section « Arles associé », (versions française et anglaise),
- la page dédiée à l'Exposition du site internet de l'Association, section « Arles associé », (versions française et anglaise),
- l'espace dédié à l'Exposition dans la section « Arles associé » sur le mini-dépliant programme de l'édition 2021 du Festival (80 000 exemplaires – versions française et anglaise),
- l'espace dédié à l'Exposition dans la section « Arles associé », sur le grand dépliant programme de l'édition 2021 du Festival (85 000 exemplaires – versions française et anglaise),
- le panneau texte de l'Exposition à l'entrée du lieu d'exposition.
- un accompagnement web et réseaux sociaux.

3.1.4. Contenus éditoriaux et visuels à fournir par le Musée

Le Musée s'engage à communiquer à l'Association les éléments suivants :

- un texte de présentation de l'Exposition (2000 signes max, espaces compris) ainsi que le titre ;
- les mentions de l'Exposition ;
- 10 images en HD (350 dpi, 25 cm de hauteur) accompagnées de leurs légendes. Parmi celles-ci, 4 images minimum libres de droits que l'Association pourra utiliser pour le dossier presse, le catalogue, le site internet et tout autre support. Le Musée s'assure de détenir les droits de reproduction des visuels, notamment dans le cadre de l'édition du catalogue des expositions du Festival et en fournira la preuve à l'Association au moment de l'envoi des visuels et en tout état de cause avant l'impression du catalogue. Ces preuves devront être transmises à Lisa Studer lisa.studer@rencontres-arles.com.

Si le Musée ne détient pas les droits de reproduction des visuels, il s'engage, avant de fournir ces visuels à l'Association pour publication dans le catalogue, à faire la demande d'autorisation de reproduction auprès des ayants-droit, de l'ADAGP, de la SAIF ou tout autre organisme de gestion de droit d'auteur.

Le droit de reproduction est entendu comme le droit de reproduire les pièces promotionnelles, sans quantité limitative, à partir de toutes techniques actuelles ou à venir, connues ou inconnues à ce jour, (entre autres par copie, gravure, imprimerie, photographie, enregistrement numérique sur support tels que, notamment papiers, papiers peints, métal, films, diapositives, et tous supports analogiques ou numériques) en vue de leur exploitation pour le catalogue des expositions de l'Association ou de la promotion de l'Exposition et du Festival. **Dans le cadre de la publication du catalogue des expositions du Festival et de la promotion de l'Exposition, la cession du droit de reproduction de propriété intellectuelle est consentie pour la durée légale de protection du droit d'auteur (article L.123-1 du Code de la propriété intellectuelle) et pour le monde entier sans limitation de territoire.**

3.2. Visibilité de l'Association et de la section « Arles associé » dans le cadre de l'Exposition

Le Musée s'engage à faire figurer **le logo de l'Association et d'« Arles associé » ainsi que la mention « Cette exposition fait partie de la séquence Arles associé des Rencontres d'Arles »** sur tous les éléments de communication cités ci-dessous :

- cartons d'invitation,
- affiches,
- dossiers de presse,
- site internet, newsletters, réseaux sociaux,
- catalogue,

ARLES

LES RENCONTRES DE LA PHOTOGRAPHIE

- dépliant,
- toute signalétique liée à l'Exposition,
- panneau à l'entrée de l'Exposition.

Le Musée s'engage à communiquer et faire valider par l'Association les supports de communication suivants :

- cartons d'invitation,
- affiches,
- dossiers de presse.

Le Musée s'engage à diffuser à son point d'accueil le mini-dépliant programme de l'édition 2021 du Festival.

Le Musée s'engage à communiquer le décompte des visiteurs détenant un billet des Rencontres d'Arles 2021 à l'Association à la fin du Festival.

Article 4 : Modalités de billetterie

4.1. Accès gratuit à l'Exposition

4.1.1. Accessibilité des détenteurs d'un forfait ou d'un badge

Les visiteurs munis d'un forfait gratuit ou payant (forfait toutes expositions, forfait journée, forfait septembre) ou d'un badge de l'édition 2021 du Festival (Badge Pro, Staff, Edition 52, Presse, Guest, Premium, Semaine Ouverture) pourront accéder librement à l'Exposition située au Musée de la Camargue.

La liste des badges et des forfaits délivrés par l'Association dans le cadre de l'édition 2021 du Festival est jointe en annexe.

4.1.2. Gratuité

L'Association applique la politique de la gratuité aux personnes relevant de l'un des cas suivants : Arlésiens, personnes de moins de 18 ans, PMR, RSA, ASS, AAH, ASPA. Ces personnes sont détenteurs d'un forfait gratuit.

4.2. Tarif public de l'Exposition

Pour les visiteurs ne disposant pas de forfait ou badge de l'édition 2021 du Festival, le Musée de la Camargue délivrera les billets d'entrée de l'Exposition aux tarifs suivants : tarif plein à **7€**, tarif réduit à **4€**.

Article 5 : Invitations

5.1. Dans le cadre de cette convention, il sera remis au Musée :

- 6 forfaits toutes expositions (valable du 4 juillet au 26 septembre 2021, donnant droit à une entrée par lieu), sous la forme d'un compte e-billets, dont les codes d'accès seront communiqués à Estelle Rouquette,
- 2 catalogues de l'édition 2021 du Festival,
- 4 badges Premium nominatifs (donnant droit à 3 entrées dans chaque lieu d'expositions pendant la semaine d'ouverture du 4 au 11 juillet puis à une entrée par lieu d'exposition à partir du 12 juillet). Ils devront être libellés aux noms qui seront précisés par le Musée à l'Association par email au plus tard le 15 mai 2021.

5.2. De son côté, le Musée fournira à l'Association :

15 invitations pour les membres du Conseil d'Administration des Rencontres d'Arles.

ARLES

LES RENCONTRES DE LA PHOTOGRAPHIE

5.3. Accréditation des artistes exposés

Cecil Ka, l'artiste exposée dans le cadre de l'Exposition pourra bénéficier **d'un badge Edition 52** donnant un accès illimité aux expositions du 4 juillet au 26 septembre 2021 ainsi qu'aux soirées de projection au Théâtre antique pendant la semaine d'ouverture. A cette fin, le Musée s'engage à communiquer à l'Association les coordonnées de Cecil Ka (téléphone portable, adresse e-mail, adresse postale) au plus tard le 15 mai 2021.

Article 6 : Organisation d'une visite guidée gratuite

Le Musée peut proposer au public des festivaliers une visite guidée de l'Exposition pendant la semaine d'ouverture du Festival du 4 au 11 juillet 2021.

Les informations concernant la visite guidée doivent être communiquées au service de Communication de l'Association au plus tard **le 15 mai 2021** afin de pouvoir les intégrer dans les supports de communication.

Article 7 : Assurances

Le Musée déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture de tous les risques liés aux activités ayant pour cadre le Musée de la Camargue.

Article 8 : Durée

Le partenariat prévu par la présente convention démarre à compter de la date de signature de la convention et prendra fin à l'issue du Festival le 26 septembre 2021.

Article 10 : Désistement et Annulation

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure, notamment en cas d'aggravation de la situation sanitaire dans la Région Sud Paca qui obligerait à la fermeture des établissements culturels.

Toute annulation ou défaillance de l'une des parties entraînerait l'obligation de verser à la partie cocontractante une indemnité calculée en fonction des frais engagés par cette dernière.

Article 11 : Droit applicable et litige

La présente convention est soumise au droit français.

Les litiges qui pourraient s'élever entre les Parties à l'occasion de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention seront, à défaut de règlements amiables, portés devant les juridictions compétentes.

Fait à Arles, en deux exemplaires, **le xx/xx/2021**

Le Président du Parc Naturel Régional/Musée de la
Camargue
Patrick de Carolis

Le Président des Rencontres de la Photographie
d'Arles
Hubert Védrine



**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE PARC ET LA CNR
pour la mise en œuvre des actions culturelles inscrites au programme
anniversaire
des 50 ans du Parc naturel régional de Camargue**

N° 07_2021_05

ENTRE, d'une part :

Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, Mas du Pont de Rousty, 13 200 Arles, représenté par Patrick de CAROLIS, son Président,

ci-après désigné par « le Parc »,

Et d'autre part,

La Compagnie Nationale du Rhône, Société Anonyme d'Intérêt Général à Conseil de Surveillance et à Directoire, au capital de 5 488 164 €, dont le siège social est à Lyon (2 rue André Bonin 69316 Lyon Cedex 04) immatriculée au RCS de Lyon sous le n° B957520901, représentée par Monsieur Sylvain COLAS, Directeur de la communication,

ci-après désignée par « la CNR »,

Vu,

- Les articles L 333.1 et suivants du Code de l'environnement définissant les PNR et leurs champs d'application,
- La loi du 17 décembre 2007 (n°2007-1773) relative au Parc naturel régional de Camargue,
- Le décret n° 2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional de Camargue,
- L'arrêté préfectoral du 3 mars 2011 portant modification des statuts du Syndicat mixte pour la gestion du Parc naturel régional de Camargue.



Considérant,

- Les missions historiques de « la CNR » d'aménagement du fleuve pour la production d'hydroélectricité, l'irrigation et la navigation,
- Les Missions d'intérêt général menées par « la CNR » auprès des usagers et riverains du fleuve,
- Vu le soutien que la « la CNR » peut apporter aux actions de ses partenaires sur décision de son Comité mécénat partenariat

Et afin de poursuivre le partenariat dans lequel « le Parc » et « la CNR » sont engagés depuis 2012

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de la collaboration entre « la CNR » et « le Parc » pour conduire les actions inscrites au programme culturel des 50 ans du Parc naturel régional de Camargue. Ces actions ont été présentées au Comité Mécénat Partenariat de la CNR réuni le 22 novembre 2019 qui les a retenues pour leur pertinence par rapport aux axes des partenariats définis par « la CNR ». Il s'agit de :

- L'exposition au Musée de la Camargue sur l'identité et les représentations de la Camargue intitulée « Aux Origines. De la Camargue » du 10 octobre 2020 au 31 décembre 2021.
- L'exposition « Cuando estoy Flamenca » présentée dans le cadre des Rencontres d'Arles du 4 juillet au 26 septembre 2021.
- Le livre tiré de l'exposition Paradisiaque ! édité par Actes Sud
- Le colloque grand public « L'Homme, la Nature, la Camargue » et ses actes organisé en partenariat avec l'Académie d'Arles pour sensibiliser au rôle de l'humain dans les zones humides
- La Soirée des Rencontres d'Arles en Camargue en partenariat avec « le Parc »

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

Le calendrier de ces actions a connu des modifications dues à la crise sanitaire de la COVID et des confinements successifs. Cette présente convention est conclue pour une durée de 24 mois, à compter de la date de notification de la participation de la CNR en date du 30 décembre 2019.



ARTICLE 3 : MODALITES FINANCIERES

« La CNR » s'engage à participer financièrement à la réalisation des actions faisant l'objet du partenariat à hauteur de 15000 € TTC, soit :

- 7500 € à la signature de la présente convention.
- 7500 € en fin d'opération sur présentation des justificatifs de productions (**bilan explicatif** du déroulement de l'action, **copie des principales factures justifiant au moins 30 % de réalisation du budget prévisionnel** de l'opération et le **bilan financier** indiquant les participations réelles des partenaires financiers).

Pour la demande de solde, les justificatifs énumérés ci-dessus devront nous parvenir au plus tard le 31 décembre 2021 pour permettre son règlement sur l'exercice budgétaire concerné de la Compagnie.

L'appel de fonds accompagné des justificatifs devra être envoyé à :

Compagnie Nationale du Rhône
Direction de la Communication
A l'attention de Véronique SARTRE
2 rue André Bonin
69316 LYON Cedex 4

En contrepartie de sa participation financière, « le Parc » remettra gratuitement à « la CNR » 150 exemplaires de l'ouvrage Paradisiaque ! qui seront diffusés selon ses souhaits.

Les exemplaires destinés à « la CNR » seront remis à l'antenne régional de « la CNR »

Compagnie Nationale du Rhône
25 bis, chemin des Rocailles
30400 Villeneuve lès Avignon

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DU PARC

- « Le Parc » s'engage à soumettre les contenus qui la concernent à « la CNR », pour validation
- « Le Parc » s'engage à faire mention de la participation de « la CNR » sur chaque support de communication et dans ses rapports avec les médias. En cas d'utilisation de la dénomination et du logo-type CNR, « le Parc » s'engage à respecter la charte graphique (norme-taille-police) et s'engage à ne pas céder cette autorisation d'usage sous quelque forme que ce soit à un tiers sans l'autorisation explicite de « la CNR ».
- « Le Parc » garantit « la CNR » contre tout trouble, revendication ou éviction qui pourraient survenir suite à la publication de l'ouvrage Paradisiaque !, et notamment à la reproduction des documents iconographiques fournis par lui.



- « Le Parc » conviera « la CNR » aux divers événements relatifs aux actions faisant l'objet de la convention (conférences de presse, inaugurations, premières représentations, soirées partenaires, ...).
- « Le Parc » transmettra à « la CNR » au cours de l'année 2021 les divers éléments de suivi de l'opération et lui relater les problèmes qui pourraient être rencontrés (techniques ou financiers).
- Le logo de « la CNR » sera visible sur tous les supports de communication relatifs au programme d'actions faisant l'objet du partenariat.
- Pour les expositions et les publications, « l'ours » qui énumère les intervenants et partenaires de la réalisation portera mention du soutien financier apporté par « la CNR » au programme. Les documents et annonces publicitaires comporteront les mêmes mentions.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DE LA CNR

- « La CNR » fournira au « Parc » un texte de présentation afin qu'il soit inséré dans les dossiers de presse
- Sur les supports de communication et médias relais des actions faisant l'objet du partenariat, Elisabeth Ayrault, Présidente du Directoire et Présidente Directrice Générale de la « CNR » sera mentionnée aux côtés de Patrick de Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue, et des Président(e)s des collectivités membres du Comité syndical du Parc (Conseil régional de Provence, Alpes, Côte-d'Azur, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, Métropole, Communauté d'agglo Arles, Crau, Camargue Montagnette, communes d'Arles, Les Saintes Maries de la Mer, Port-Saint-Louis-du-Rhône).

ARTICLE 6 : DROITS D'AUTEUR

« Le Parc » cède à titre gratuit et dans la limite définie par la convention qui lie « le Parc » à « la CNR » le droit de communiquer sur les actions faisant l'objet du partenariat.

A ce titre, « la CNR » s'engage à faire figurer le nom du « Parc » lors de toute diffusion, notamment sur ses supports de communication et dans les médias.

Toutefois, toute erreur, toute omission et/ou toute utilisation illicite qui serait indépendante de la volonté de « la CNR » de faire respecter le présent article, ne saurait engager la responsabilité de « la CNR ».



ARTICLE 7 : RENONCIATION

En cas d'inexécution de ses obligations contractuelles par l'une des parties, l'autre partie peut résilier de plein droit la présente convention après un délai de 15 jours suivant la mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet

ARTICLE 8 : LITIGES

Les parties contractantes conviennent de mettre en œuvre tous les moyens dont elles disposent pour résoudre de façon amiable tout litige qui pourrait survenir de l'appréciation ou de l'interprétation de cette convention.

Si toutefois tel différend ne pouvait faire l'objet d'une conciliation entre les parties, il sera soumis aux tribunaux compétents.

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leurs sièges respectifs.

Fait à Arles, en deux exemplaires le

La présidente du Directoire et
présidente-directrice générale de
CNR

Le Président du Syndicat mixte de
gestion du Parc naturel régional de
Camargue

Elisabeth AYRAULT

Patrick de CAROLIS

CONVENTION POUR
LA VALORISATION DE LA BERGERIE DE LA FAVOUILLANE
A PORT SAINT LOUIS DU RHÔNE
N°11-2021-05

Entre les soussignés :

La Maison de la transhumance, dont le siège est Domaine du Merle, route d'Arles, 13300 Salon de Provence, représentée par son Président René TRAMIER, ci-après dénommée la « **Maison de la transhumance** »,

ET

Le Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée, dont le siège est 570 Avenue de la Libération, 04100 Manosque, représenté par son Président Luc FALCOT, ci-après dénommé le « **CERPAM** »,

ET

La Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, dont le siège est Maison des Agriculteurs, 22 avenue Henri Pontier, 13 626 AIX EN PROVENCE CEDEX 01, représentée par son Président Patrick LEVEQUE, ci-après dénommée la « **CA13** »,

ET

Le Parc Naturel Régional de Camargue, dont le siège est Mas du Pont du Rousty, RD 570, 13200 ARLES, représenté par son Président Patrick de CAROLIS, ci-après dénommé le « **Parc** »,

Ci-après dénommés ensemble « **les Partenaires du GPMM** »,

D'une part,

ET

Le Grand Port Maritime de Marseille, Etablissement public de l'Etat, dont le siège est 23 place de la Joliette à Marseille, représenté par son Président du Directoire, Monsieur Hervé MARTEL, dûment habilité à l'effet des présentes par décision du Directoire en date du....., ci-après dénommé le **GPMM**,

D'autre part,

Le GPMM et les Partenaires du GPMM étant ci-après désignés collectivement par les "Parties" ou individuellement par une "Partie"

PREAMBULE

La bergerie de la Favouillane est le dernier exemple de l'architecture vernaculaire camarguaise. Cette bergerie à contreforts, abside et couverture de sagnes du delta, est la mieux conservée depuis sa construction au XIX^e siècle. Le bâtiment possède une forte valeur architecturale par son unicité, accompagnée d'une grande valeur symbolique et historique, mémoire d'une tradition disparue. Sa présence est fortement significative de l'histoire du lieu, en tant que qu'ultime aboutissement d'une activité pastorale depuis les premiers temps en Camargue. Le mas, en partie bâti par les hospitaliers et dont elle dépendait, est toujours présent à l'ouest de la bergerie ; il est bien endommagé mais témoigne aussi de l'histoire du domaine de la Favouillane.

La bergerie mesure plus de 50 mètres de long, 13 mètres de large et presque 8 mètres de hauteur au faitage, ce qui donne un espace intérieur de 580 m². La forme et les techniques de construction sont la combinaison d'une contrainte majeure, le vent, et d'un matériau abondant, le roseau (la sagne) pour lequel le ruissellement des eaux nécessite une pente de l'ordre de 45°. La bergerie de la Favouillane appartient au type le plus évolué des bergeries du delta. Elle se situe au sein de l'espace agricole du Radeau.

La bergerie de la Favouillane ne vaut pas seulement par le bâtiment unique qu'elle constitue. Elle représente également un emblème fort des activités de pastoralisme ovin et de transhumance qui fondent une partie de l'identité locale, et tissent une trame culturelle régionale depuis le littoral provençal jusqu'aux Alpes.

Les pratiques et savoir-faire de la transhumance sont inscrits par le ministère de la culture à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel depuis juin 2020. La Favouillane y est mentionnée au titre du patrimoine bâti lié à la pratique. Par ailleurs, la France a engagé un partenariat international avec l'Espagne, l'Albanie et la Roumanie pour obtenir l'inscription de la transhumance sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO, déjà obtenue par l'Italie, l'Autriche et la Grèce. La Favouillane aurait vocation à y être particulièrement valorisée.

L'association Maison de la transhumance, Centre d'interprétation des cultures pastorales méditerranéennes, rassemble des éleveurs et bergers, des experts de l'environnement et des sciences de l'homme, des opérateurs culturels et des élus locaux. Tous veulent mettre en commun leurs compétences pour défendre la pratique de la transhumance et en approfondir et diffuser la connaissance aux profits de la société. La bergerie de la Favouillane est aujourd'hui la dernière bergerie camarguaise dont l'architecture de bois et de roseau remonte au Néolithique. Sa réhabilitation, ainsi que sa valorisation pastorale et culturelle, dans le cadre de l'élevage ovin d'aujourd'hui, constituent un projet exemplaire à plus d'un titre, correspondant entièrement aux statuts et objectifs de l'association.

Le CERPAM est la structure technique en charge du pastoralisme en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, rassemblant monde de l'élevage, territoires et recherche. Il anime la politique pastorale à l'échelle régionale, englobant les mouvements de transhumance, établit les références, instruit la construction des équipements pastoraux et la contractualisation agroenvironnementale, enfin accompagne les territoires dans leur action pastorale et promeut l'élevage pastoral auprès de divers publics. L'élevage ovin camarguais, autrefois très important, a beaucoup régressé au profit des bovins. Aussi a-t-il fait l'objet de peu d'investigation technique malgré sa grande spécificité et antériorité historique. Le projet offre l'opportunité de mettre en valeur une forme d'élevage pastoral transhumant un peu délaissée et de construire les références techniques nécessaires afin d'établir une installation « vitrine » à La Favouillane, aussi bien en terme technico-économique que de promotion auprès d'un large public. Elle ouvre également des pistes de mise en œuvre et promotion de pratiques agroécologiques qui est l'une des priorités actuelles du CERPAM.

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône s'inscrit dans une stratégie globale de développement économique du territoire et d'accompagnement des agriculteurs, des collectivités et des acteurs du territoire. Dans la continuité des missions qu'elle assure auprès du Grand Port

Maritime de Marseille, la Chambre d'agriculture accompagnera ainsi la création d'une unité pastorale sur le domaine du Radeau, ainsi que le retour d'un élevage ovin sur la bergerie de la Favouillane.

Le Parc naturel régional de Camargue s'étend sur 3 communes : une partie de la commune d'Arles et de Port-Saint-Louis-du-Rhône et l'ensemble de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer comptant plus de 100 000 ha et 73 km de façade maritime. Il est l'un des plus anciens des 59 Parcs naturels régionaux de France à la fois :

- *un territoire rural, ouvert et habité, à l'équilibre fragile, reconnu pour sa qualité exceptionnelle, où conservation de la nature et développement des activités humaines doivent aller de pair ;*
- *un organisme investi de missions d'intérêt général : protection et gestion du patrimoine naturel et culturel, aménagement du territoire, développement économique et social, accueil, éducation, information, expérimentation ;*
- *une équipe et un réseau de partenaires, impliqués dans un projet concerté de développement durable.*

La restauration de la bergerie de la Favouillane et la mise en valeur de son espace agropastoral concernent le Parc naturel régional de Camargue sur un grand nombre de ses missions. Cette action ouvre de nouveaux champs de coopération avec le GPMM et la commune de Port Saint-Louis du Rhône à l'heure où le Parc entre en révision de sa Charte.

LE PROJET DU GPMM DE RESTAURATION ET DE VALORISATION

Le Grand Port Maritime de Marseille est chargé d'intégrer les enjeux du développement durable dans l'exercice de ses missions, notamment de gestion des espaces naturels, au sein de sa circonscription. Le GPMM est propriétaire et gestionnaire du domaine du Radeau et de la bergerie de la Favouillane. La valeur patrimoniale de cette bergerie en fait un objet mobilisateur pour de nombreux acteurs de la conservation des bâtiments historiques, mais également des cultures et traditions qui s'y rattachent. Son caractère emblématique a donc permis de rassembler plusieurs partenaires potentiels pour formuler un projet en deux volets, portant sur la restauration du bâti d'une part, sur sa valorisation et sur le développement d'activités d'autre part (ci-après le « Projet »). Avec la politique du GPMM matérialisée dans le plan de gestion des espaces naturels, ce projet poursuit conjointement deux objectifs du plan de gestion, la pérennisation des activités agricoles traditionnelles et l'ouverture raisonnée des espaces naturels au public.

C'est dans cette logique que des contacts ont été conduits avec le Parc Naturel Régional de Camargue, l'association de la Maison de la Transhumance, le CERPAM et la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône en vue du développement des volets pastoral, culturel, économique et éducatif du Projet. Il est naturellement apparu que le meilleur moyen de conserver la bergerie est de continuer à lui faire jouer son rôle de base hivernale d'un troupeau transhumant de quelques huit cents brebis.

L'ensemble des actions du Projet sont financées par le GPMM, Le Parc Naturel Régional De Camargue, La Région PACA, Le Conseil Départemental 13, La Fondation du Patrimoine – Mission Stéphane BERN, l'Etat (DRAC).

CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET

L'objet de la présente convention est de définir les termes et conditions du partenariat entre le GPMM, la Maison de la Transhumance, le Parc, le CERPAM et la CA13, dans le cadre du projet de valorisation Agropastoral et Patrimonial de la bergerie de la Favouillane afin de :

- Concevoir un plan de gestion agroécologique de l'ensemble du domaine (prairies, rizières et autres cultures céréalières, parcours...) en conformité avec le Plan de Gestion des Espaces Naturels du GPMM, dans lequel prendrait place son activité pastorale,
- Etablir un cahier des charges définissant précisément les conditions d'exploitation et de visite de la bergerie et de l'espace agropastoral auquel elle est associée,
- Procéder à la désignation de l'éleveur attributaire.
- Faire jouer au projet agropastoral de la Favouillane sa fonction pédagogique dans le cadre d'une action culturelle d'envergure.

ARTICLE 2 – DUREE

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par la dernière des parties. Elle est établie pour une durée de deux ans et n'est pas renouvelable tacitement.

Les parties pourront convenir de proroger la durée de la présente convention par voie d'avenant, ou de la renouveler en concluant une nouvelle convention.

ARTICLE 3 – DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents contractuels qui font partie de la convention sont :

- La présente convention signée par tous les partenaires,
- La description détaillée des projets d'ouvrage et de film documentaire, figurant en annexe 1 des présentes.

ARTICLE 4 – MODALITES TECHNIQUES DU PARTENARIAT

4.1 Programme d'actions

Le programme d'actions a été défini conjointement par les Parties.

4.1.1 Le GPMM assure le pilotage et la réalisation du Projet. Il mobilise les financements nécessaires, contribue aux études, met en œuvre les actions de restauration, valorisation et procède aux modifications de l'organisation et de l'exploitation du domaine du Radeau et de la Bergerie de la Favouillane.

4.1.2 La Maison de la Transhumance réalise une expertise pastorale, scientifique et culturelle de l'opération de valorisation, en liaison avec le GPMM, le CERPAM, le Parc et la CA13.

Elle assure également :

- La coordination générale de l'opération de valorisation, en liaison avec le GPMM et les autres "Partenaires du GPMM",
- La coordination avec le GPMM pour le pilotage du projet, animation de la gouvernance du projet avec les partenaires ci-dessus : Comités de pilotage, comités techniques et restitutions,
- L'accompagnement du chantier de restauration auprès du GPMM, en collaboration notamment avec la maîtrise d'œuvre et la DRAC PACA,
- La réalisation d'une étude concernant les valorisations culturelles et éducatives, en partenariat avec le Parc Naturel Régional de Camargue :
 - Évaluation des dispositions préalables à prendre : mise en place d'une signalétique appropriée, d'un accès routier indépendant, d'un espace couvert pour l'accueil des visiteurs,
 - Rencontres des différents partenaires potentiels : Musée de la Camargue, Domaine de la Palissade, Marais du Vigueirat, CPIE Rhône-Pays d'Arles, offices de tourisme de Port Saint Louis du Rhône, Arles et Salin-de-Giraud, CEN PACA, Conservatoire du Littoral, associations d'éleveurs, Maison du Riz, Maison du Cheval de Camargue,

- Définition des formats de visite : audios téléchargeables, panneaux d'interprétation, visites commentées par les partenaires, programmation d'événements...
 - Mobilisation des outils et moyens de communication propres des partenaires institutionnels et associatifs associés (sites internet, réseaux sociaux...) et création d'outils spécifiques (brochure... L'édition sera réalisée par les services du GPMM), dans le respect de la visibilité du GPMM et de l'action qu'il conduit à l'égard de l'environnement naturel,
 - Lien avec la profession (éleveurs, école de bergers du Merle) dans le cadre de démonstration, formation, expérimentation,
 - Lien avec la ViaRhôna, le GR®69, La Routo® et le réseau associé via les drailles de transhumance,
 - Positionnement dans le plan de sauvegarde et de valorisation associé à l'inscription récente de la transhumance au Patrimoine Culturel Immatériel National et au dossier d'inscription de la transhumance à l'UNESCO (2023),
 - Positionnement dans un parcours d'excellence de sensibilisation aux pratiques agro environnementales basées sur le pastoralisme (élevages ovins, caprins, bovins, équins) dans les espaces naturels protégés (Parcs naturels régionaux de Camargue et des Alpilles, Réserve naturelle nationale des coussouls de Crau, Marais du Vigueirat).
- L'accompagnement du CERPAM et de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône sur le diagnostic agropastoral et la désignation de l'éleveur attributaire.

En dehors des comptes-rendus des différents comités (de pilotage, technique), la Maison de la transhumance fournira un rapport d'étude et un cahier des charges définissant précisément les conditions d'exploitation et de visite de la bergerie ainsi que de l'espace agropastoral.

Un diaporama de présentation synthétisant l'ensemble de l'étude et les mesures associées sera réalisé.

- La réalisation d'un ouvrage et d'un film documentaire
 - Coordination de l'édition d'un ouvrage intitulé "La Favouillane. Une bergerie emblématique" (titre provisoire), l'impression et la livraison d'au moins 1000 exemplaires pour les partenaires du projet. D'autres exemplaires pourront être imprimés et commercialisés par l'éditeur.
 - Coordination de la réalisation d'un film documentaire (environ 50 minutes, avec version module court) intitulé "La bergerie de la Favouillane. Histoire de la sauvegarde d'un patrimoine pastoral unique" (titre provisoire).

Livrables :

- Rapports de restitution des différents comités (Pilotage, techniques),
- Rapport d'étude et cahier des charges définissant précisant les conditions d'exploitation et de visite de la bergerie et de l'espace agropastoral auquel elle est associée,
- Diaporama de présentation,
- Ouvrage sur la bergerie de la Favouillane (1000 exemplaires livrés),
- Film documentaire sur la bergerie de la Favouillane.

4.1.3 Le CERPAM réalise le diagnostic agropastoral sur le domaine de la Favouillane.

- Étude de faisabilité pour une installation ovine en partenariat notamment avec la Maison de la Transhumance et la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône,
 - État des lieux du parcellaire agricole, base déclaration PAC et photos aériennes,

- Établissement de références "systèmes Ovins Camarguais" par enquêtes auprès de 3 ou 4 exploitations ovines Camarguaises,
 - Systèmes d'alimentation (logiciel StratPasto),
 - Itinéraires techniques de gestion des prairies,
 - Itinéraires techniques de gestion des *restoubles* (chaumes des rizières)
- Expertises sur prairies : composition botanique/productivité.
- Scénario de conduite d'un troupeau ovin sur le domaine : Surfaces nécessaires / effectif / orientation de production / allotement / calendrier d'alimentation / lien avec la transhumance estivale,
- Examen des enjeux environnementaux avec le Plan de Gestion des Espaces Naturels du GPMM et le Parc Naturel Régional de Camargue, Natura 2000.
- Conditions d'installations : Logement : bâtiments agricoles (bergerie, hangar, équipement intérieur, etc.) / chaîne de fenaison / mode de commercialisation, etc.,
- Lien avec vocation pédagogique : Charte d'accueil du public, gestion des chiens de protection etc.,
- Critères de sélection du candidat et statut.

Il participe à la gouvernance du projet avec les partenaires : Comité de pilotage / Techniques / Restitutions.

Livrables :

- Rapport d'étude,
- Diaporama de présentation,
- Fiche-type "modèle ovin Camarguais"

4.1.4 La CA13 réalise une expertise de la vocation agricole du domaine du Radeau.

- Analyse de la situation de l'agriculteur en place,
- Accompagnement du diagnostic agropastoral,
- Critères de sélection du candidat éleveur et statut d'occupation,
- Désignation de l'éleveur attributaire

4.1.5 Le Parc

Le Parc par sa mission de valorisation culturelle et pédagogique du patrimoine sur son territoire, à l'intérieur duquel se situe la Favouillane, contribue à l'étude des actions culturelles et éducatives conduite par la Maison de la Transhumance.

Le Parc apporte son appui technique à la réalisation des livrables avec la Maison de la Transhumance.

La programmation culturelle et pédagogique du Musée de la Camargue intègre des circuits de découverte de la Favouillane et des actions de sensibilisation au pastoralisme et patrimoine bâti.

ARTICLE 5 – DELAIS

Le calendrier prévisionnel du projet est le suivant :

- **Fin juillet 2021** - Expertise de la vocation agricole du Domaine du Radeau,
 - Chambre d'Agriculture 13 + Maison de la Transhumance + CERPAM.

- **Fin décembre 2021** - Rapport diagnostic agropastoral,
 - CERPAM.
- **Fin juin 2022** – Rapport d'études sur les valorisations culturelles et éducatives,
 - Maison de la Transhumance et Parc Naturel Régional de Camargue.
- **Fin juin 2022** – Désignation de l'éleveur attributaire par la commission,
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône et ses 3 partenaires.
- **Fin juin 2023** – Livraisons de l'ouvrage et du film documentaire,
 - Maison de la Transhumance.

Ce calendrier est donné à titre indicatif et pourra évoluer en fonction de l'avancement des travaux de restauration de la bergerie.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS COMMUNS

D'une manière générale, chacune des Parties s'engage à apporter son soutien actif à la mise en œuvre du projet, à participer aux différents comités et groupes de travail qui seront constitués, et à transmettre toutes les données et informations qu'elle juge utiles aux autres Parties afin de concourir à l'atteinte des objectifs définis aux présentes.

Les communications à l'initiative des partenaires donneront lieu à des échanges préalables et feront référence au partenariat. Une communication coordonnée sera recherchée. Les partenaires valoriseront la contribution de chacun ainsi que les soutiens financiers du Projet.

ARTICLE 7 - BENEFICES PARTAGES

La mise en œuvre du Projet concourt aux objectifs de chacun des partenaires pour ce qui le concerne.

Au moins 800 exemplaires de l'ouvrage seront livrés au GPMM, 50 exemplaires au Parc, 50 exemplaires à la CA13, 50 exemplaires au CERPAM et 50 exemplaires à la Maison de la transhumance.

Une version numérique du film documentaire sera également remise à chacun des partenaires, le GPMM ayant la maîtrise du lancement public de celui-ci.

ARTICLE 8 – BUDGET ET FINANCEMENT

8.1 Budget

Le montant total du programme d'actions visées à l'article 4.1 est fixé à **120 830,00 €HT**.

8.2 Répartition du financement

Le coût des prestations se décompose comme suit :

- Maison de la Transhumance (non assujettie à la TVA) : **93 850 €TTC**, dont
 - Prestations : 42 000 €TTC,
 - Ouvrage : 20 000 €TTC,
 - Documentaire : 31 850 €TTC,

En complément de ces prestations, un accompagnement en bénévolat du chantier de restauration, ainsi que de la valorisation pastorale et patrimoniale, évalué à une quinzaine de journées, sera réalisé par des membres du bureau de la Maison de la transhumance.

- CERPAM : **22 500 €HT**, soit 27 000 €TTC,
- CA13 : **4 480 €HT**, soit 5 376 €TTC,
- Parc : S'agissant d'une étude concernant les missions principales du Syndicat Mixte, ces prestations (évaluées à 10 jours d'ingénierie) constituent sa participation au projet. Il travaille en partenariat avec la Maison de la Transhumance.

8.3 Calendrier des paiements

Dans le cadre de la présente convention, le GPMM versera :

- 20 % du montant du programme d'actions dans le mois qui suit la signature de la présente convention aux partenaires du GPMM suivants, soit :
 - **18 770,00 €TTC** à la Maison de la Transhumance,
 - **4 500,00 €HT** au CERPAM,

La suite des paiements s'effectuera selon le programme suivant :

- Pour la Maison de la Transhumance
 - **20 %** à l'issue du diagnostic agropastoral qui sera réalisé par le CERPAM en collaboration avec la CA 13 soit **18 770,00 €TTC**,
 - **20 %** à la remise des livrables, rapport d'étude et cahier des charges définissant les conditions d'exploitation et de visite de la bergerie et de l'espace agropastoral etc. soit **18 770,00 €TTC**,
 - **10 %** à l'issue de la désignation par la commission, de l'éleveur attributaire de la bergerie et ses herbages soit **9 385,00 €TTC**,
 - **30 %, le solde**, à la livraison de l'ouvrage sur la Favouillane et du film documentaire soit **28 155,00 €TTC**,
- Pour le CERPAM :
 - **60 %** à la remise des livrables, rapport d'étude, diaporama de présentation, fiche-type soit **13 500,00 €HT**,
 - **20 %, le solde**, à l'issue de la désignation par la commission de désignation de l'éleveur attributaire de la bergerie et ses herbages, soit **4 500,00 €HT**.
- Pour la CA13 :
 - **50 %** à l'issue de l'expertise de la vocation agricole du domaine du Radeau et de l'analyse de la situation de l'agriculteur en place et du diagnostic agropastoral qui sera réalisé par le CERPAM en collaboration avec la Maison de la Transhumance soit **2 240,00 €HT**,
 - **50 %, le solde**, à la remise du document définissant les critères de sélection du candidat éleveur et son statut d'occupation ainsi que la désignation par la commission, de l'éleveur attributaire de la bergerie et ses herbages, soit **2 240,00 €HT**.

Ces sommes feront l'objet de factures détaillées établies par les Partenaires du GPMM et faisant référence à la présente convention et à leurs numéros d'engagement correspondants.

ARTICLE 9 – DROITS DE PROPRIETE

« Les Partenaires du GPMM » concèdent, à titre exclusif, au GPMM le droit d'utiliser ou de faire utiliser les résultats, en l'état ou modifiés, de façon permanente ou temporaire, en tout ou partie, par tout moyen et sous toutes les formes.

Le prix de cette concession est forfaitairement compris dans le montant des prestations énoncées dans les articles 8.1 et 8.2 de la présente convention.

Ils peuvent exploiter les résultats, sous réserve de l'accord du GPMM, pour les connaissances antérieures mises à disposition pour réaliser les prestations prévues.

Ils s'engagent à ce que l'exploitation des résultats ne porte pas atteinte aux droits ou à l'image du GPMM.

Ils pourront publier les études, rapports d'études sous réserve d'avoir obtenu l'accord préalable du GPMM.

La publication devra mentionner que ces études ont été financées par le GPMM, Le Parc Naturel Régional De Camargue, La Région PACA, Le Conseil Départemental 13, La Fondation du Patrimoine – Mission Stéphane BERN, l'Etat (DRAC).

ARTICLE 10 – RESPONSABILITE / ASSURANCES

10.1 Responsabilité

Chaque Partie est responsable, tant pendant l'exécution de la convention ou des prestations, qu'après leur achèvement, de tous dommages, qu'elle-même, son personnel, son matériel, fournisseurs, ou prestataires de service pourraient causer à une autre des Parties.

10.2 Assurances

Chaque Partie, devra, en tant que de besoin souscrire et maintenir en cours de validité les polices d'assurances nécessaires pour garantir les éventuels dommages aux biens ou aux personnes qui pourraient survenir dans le cadre de l'exécution de la convention.

Les Partenaires du GPMM font leur affaire de tous les risques auxquels pourraient être exposés les agents de leur personnel affectés à la réalisation des opérations encadrées par la présente convention, notamment lorsque leur personnel se trouve sur un terrain appartenant au GPMM.

ARTICLE 11 – RESILIATION ANTICIPEE

En cas de manquement de l'une des parties à l'une quelconque de ses obligations et trente jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse, la présente convention sera résiliée de plein droit à l'égard de la partie défaillante sans qu'il soit besoin pour constater cette résolution d'une formalité judiciaire quelconque.

ARTICLE 12 – FORCE MAJEURE

En cas de survenance d'un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence française ou de manière générale, en cas de survenance de circonstances imprévisibles, insurmontables et indépendantes de la volonté de l'une des parties, qui feraient obstacle à l'exécution de ses obligations, il est expressément convenu que la Partie défaillante ne pourra être tenue pour responsable du défaut d'exécution de ses obligations sous réserve d'avoir pris toutes les mesures nécessaires pour en limiter les effets.

ARTICLE 13 – DROIT APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES

La convention est régie par la loi française.

Tout différend portant sur la validité, l'interprétation et/ou l'exécution de la convention fera l'objet d'un règlement amiable entre les Parties.

En cas d'impossibilité pour les Parties de parvenir à un accord amiable dans un délai d'un mois suivant sa notification, le différend sera soumis aux tribunaux administratifs compétents dans le ressort du lieu d'exécution des présentes.

ARTICLE 14 – INCESSIBILITE ET INTRANSMISSIBILITE

La présente convention est incessible et intransmissible. Elle est conclue intuitu personae. Les parties ne pourront en céder les droits en résultant à qui que ce soit.

ARTICLE 15 – DIVERS

Toute modification de la présente convention ne sera effective que si elle donne lieu à la signature d'un avenant signé par chacune des Parties.

Pour le GPMM,

Le Président du Directoire

Hervé MARTEL

Pour la Maison de la Transhumance,

Le Président

René TRAMIER

Pour le Parc Naturel Régional de Camargue,

Le Président

Patrick de CAROLIS

Pour le CERPAM,

Le Président

Luc FALCOT

Pour le Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône,

Le Président

Patrick LEVEQUE

Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 24

Conventions de partenariats Musée de la Camargue



L'an deux mille vingt et un, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 2 juin 2021 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teisserre
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Pas de représentant
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Chloé Mourisard, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerier-Raulet
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Jérôme Bernard
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Frédéric Gibert, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Manon Gibert
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan, Bertrand Mazel
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn

► **Avaient donné pouvoir :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teisserre
- Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Jérôme Bernard, Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excuses :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Didier Reault, Patricia Saez, Corinne Chabaud
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembri
- Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Antoine De la Roche Aymon

► **Le Conseil de Parc était représenté par 12 membres**

► **Autres personnes présentes :**

- Magali Touverey, Trésorière
- François Letourneux, Président du Conseil scientifique du Parc naturel régional de Camargue
- Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles
- Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos, Faustine Limouzin, Stéphan Arnassant, Laëtitia Poulet

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	22	22

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	48

Date de convocation 10/05/2021 PDV-2021/129

Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 24

Conventions de partenariats Musée de la Camargue



► Rappel du contexte

Pour mettre en œuvre sa programmation culturelle et éducative, le Musée de la Camargue qui assure la mission culturelle du parc naturel régional de Camargue noue des partenariats qui ont pour but de faire rayonner la structure. Ces partenariats nécessitent de cadrer le rôle de chacune des structures et, lorsqu'il y a lieu, les incidences financières des projets pour lesquels elles s'associent. Ces engagements et modalités font l'objet de conventions soumises à l'approbation des instances de chacune des structures.

► Objet

En 2021, le Musée de la Camargue s'associe aux Rencontres d'Arles par l'exposition de photographies de Cécil Ka intitulée *Flamenca !* reportée de la 51^{ème} à la 52^{ème} édition en raison de la crise sanitaire. Cette exposition sera présentée du 4 au 25 septembre au Musée de la Camargue.

A l'occasion de la rénovation de la bergerie de la Favouillane dont il est propriétaire, le Grand port de Marseille Fos (GPMM) a sollicité la Maison de la transhumance de Salon et le Parc naturel régional qui s'associent pour conduire la valorisation patrimoniale de la Favouillane par des actions de mise en valeur et de porter à connaissance des travaux de rénovation ainsi que la mise en œuvre d'un programme d'actions culturelles et pédagogiques autour du pastoralisme ovin et de l'architecture vernaculaire, notamment l'usage de la *sagno* dans le bâtiment.

A l'occasion de l'anniversaire des 50 ans de la création du Parc naturel régional de Camargue, la Fondation LUMA avait souhaité s'associer au programme prévu en 2020. Les actions n'ayant pu se dérouler en raison de la crise sanitaire, la fondation LUMA a souhaité reconduire la convention en 2021 dans l'espoir de pouvoir reprogrammer ces actions.

En 2020, le Comité mécénat partenariat de la Compagnie nationale du Rhône (CNR) a souhaité apporter un soutien de 15000 € TTC pour la mise en œuvre des actions culturelles suivantes inscrites au programme des 50 ans du Parc :

- L'exposition au Musée de la Camargue sur l'identité et les représentations de la Camargue intitulée « Aux Origines. De la Camargue » du 10 octobre 2020 au 31 décembre 2021.
- L'exposition « Cuando estoy Flamenca » présentée dans le cadre des Rencontres d'Arles du 4 juillet au 26 septembre 2021.
- Le livre tiré de l'exposition *Paradisique !* édité par Actes Sud
- Le colloque grand public « L'Homme, la Nature, la Camargue » et ses actes organisé en partenariat avec l'Académie d'Arles pour sensibiliser au rôle de l'humain dans les zones humides
- La soirée en Camargue organisée avec les Rencontres d'Arles

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

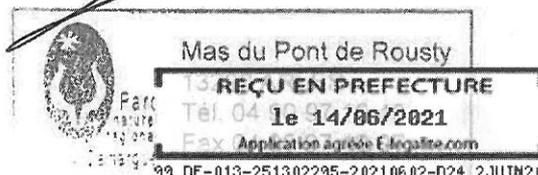
- **Accepte les partenariats avec Les Rencontres d'Arles, la Fondation LUMA, le GPMM / Maison de la transhumance et la CNR**
- **Valide les programmes d'actions inscrits dans ces collaborations**
- **Autorise le Président à signer tout document y afférent**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits;

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **14 JUIN 2021**
Et de l'affichage le **14 JUIN 2021**

Le Président,

Patrick De Carolis



Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 25

Mission d'accompagnement et de concertation de préfiguration de création d'une Réserve naturelle régionale marine



L'an deux mille vingt et un, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 2 juin 2021 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teisserre
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Pas de représentant
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Chloé Mourisard, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerier-Raulet
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Jérôme Bernard
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Frédéric Gibert, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Manon Gibert
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan, Bertrand Mazel
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn

► **Avaient donné pouvoir :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teisserre
- Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Jérôme Bernard, Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excuses :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Didier Reault, Patricia Saez, Corinne Chabaud
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nemi
- Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Antoine De la Roche Ayron

► **Le Conseil de Parc était représenté par 12 membres**

► **Autres personnes présentes :**

- Magali Touverey, Trésorière
- François Letourneux, Président du Conseil scientifique du Parc naturel régional de Camargue
- Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles
- Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos, Faustine Limouzin, Stéphan Amassant, Laëtitia Poulet

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	22	22

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	48

Date de convocation 10/05/2021 PDV-2021/129

Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 25

Mission d'accompagnement et de concertation de préfiguration de création d'une Réserve naturelle régionale marine



Le Parc naturel régional de Camargue gère ou anime plusieurs aires marines protégées liées à son territoire :

- Les sites marins Natura 2000 « Camargue » et « Bancs sableux de l'Espiguette »,
- Le cantonnement de pêche du golfe de Beauduc,
- La zone de protection de biotope de la pointe de Beauduc
- La zone marine de la Réserve de Biosphère de Camargue

Les 12 milles marins au large de la Camargue sont donc considérés comme des aires marines protégées.

La Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, qui pilote les Réserves naturelles régionales (RNR) nous sollicite sur la pertinence à étudier la création de la première Réserve naturelle régionale marine en lien avec la mise en œuvre du Plan Climat. Le golfe et la pointe de Beauduc constituent en effet une des zones marines et littorales sablonneuses les mieux conservées de Méditerranée.

Quatre RNR terrestres sont déjà existantes sur le territoire bucco-rhodanien de la Réserve de Biosphère.

L'outil RNR permettrait d'optimiser la réglementation de certaines activités dans la complémentarité avec les outils existants et d'impliquer plus fortement la Région dans le financement des activités de suivi et de gestion en mer portées par le Parc.

Cette RNR de grande superficie pourrait intégrer le cantonnement de pêche du golfe de Beauduc, la zone de protection de biotope de la pointe de Beauduc et les espaces maritimes tampons aux entrées marines de la zone des Etangs et marais des salins de Camargue.

Une concertation approfondie avec l'ensemble des communes et acteurs locaux concernés constitue bien évidemment un préalable à la création éventuelle de cette RNR marine.

Un travail d'expertise et de consultation préalable d'accompagnement au dossier de classement est nécessaire et encouragé par la Région. Il permettra d'apporter les justifications scientifiques et patrimoniales au projet et de consulter largement les acteurs impliqués.

Il vous est proposé de solliciter financièrement la Région pour la réalisation de cette étude préliminaire selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

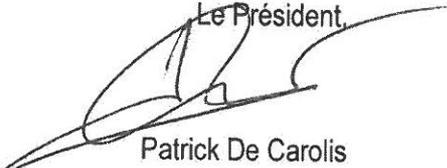
Nature des dépenses	Dépenses TTC	Recettes TTC
Prestation extérieure d'expertise et d'accompagnement à la faisabilité à la création d'une RNR marine camarguaise	20 000 €	Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur 20 000 €
Ingénierie PNRC	5 000 €	Autofinancement PNRC 5 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

- Valide le principe de porter une étude de faisabilité de création d'une Réserve naturelle régionale marine dans le secteur de la pointe et du golfe de Beauduc,
- Sollicite financièrement la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessus.
- Autorise le Président à signer tout acte y afférant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Le Président,



Patrick De Carolis

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **14 JUIN 2021**
Et de l'affichage le **14 JUIN 2021**

Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES
Tél. 04 90 97 10 40
Fax 04 90 97 12 07

Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 26

Procédure de mise à la réforme de véhicules du Parc de Camargue



L'an deux mille vingt et un, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 2 juin 2021 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teisserre
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Pas de représentant
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Chloé Mourisard, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerrie-Raulet
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Jérôme Bernard
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Frédéric Gibert, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Manon Gibert
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan, Bertrand Mazel
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teisserre
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Jérôme Bernard, Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Didier Reault, Patricia Saez, Corinne Chabaud
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nemb
Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Antoine De la Roche Aymon

► **Le Conseil de Parc était représenté par 12 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Magali Touverey, Trésorière
François Letourneux, Président du Conseil scientifique du Parc naturel régional de Camargue
Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles
Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos, Faustine Limouzin, Stéphan Arnassant, Laëtitia Poulet

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	22	22

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	48

Date de convocation 10/05/2021 PDV-2021/129

Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 26

Procédure de mise à la réforme de véhicules du Parc de Camargue



Divers matériels de transport du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Camargue sont hors d'usage et doivent donc être réformés. Il vous est proposé aujourd'hui de sortir 5 de ces véhicules de l'actif du Parc de Camargue.

La mise à la réforme d'un bien consiste à le sortir de l'actif pour sa valeur nette comptable (valeur historique déduction faite des amortissements éventuels) en cas de destruction ou mise hors service d'une immobilisation.

Dans tous les cas, l'ordonnateur et le comptable procèdent à la mise à jour respectivement de leur inventaire et état de l'actif.

Pour ce faire, le Parc informera la Trésorerie Principale de St Rémy de Provence de la sortie de l'immobilisation par le biais d'un certificat administratif pour l'opération non budgétaire qu'est la mise à la réforme.

La présente délibération a pour objet d'autoriser la sortie de différents matériels roulants devenus hors d'usage et destinés à la mise au rebut car leur état de vétusté ne permet plus une utilisation pour l'exécution des missions du service public. De surcroit, ces véhicules hors d'usage entreposés au Domaine de la Palissade, site d'accueil du Parc, entachent l'attractivité paysagère et peuvent également exposer les visiteurs à des dangers, notamment le jeune public.

Désignation du bien	Numéro d'immatriculation	Numéro carte grise	Année d'acquisition	Date 1ère mise en circulation
Tracteur agricole Ford 5600	2838-KA-13	03GX98022	2003	1976
Pick-up Dacia Logan	AG-583-ET	2014BA17488	2014	2009
Renault Kangoo Extra	DA-466-5K	2016DD21160	2016	2013
Renault Kangoo	215-BQF-13	08KT53764	2008	2006
Fiat Doblo	AP-655-ZG	2010BT22382	2010	2010

Dans ces conditions, il vous est proposé de bien vouloir prononcer leur mise à la réforme et autoriser le Parc à céder ce matériel à une entreprise d'épaves, qui accepte d'enlever tous ces véhicules.

La liste des véhicules concernés par la procédure est la suivante :

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de réformer du fait de leur état et de leur ancienneté les véhicules pré-cités et de les sortir de l'actif du Parc.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **14 JUIN 2021**
Et de l'affichage le **14 JUIN 2021**

Le Président,



Comité syndical du 2 juin 2021
Délibération n°26
Page 2 sur 2



Comité syndical du 2 juin 2021 – Délibération n° 27

Soutien à la sélection des taureaux de race Camargue par des concours tests en arènes Tau et Vaches 2021 (sous réserve des conditions sanitaires)



L'an deux mille vingt et un, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 2 juin 2021 sous la présidence de M. Patrick De Carolis, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teisserre
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Pas de représentant
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Patrick De Carolis, Chloé Mourisard, Emmanuel Lescot, Catherine Balguerier-Raulet
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Jérôme Bernard
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Marie-Christine Contreras, Frédéric Gibert, Stéphanie Tonnel
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré, Manon Gibert
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan, Bertrand Mazel
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn

► **Avaient donné pouvoir :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret à Jean-Marc Martin-Teisserre
- Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône : Nieves Castejon à Jérôme Bernard, Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excuses :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jacqueline Bouyac, Cyril Juglaret, Pascale Licari,
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Didier Reault, Patricia Saez, Corinne Chabaud
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembri
- Métropole Aix-Marseille-Provence : Jean Hetsch
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Antoine De la Roche Aymon

► **Le Conseil de Parc était représenté par 12 membres**

► **Autres personnes présentes :**

- Magali Touverey, Trésorière
- François Letourneux, Président du Conseil scientifique du Parc naturel régional de Camargue
- Nicolas Weck, Chef de Cabinet commune d'Arles
- Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos, Faustine Limouzin, Stéphan Amassant, Laëtitia Poulet

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	22	22

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	48

Date de convocation 10/05/2021 PDV-2021/129



Soutien à la sélection des taureaux de race Camargue par des concours tests en arènes Tau et Vaches 2021 (sous réserve des conditions sanitaires)



L'élevage du taureau en Camargue contribue largement à la conservation des écosystèmes et participe au maintien de la valeur paysagère, du fait de son mode en extensif.

Pour cela, le Parc organise depuis plus de 35 ans des concours de sélection de reproducteurs. Le jury de ces concours prend en compte à la fois des critères morphologiques et l'aptitude de l'animal à participer aux jeux taurins.

En 2021, sera renouvelé pour la sixième année consécutive le concours de sélection sur les vaches afin d'évaluer l'aptitude à transmettre leurs capacités génétiques aux animaux participant aux jeux. Ces concours sont ouverts à tous les éleveurs membres des associations d'élevage de taureaux de Camargue ayant leur siège au centre administratif du Parc naturel régional de Camargue.

Concernant les tau, pour près de 50 manades concernées, il s'agit d'organiser 6 courses de sélection accueillant des animaux âgés de 3 et 4 ans. Lors de ces concours, les animaux sont testés en arènes dans des conditions réelles de course camarguaise. Lors de chaque présentation, un jury examine le standard de la race, l'allure et la combativité au jeu. Les résultats de ce concours permettent de classer les manades et de récompenser les éleveurs pour leurs efforts de sélections menés dans le cadre de leur élevage.

Concernant les vaches, le même principe est mis en place afin de motiver les éleveurs sur le rôle des vaches mères dans les sélections des taureaux destinés aux jeux. En 2021, 2 courses de sélections et une finale seront organisées pour les vaches.

Par ailleurs, ces différents concours de sélection sont ouverts au public dans le but de l'informer et de le sensibiliser sur le rôle et l'importance tant économique que culturel de l'élevage du taureau de Camargue.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée délibérante adopte le plan de financement suivant et autorise le Président à signer tous documents y afférents.

Dépenses 2021		Recettes 2021	
Convention d'organisation avec le Club Taurin Provenço Aficioun	5 500 €	Ville Arles	5 000 €
Soutien au service élevage	5 000 €	Convention Livre Généalogique de la Raço di Bioù	5 500 €
Ingénierie	3 000 €	Autofinancement	3 000 €
TOTAL	13 500 €	TOTAL	13 500 €

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **14 JUIN 2021**
Et de l'affichage le **14 JUIN 2021**

Le Président,

Patrick De Carolis

